



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERE



DIRECTION GENERALE DE L'ODEF

UNITE DE GESTION DU PROJET
(UGP)

**Renforcement de la résilience au changement climatique des
communautés côtières du Togo (R4C-Togo)**

ÉVALUATION DES POTENTIALITÉS ÉCOTOURISTIQUES DE LA RÉGION MARITIME ET PLAN D' ACTIONS

RAPPORT FINAL



Décembre 2023



Table des matières

Sigles et acronymes	vi
Résumé exécutif	vii
Liste des cartes	vii
Liste des photos	viii
Liste des tableaux	viii
Introduction	1
1. Objectifs de l'étude	2
1.1. Objectif général de l'étude	2
1.2. Objectifs spécifiques	2
2. Présentation de la zone de l'étude : la région maritime	3
2.1. Organisation administrative	3
2.2. Cadre biophysique	4
2.2.1. Situation géographique	4
2.2.2. Relief	6
2.2.3. Climat	6
2.2.4. Sols	6
2.2.5. Hydrographie	7
2.2.6. Végétation et faune	9
2.3. Caractéristiques socio-démographiques	10
2.3.1. Aspects socio-démographiques	10
2.3.2. Situation socioculturelle	12
2.4. Situation économique	14
2.4.1. Agriculture et pêche	14
2.4.2. Commerce	14
2.4.3. Artisanat	15
3. Approche méthodologique	16
3.1. Réunion de cadrage de l'étude	16
3.2. Collecte de données	16
3.2.1. Méthodes de collecte de données	16
3.2.1.1. Méthode qualitative de collecte de données	16
3.2.1.2. Méthode quantitative de collecte de données	16

3.2.1.3.	Méthode géospatiale de collecte de données	17
3.2.2.	Nature des données collectées	17
3.2.2.1.	Collecte de données secondaires	17
3.2.2.2.	Collecte de données primaires	17
3.3.	Analyse des données	18
4.	Résultats de l'étude	18
4.1.	Cadre juridique et politique du tourisme au Togo.....	18
4.1.1.	Politique sectorielle nationale du tourisme	18
4.1.2.	Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques (PDDAT)	19
4.1.3.	Stratégie nationale de redynamisation du tourisme.....	19
4.1.4.	Outils législatifs et réglementaires en matière du tourisme	20
4.1.4.1.	Accords multilatéraux	20
4.1.4.2.	Cadre juridique national.....	20
4.1.5.	Politique forestière 2022-2031	21
4.1.6.	Outils législatifs et réglementaires en matière de gestion environnementale	21
4.1.6.1.	Accords multilatéraux	21
4.1.6.2.	Cadre juridique national en matière de gestion des ressources forestières .	23
4.2.	Profil des enquêtés	24
4.3.	Composante de l'écotourisme de la région Maritime	26
4.3.1.	Potentialités écotouristiques de la région Maritime	26
4.3.1.1.	Préfecture d'Agoue-Nyivé	28
4.3.1.2.	Préfecture de l'Avé	28
4.3.1.3.	Préfecture de Bas-Mono	29
4.3.1.4.	Préfecture du Golfe	30
4.3.1.5.	Préfecture des Lacs	31
4.3.1.6.	Préfecture de Vo.....	33
4.3.1.7.	Préfecture de Yoto	34
4.3.1.8.	Préfecture de Zio	36
4.3.2.	Potentialités culturelles	36
4.3.2.1.	Préfecture d'Agoue-nyivé	36
4.3.2.2.	Préfecture de Bas-Mono	37
4.3.2.3.	Préfecture du Golfe	37
4.3.3.	Structures d'hébergement touristique et de restauration	38
4.3.4.	Guides touristiques	39
4.3.5.	Services secondaires.....	40
4.3.5.1.	Télécommunications	40
4.3.5.2.	Système bancaire	40

4.3.5.3.	Système sanitaire	40
4.3.5.4.	Garanties de sécurité	41
5.	Sites écotouristiques prioritaires de la région Maritime.....	41
5.1.	Parc national de Togodo.....	41
5.2.	Forêt sacrée de Bè	42
5.3.	Le lac Togo.....	42
5.4.	Les mangroves.....	43
5.5.	Forêt sacrée d’Akissa	46
5.6.	Les mares de Togodo	47
5.7.	Zone rizicole d’Agomé Glozou.....	48
5.8.	Le chenal de Gbaga	49
5.9.	Forêt sacrée d’Assévé.....	50
5.10.	Zone humide de Zio	50
5.11.	Bassin du Mono.....	51
5.12.	Forêt d’Avévé.....	52
5.13.	Forêt de Kodjo-Gati	53
5.14.	Forêt de Nyamessiva	53
5.15.	Forêt classée de Lili.....	54
5.16.	Forêt classée d’Eto	54
5.17.	Forêt communautaire d’Ando-Kpomey	55
5.18.	Site Ramsar du Littoral	56
5.	Synthèse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de l’écotourisme...	57
6.	Difficultés et limites de l’étude	58
7.	Enjeux et défis.....	59
8.	Plan d’action pour le développement de l’écotourisme dans la région Maritime	59
8.1.	Principes de base de l’écotourisme	59
8.1.1.	Qualité environnementale.....	60
8.1.2.	Equité sociale	60
8.1.3.	Efficacité économique.....	61
8.2.	Axes du plan d’action.....	61
8.2.1.	Axe 1 : Gouvernance.....	62
8.2.1.1.	Mise en place d’un cadre légal et réglementaire spécifique à l’écotourisme.....	62
8.2.1.2.	Promotion des structures locales d’information et d’animation écotouristiques	62
8.2.1.3.	Mise en place des syndicats d’initiative.....	62
8.2.1.4.	Mise en place des offices de tourisme	62
8.2.1.5.	Organisation des acteurs de développement de l’écotourisme	63

8.2.1.6. Renforcement de l'implication des communautés locales	64
8.2.2. Axe 2 : Restauration et valorisation des sites	64
8.2.2.1. Promotion de l'habitat écotouristique	64
8.2.2.2. Conception des pistes de randonnées	64
8.2.2.3. Développement de l'apiculture	65
8.2.3. Axe 3 : Promotion de l'écotourisme	65
8.2.3.1. Renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés	65
8.2.3.2. Renforcement de la communication	65
8.2.3.3. Remédiation des déficiences actuelles du travail.....	65
8.2.3.4. Développement des initiatives locales à fort impact de développement	65
8.2.3.5. Promotion du financement local	66
8.2.3.6. Promotion des bonnes pratiques en matière d'écotourisme.....	66
Conclusion et perspectives de retombées socio-économiques d'un développement écotouristique	72
Bibliographie.....	74
Annexes	75
Annexe 1 : Coordonnées des sites touristiques	75
Annexe 2 : Déroulement détaillé de la collecte dans les préfectures	79
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées par commune.....	83
Annexe 4 : Listes des personnes/institutions consultées	84

Sigles et acronymes

AFRICARAP	:	Festival International de Hip Hop de Lomé
CDQ	:	Comité de développement du quartier
CVD	:	Comité villageois de développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFOM	:	Force, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FIGAT	:	Foire Internationale de la Gastronomie du Togo
FILBLEU	:	Festival International des Lucioles Bleues
FITAP	:	Festival International de Théâtre et d'Arts Plastiques
MERF	:	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
ODEF	:	Office de développement et d'exploitation des forêts
PALCC	:	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique
PANCA	:	Foire Internationale du Pagne et du Textile Africain au Togo
PDC	:	Plan de développement communal
PIB	:	Produit intérieur brut
PND	:	Plan national de développement
R4C-Togo	:	Renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo
RITM	:	Rencontre Internationale de Théâtre de Marionnettes
UNESCO	:	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WACA ResIP	:	Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest

Résumé exécutif

La présente étude a été menée dans les préfectures de la région Maritime du Togo. Sur la base de la beauté du paysage, des richesses naturelles et des enquêtes semi-structurées, le potentiel écotouristique de cette région a été évalué.

L'étude a permis de recenser une diversité de paysages et de curiosités naturelles doublées d'un riche héritage culturel qui font la particularité de cette région.

Ces curiosités naturelles sont entre autres : les plages et les sites de baignade, les lacs, les forêts sacrées/communautaires notamment la forêt sacrée d'Akissa, la forêt sacrée d'Assevè, la forêt sacrée de Bè, les aires protégées (forêts classées), les aires de détente, notamment le "Point Bleu", la lagune de Lomé, la rivière Gbaga, l'embouchure lagunaire, les mares de Togodo et le parc national de Togodo.

Au plan culturel, les préfectures de la région maritime sont des milieux de prédilection pour toutes sortes de croyances. On y rencontre des croyances ancestrales endogènes et les religions importées. Les pratiques locales regroupent les divinités qui sont associées à la terre, à l'eau, au vent, au soleil, aux arbres ou à d'autres éléments de la nature. Elles sont pour la plupart des cas, des représentations d'un ancêtre disparu, d'une source d'inspiration et d'adoration, d'une réincarnation, d'une divinité ancestrale protectrice, etc. Au nombre des religions chrétiennes, on peut citer l'église Catholique, l'église Evangélique presbytérienne, l'église des Assemblées de Dieu, l'église de Pentecôte, les témoins de Jéhovah, l'Église Baptiste et plusieurs autres églises dans ces communes. L'Islam est pratiqué également par la population de cette région.

La mise en œuvre des activités écotouristiques permettra de préserver toute cette diversité de sites naturels. Cependant, la plupart des sites inventoriés sont en dégradation suite aux différentes pressions anthropiques dont ils font l'objet. Le déboisement est une des menaces permanentes de ces sites. L'écotourisme aura un impact positif sur la vie économique des communautés côtières à travers la création des emplois et d'autres sources de revenus supplémentaires pour leur permettre de renforcer leur résilience face au changement climatique.

Les populations dans leur majorité, adhèrent au développement des activités écotouristiques dans leur localité. La mise en place d'un circuit écotouristique permettra de préserver ces écosystèmes naturels et leur diversité culturelle. Cependant, il faut bien avouer que ce potentiel, si important, reste mal connu et moins valorisé par les acteurs du développement local. Il convient ainsi d'engager des efforts tant au niveau des pouvoirs publics, du privé, des ONG, des chercheurs que des populations locales pour valoriser ces potentialités.

Liste des cartes

Carte 1: Présentation de la région Maritime.....	5
--	---

Carte 2: Découpage administratif de la région Maritime	5
Carte 3: Catégories de sols dans la région maritime	7
Carte 4: Hydrographie de la région Maritime	8
Carte 5 : Zones RAMSAR dans la Région Maritime	9
Carte 6 : Potentialités touristiques naturelles de la région Maritime	27
Carte 7 : Potentialités touristiques de la préfecture d'Agoé-Nyivé.....	28
Carte 8 : Potentialités touristiques de la préfecture de l'Avé.....	29
Carte 9 : Potentialités touristiques de la préfecture de Bas-Mono	29
Carte 10 : Potentialités touristiques de la préfecture du Golfe.....	30
Carte 11 : Potentialités touristiques de la préfecture des Lacs	33
Carte 12 : Potentialités touristiques de la préfecture de Vo	33
Carte 13 : Potentialités touristiques de la préfecture de Yoto	34
Carte 14 : Potentialités touristiques de la préfecture de Zio	36
Carte 15 : Voies de communication de la région Maritime	38
Carte 16 : Carte de localisation des zones humides du littoral.....	57

Liste des photos

Photo 1 : Dauphin à bosse de l'atlantique (<i>Sousa teuszii</i>) à Agbodafo.....	
Photo 2 : <i>Peponocephala electra</i> à Agbodafo	
Photo 3 : Groupe de <i>Sterna sandvicensis</i> sur la frange d'eau libre à Avloh	
Photo 4 : Groupe de Bec-ouvert Africain (<i>Anastomus lamelligerus</i>)	
Photo 5: Dignitaires Guins lors de la 358 ^{ème} cérémonie de « Kpesosso » à Avé Gbatsoe en septembre 2021.	13
Photo 6 : Quelques photos de famille avec les acteurs rencontrés lors des enquêtes sur le terrain	24
Photo 7 : Vue d'une plage d'Aného aux sables fins bien entretenue bordée de cocotiers	27
Photo 8 : Quelques objets artisanaux	37
Photo 9 : Parc national Togodo	42
Photo 10 : Forêt sacrée de Bè.....	42
Photo 11 : Lac Togo	43
Photo 12 : Paysage de mangroves	46
Photo 13 : Forêt sacrée d'Akissa.....	47
Photo 14 : Mare d'Afito	48
Photo 15 : Espace aménagé de culture de riz d'Agomé Glouzou	49
Photo 16 : Rivière Gbaga	50
Photo 17 : Communauté et étrangers en balade naturaliste dans la forêt sacrée d'Assévé.....	50
Photo 18 : Zone humide de Zio	51
Photo 19 : Bassin du fleuve Mono	51
Photo 20 : Cartographie des îlots de forêts du complexe forestier d'Avévé.....	52
Photo 21 : Complexe des forêts communautaires de Kodjo-Gati	53
Photo 22 : Forêt de Nyamessiva.....	54
Photo 23 : Forêt classée de Lilicopé.....	54
Photo 24 : Une enclave (Ehè) dans le complexe d'Eto-Lli	55
Photo 25 : forêt communautaire d'Ando-Kpomey.....	56

Liste des tableaux

Tableau 1 : Découpage administratif de la région Maritime.....	3
---	---

Tableau 2 : Répartition de la population résidente de la région Maritime par préfecture, commune et sexe	11
Tableau 3 : Répartition par préfecture de la capacité d'hébergement de la région	39
Tableau 4 : Synthèse de l'analyse FFOM	57
Tableau 5 : Matrice du plan d'actions	68

Introduction

Le tourisme est un secteur en plein essor dans le monde et permet de dynamiser les activités économiques traditionnelles et de mettre en valeur les particularités culturelles, tout en offrant des possibilités d'emploi.

D'après les statistiques du Ministère chargé du tourisme, le secteur a été un levier de croissance forte et un véritable catalyseur de l'économie nationale dans les années 1980, avec plus de 15 milliards de francs CFA de recettes et de 6 000 emplois directs générés en 1989. Mais avec la récession économique doublée des troubles sociopolitiques des années 1990 et la rupture de la coopération avec la communauté internationale, le secteur du tourisme a connu une baisse d'activités. La conséquence en fut la dégradation des infrastructures hôtelières et des sites touristiques. Depuis la reprise de la coopération en 2007, le pays s'est engagé dans un processus de redynamisation de son économie pour un développement harmonieux. Tous les secteurs étant mis à contribution, celui du tourisme s'est défini aussi une politique spécifique adoptée le 5 janvier 2011.

Le Togo est un pays naturellement touristique. En dépit de sa superficie limitée, le pays dispose néanmoins d'énormes atouts touristiques, une diversité de paysages répartis dans chacune des cinq régions, des sites et monuments reconnus à l'international (dont un inscrit au patrimoine de l'UNESCO).

La région maritime, principalement caractérisée par son littoral bordé de cocotiers, offre un visage touristique riche et varié. Elle regorge aussi de nombreuses attractions. Elle est connue pour ses plages de sables fins, musées et centres artisanaux comme privés, ses marchés (aux fétiches, de troc), maisons des esclaves, forêts sacrées, monuments architecturaux. Le paysage côtier comprend le bassin+ sédimentaire côtier du Togo, drainé par trois grands fleuves (Mono, Zio et Haho), d'autres plus petits fleuves (Boko, Gbaga et Elia) et trois grandes lagunes : le lac Togo, le lac Boko et la lagune Aného. Elle englobe trente-deux (32) communes et couvre 11% (6 395 km²) du territoire national. Au sud, il s'ouvre sur un littoral de 50 km soumis à l'érosion. Il est densément peuplé et regroupe 42% de la population totale du pays, avec une densité de 552,78 habitants/km² (INSEED, 2023). Avec une population ethnique composée principalement d'Ewé, Ouatchi, Mina et Guin, la région bénéficie d'une diversité culturelle qui est une source de richesse pour le développement des activités économiques et touristiques. Il possède également une riche biodiversité et fournit un certain nombre de biens et services environnementaux. Cette zone semi-urbanisée se caractérise par la présence d'écosystèmes comprenant des mangroves, des aires protégées, des prairies et/ou des berges, des lacs, des étangs et des lagunes ainsi que des forêts galeries. Il existe également de petites forêts « sacrées ». Ces écosystèmes fournissent une large gamme de services aux communautés locales.

En dépit de ce fort potentiel touristique de la région, l'écotourisme est faiblement développé et les potentialités écotouristiques restent inexploitées.

Désireux de mettre en valeur ce potentiel de croissance et tirer pleinement parti de ce secteur, le Togo nourrit de grandes ambitions, aussi bien en termes de développement économique et que social. En rappel, le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 y accordait une importance significative, avec pour objectif majeur de faire passer la contribution du tourisme

au PIB à deux chiffres dans les années à venir et créer au moins 10 000 emplois décents dans le secteur entre 2019 et 2022. Dans cette même ligne, le pays s'est doté de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui accorde également une place au développement du secteur écotouristique, à travers le projet prioritaire P19 qui vise la création d'une offre touristique de loisirs dans le pays. L'atteinte de cet objectif nécessite entre autres, l'aménagement des sites et infrastructures touristiques en vue de la promotion du tourisme domestique, culturel et d'affaires. La conduite des études et la réalisation des projets de développement culturel vont également contribuer à la relance du secteur.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) à travers l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) durant sa 7^{ème} phase à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de mettre en œuvre le projet de « Renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo » (R4C-Togo).

Ce projet sera mis en œuvre dans la région Maritime pour une durée de 60 mois (2022-2027) et vise à renforcer la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo grâce à une approche intégrée axée sur l'adaptation basée sur les écosystèmes et les moyens de subsistance. Il consiste à analyser les potentialités écotouristiques de la région maritime en vue d'identifier les opportunités facilitant la création des activités génératrices de revenus par les groupes vulnérables (femmes et jeunes) vivants autour de ces sites dans le but de contribuer à leur résilience au changement climatique. Il contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et permettra de répondre aux défis climatiques dans le secteur agricole et forestier de la région maritime du Togo.

1. Objectifs de l'étude

1.1. Objectif général de l'étude

L'objectif général de la présente étude est de connaître les potentialités écotouristiques de la région Maritime en vue de faciliter la création des entreprises ; initiatives de groupes solidaires ou communautaire (femmes et jeunes) autour de ces sites pour contribuer à leur résilience au changement climatique.

1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude se présentent comme suit :

- répertorier et analyser le potentiel du patrimoine écotouristique de la région Maritime ;
- établir une cartographie (conception, préparation, et réalisation des cartes assortie d'une base de données à référence spatiale) des sites écotouristiques de la région et proposer un circuit touristique ;
- analyser les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'écotourisme de la région Maritime ;
- dégager les atouts et les contraintes au développement de l'écotourisme dans la région, y compris les liens de promotion réciproque entre l'agriculture, la foresterie et les

ressources en eau et le développement de l'écotourisme de même que la sensibilité actuelle de la population (femmes et jeunes) à l'écotourisme ;

- évaluer les retombées socioéconomiques et culturelles de l'écotourisme dans la région ;
- analyser pour chacun des 15 à 20 sites identifiés comme ayant le plus grand potentiel, la demande et les possibilités d'amélioration de l'offre en matière d'écotourisme ;
- proposer un plan d'actions pour le développement des 15 à 20 sites identifiés ;
- élaborer un atlas illustré des 15 à 20 sites d'écotourisme dans la région Maritime.

2. Présentation de la zone de l'étude : la région maritime

La région maritime est l'une des cinq régions économiques du Togo. Elle couvre une superficie de 6 100 km² soit près de 11 % de la superficie totale du pays. Elle est située à l'extrême sud du Togo et abrite Lomé, la capitale togolaise.

2.1. Organisation administrative

L'organisation administrative de la région Maritime est régie par le Décret et N° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial et chefs-lieux des communes des régions Maritime et des Savanes. La région Maritime est composée de huit (08) préfectures subdivisées en trente-deux (32) communes et soixante-quinze (75) cantons (Tableau 1).

Tableau 1 : Découpage administratif de la région Maritime

Préfecture	Commune	Nombre de canton	Chef-lieu
Avé	Avé1	5	Kévé
	Avé2	3	Noépé
Bas-Mono	Bas-Mono1	4	Afagnagan
	Bas-Mono2	3	Attitogon
Yoto	Yoto1	4	Tabligbo
	Yoto2	3	Ahépé
	Yoto3	5	Gboto Vodoupé
Vo	Vo1	2	Vogan
	Vo2	2	Togoville
	Vo3	3	Dzrékpo
	Vo4	3	Akoumapé
Lacs	Lacs1	3	Aného
	Lacs2	2	Aklakou
	Lacs3	1	Agbodrafo
	Lacs4	3	Anfoin
Zio	Zio1	8	Tsévié
	Zio2	4	Kovié
	Zio3	2	Agbélouvé
	Zio4	2	Gapé - centre
Agoè-nyivé	Agoè-nyivé1	1	Agoè-nyivé
	Agoè-nyivé2	1	Legbassito
	Agoè-nyivé3	1	Vakpossito
	Agoè-nyivé4	1	Togblé
	Agoè-nyivé5	1	Zanguéra

Préfecture	Commune	Nombre de canton	Chef-lieu
	Agoè-nyivé6	1	Adétikopé
Golfe	Golfe1	1	Bè-Apédomé
	Golfe2	1	Hédzranawoé
	Golfe3	1	Doumasséssé
	Golfe4	1	Amoutivé
	Golfe5	1	Aflao-Gakli
	Golfe6	1	Baguida
	Golfe7	1	Aflao-Sagbado

Source : INSEED, 2023

On note la présence de plusieurs services publics, parapublics et privés dans la plupart des communes, à l'instar de la société Togolaise des Eaux (TdE), la Société des postes du Togo (SPT), la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), l'Université de Lomé, les postes de Commissariat nationaux déconcentrés, des brigades territoriales de gendarmerie, les structures bancaires (ORABANK, UTB, SUNU Bank, etc.), les juridictions de l'Etat (tribunaux de première instance dans la plupart des préfectures, Cour d'appel de Lomé et Cour suprême), la prison civile et l'administration pénitentiaire, le Groupement interprofessionnel des artisans du Togo (GIPATO), les directions régionales et inspections de l'enseignement du premier et second degré, les directions des sports et loisirs, etc..

On dénombre également des Organisations non gouvernementales (ONG) locales, des associations religieuses, de femmes et de jeunes, des groupes de commerçants, les organisations communautaires (CDQ, CVD, CCD), des groupes de solidarités dans les villages, des groupements agricoles, des groupes de tontine, des organisations syndicales, etc. Il existe par endroit des bureaux des officiers ministériels tels que les notaires, huissiers, avocats et les opérateurs économiques. Ces multiples organisations diffèrent par leurs origines et leurs objectifs, par les moyens humains (membres, personnel) et matériels (ressources financières) qu'elles peuvent mobiliser pour mener leurs actions, par leur expérience et leurs capacités de gestion des projets, par leur statut juridique, etc. Elle inclut donc l'ensemble des structures et des organisations intermédiaires entre l'individu et l'État.

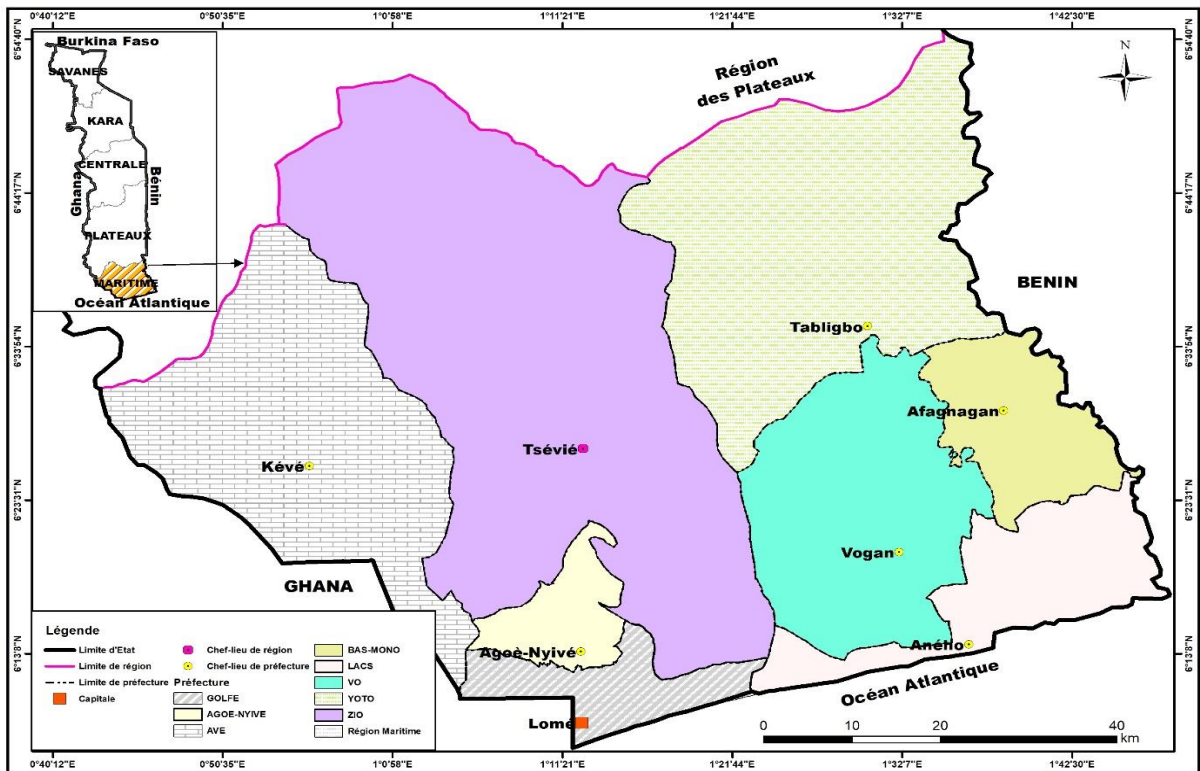
2.2. Cadre biophysique

Ce cadre fait état de la situation géographique du relief, du climat, des sols, de l'hydrographie, de la végétation et de la faune de ladite région.

2.2.1. Situation géographique

Située entre la côte et les plateaux, la région maritime fait frontière au Nord avec la région des plateaux, au sud avec l'Océan Atlantique, à l'Est le fleuve Mono avec la République du Bénin et à l'Ouest avec le Ghana. Elle couvre une superficie de 6 100 km², soit environ 11% de l'espace géographique national et se situe entre 6°10 et 6°55 de latitude Nord et entre 0°40 et 1°45 de longitude Est (Carte 1).

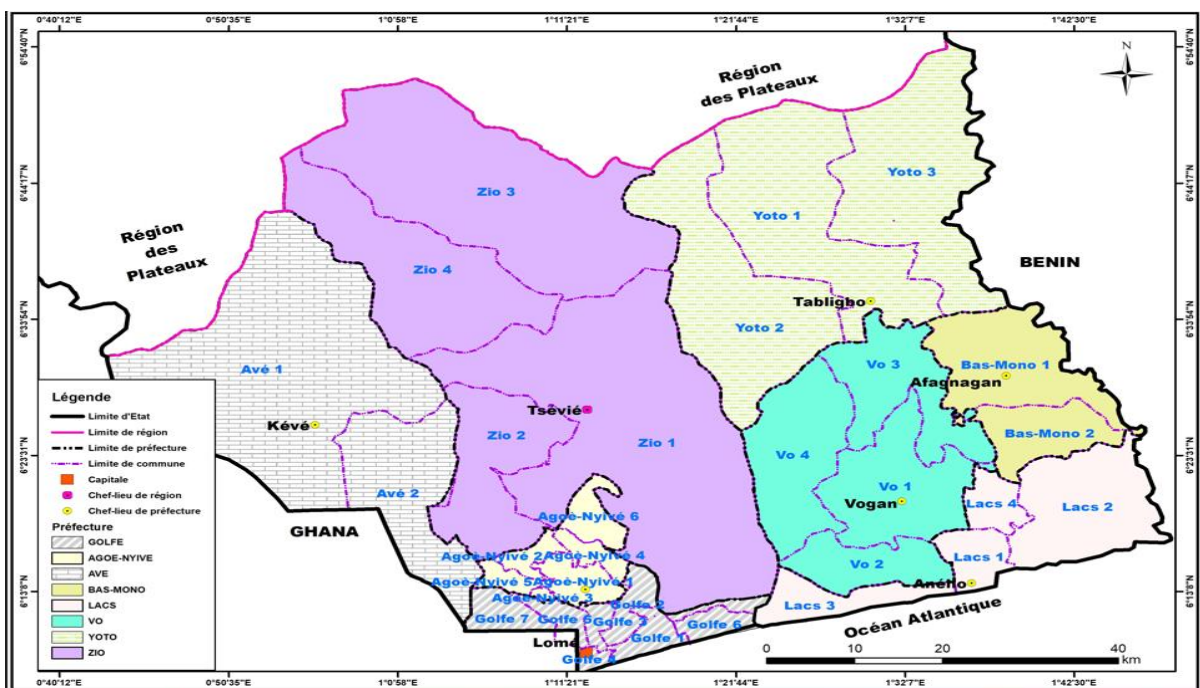
Carte 1: Présentation de la région Maritime



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

Sur le plan administratif, la région Maritime est constituée de 08 préfectures subdivisées en 32 communes (Carte 2), 48 cantons et 1 197 villages.

Carte 2: Découpage administratif de la région Maritime



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

2.2.2. Relief

Le relief de la région Maritime est constitué du sud au nord, de la plaine du littoral et du plateau de terre de barre.

La plaine comprend : (i) la bande littorale constituée d'une côte basse monotone, sableuse et d'une zone de cordons littoraux qui est une zone d'accumulation sableuse dont les sables sont plus anciens que ceux de la côte ; (ii) le système lagunaire formant une zone marécageuse et inondable et qui est développé dans les zones de Lomé et Aného et (iii) la falaise de terre de barre argileuse de couleur rouge ou jaune terne.

Le plateau de terre de barre est constitué de : (i) plateaux du Nord comprenant d'Est en Ouest le plateau de Kouvé, le plateau de Fogbé et le plateau de Tsévié ; (ii) le plateau du Sud comprenant de l'Est en Ouest le plateau de Vogon-Attitogon, le plateau de Kpogamé et le plateau d'Agoè-Nyivé et (iii) la dépression de la Lama d'une largeur maximale d'environ 25 km. C'est une zone assez basse dont les altitudes restent généralement comprises entre 20 et 60 m. Elle doit son nom à son sol argileux détrempé et boueux à cause des pluies.

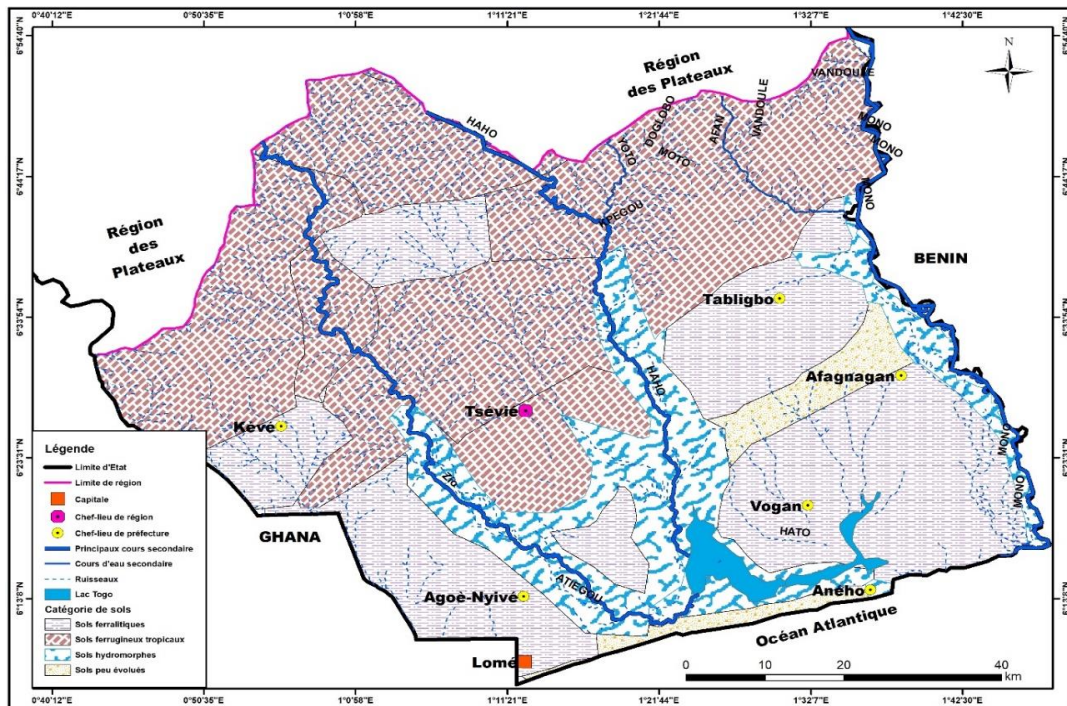
2.2.3. Climat

La région maritime est caractérisée par un climat tropical guinéen à quatre saisons à savoir : (i) une grande saison de pluies allant de mi- mars à mi- juillet, (ii) une petite saison sèche allant de mi- juillet à mi- septembre, (iii) une petite saison de pluies allant de mi- septembre à mi- novembre et (iv) une grande saison sèche allant de mi-novembre à mi- mars. Elle est sous l'influence de deux vents dominants à savoir : la mousson, l'alizé SSW qui amène, un vent humide et l'alizé tropical continental NE, appelé communément le harmattan, vent sec qui couvre toute la région.

2.2.4. Sols

La région Maritime est composée des sols peu évolués et évolués (Carte 3).

Carte 3: Catégories de sols dans la région maritime



Source : Direction générale des mines, de la géologie et du bureau national de recherches minières, 2023.

Les sols peu évolués s'étendent de Zooti (préfecture de Vo) à Afagnan (préfecture du Bas-Mono). Leurs horizons vont du sable à l'argile alluviale. On les rencontre également sur tout le littoral où ils sont constitués de sable de mêmes caractéristiques que les sols du littoral sableux, non halophiles (salés).

Les sols évolués se répartissent en sols ferrugineux tropicaux, lessivés à forte hydromorphie et à faible profondeur, et en sols ferralitiques. Les sols ferrugineux sont localisés dans le nord du Zio et du Yoto. Ils sont généralement sableux en surface avec horizon humifère stable, fragiles et très sensibles à l'érosion. Les sols ferralitiques se localisent au nord-ouest du Zio et sur les plateaux du Continental Terminal. Au nord-ouest du Zio, ces sols sont oxydés et hydrolysés par une pluviométrie abondante et de forte intensité, d'où leur couleur rouge. Par contre, sur les plateaux du Continental, leur texture est sableuse ou sablo-limoneuse en surface. Les sols hydromorphes occupent les plaines alluviales du Zio, Haho, Lili et Mono, au tour du Lac Togo et le reste de la dépression de la Lama. Ces sols ont une texture tantôt uniforme, tantôt stratifiée.

2.2.5. Hydrographie

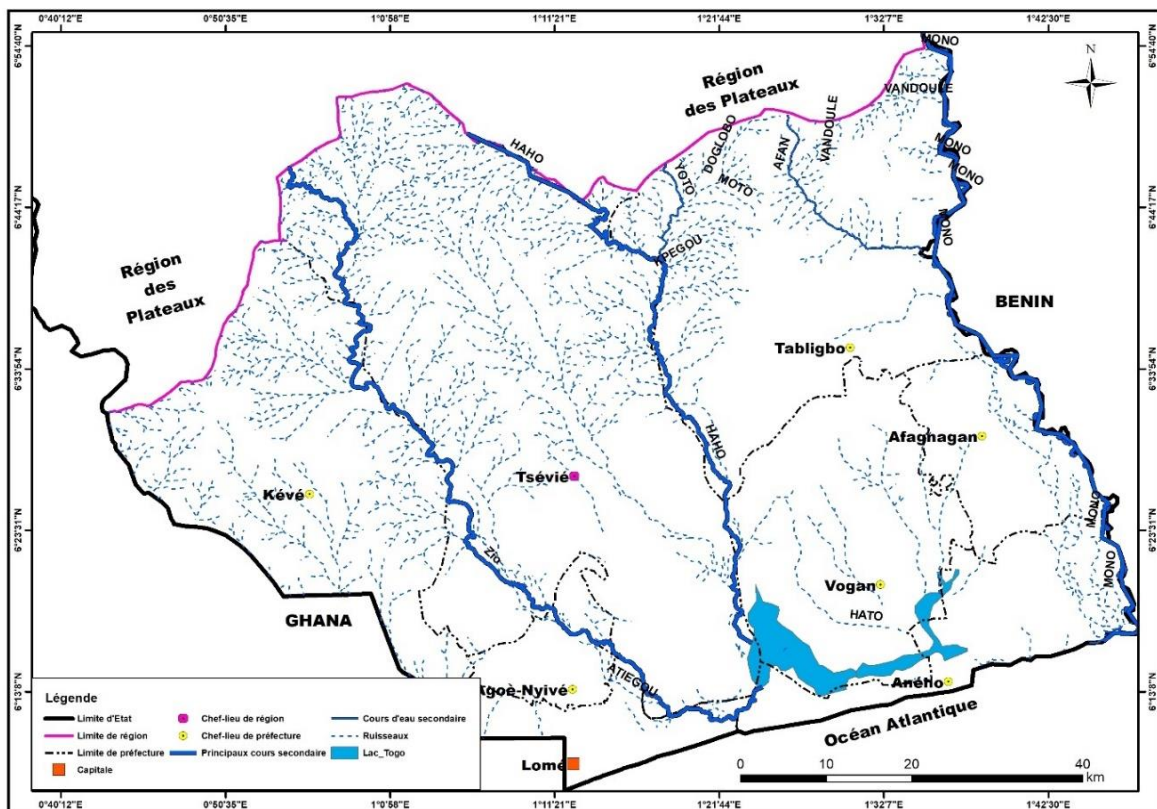
La région Maritime est drainée par un réseau hydrographique et un système lagunaire assez importants créant ainsi des espaces écotouristiques naturels. Ces espaces constituent des avantages en matière de potentialités écotouristiques. Les principales entités hydrographiques sont entre autres : le fleuve Mono, l'Océan Atlantique, le Lac Togo et l'espace drainé par les rivières Zio, Haho et Yoto

Le fleuve Mono, d'une longueur de 500 km, prend sa source près d'Alédjo-Koura au Bénin et se jette dans l'Océan Atlantique. Il constitue dans la région Maritime, une frontière naturelle entre le Togo et le Bénin.

Le Zio, long de 178 km, prend sa source entre Sodo et Elé (préfecture de Kpélé) et draine l'ouest de la région avec un bassin versant de 2 800 km².

Le Haho, long de 140 km prend sa source à Méliendoto (préfecture de Kpélé) avec des affluents tels que le Lili et le Yoto et draine le centre de la région. Ces deux cours d'eau se jettent dans le lac Togo.

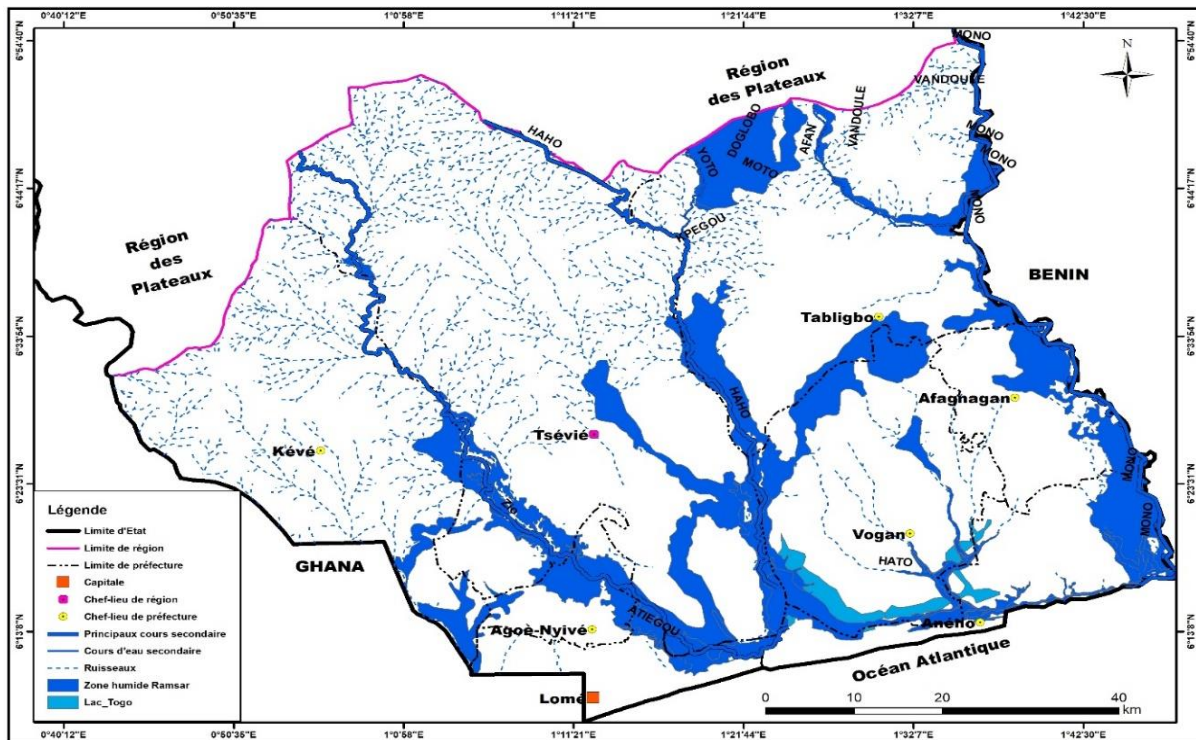
Carte 4: Hydrographie de la région Maritime



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

Au-delà de ces entités hydrographiques, la région Maritime dispose également des zones appelées « Zones RAMSAR) qui sont les zones humides à potentialités écotouristiques.

Carte 5 : Zones RAMSAR dans la Région Maritime



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

2.2.6. Végétation et faune

Sur le plan floristique, la région Maritime appartient à la zone éco-floristique V composée de nombreux îlots de forêts semi-décidues disséminées dans une végétation à dominante herbacée. Dans la partie sud-est, se trouvent des mangroves et des formations végétales associées. Ces formations végétales sont constituées de savanes guinéennes, de forêts denses semi-décidues, des savanes soudanaises entrecoupées de forêts sèches ou des forêts claires selon les localités, de forêts galeries et ripicoles, etc. On rencontre aussi des formations particulières, des aires protégées et des plantations forestières. Mais sur le littoral se rencontrent des forêts particulières, les mangroves soumises à des pressions humaines très sévères. Il existe également des écosystèmes aquatiques constitués de systèmes de bassins (bassin du Mono, et les bassins de Zio- et de Haho), et d'un système marin, des mares et des lacs permanents.

Sur le plan faunique, on relève la faune terrestre sauvage et celle aquatique. La première est constituée par des mammifères tels les antilopes ainsi que par des oiseaux comme le francolin et des rongeurs. On y rencontre également des reptiles tels le python géant. Quant à la faune aquatique, elle est difficile à quantifier et se retrouve dans les lacs, lagune, marre et rivière. On rencontre aussi des crocodiles dans la zone de Koveto et de Vo Asso. Ces espèces sont en voie de disparition et nécessitent des aménagements forestiers et piscicoles pour renforcer la productivité du potentiel faunique. Les mammifères marins sont également présents (Photos 1 et 2).

Photo 2 : *Peponocephala electra* à Agbodrafo



Source : Henry, 2003

Photo 1 : Dauphin à bosse de l'atlantique (*Sousa teuszii*) à Agbodrafo



Source : Segniagbeto, 2014

La diversité des espèces d'oiseaux inféodée aux différents écosystèmes de la zone côtière et marine est composée d'espèces ubiquistes et commensales comme *Corvinella corvina*, *Corvus albus* et *Milvus migrans*. Les espèces d'agglomération sont celles rencontrées dans les végétations et formations buissonnantes inféodées aux habitations dans les villages. Les pelouses et fourré littoral abritent à la fois certains oiseaux des milieux terrestres et aquatiques (Photos 3 et 4).

Photo 3 : Groupe de *Sterna sandvicensis* sur la frange d'eau libre à Avloh



Source : Loubégnon, 2017

Photo 4 : Groupe de Bec-ouvert Africain (*Anastomus lamelligerus*)



Source : Segniagbeto, 2016

2.3. Caractéristiques socio-démographiques

2.3.1. Aspects socio-démographiques

Sur les aspects socio-démographiques, la région Maritime est densément peuplée avec une population de 3 534 991 d'habitants d'après les résultats définitifs du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5, 2022). Cette population représente 43,66% de la population totale du pays, avec une densité de 552,78 habitants/km². La répartition de cette population par préfecture montre que la préfecture du Golfe seule concentre 36,9% suivie

d'Agoè-Nyivé (25,0%). Par contre, les préfectures les moins peuplées de la région sont le Bas-Mono (2,7%) et l'Avé (3,1%).

D'une manière générale, le peuplement des communes se caractérise par les grands groupes socioculturels reconnus comme autochtones dans la région Maritime. Il s'agit des Ewé, des Mina et des Guin. À ces groupes, s'ajoutent presque tous les groupes socioculturels des autres régions et d'autres pays. Les allogènes dans ces communes sont constitués essentiellement des agriculteurs, des commerçants et des fonctionnaires ou des personnes en quête du mieux-être dont certains ont pu s'établir définitivement. Parmi ceux-ci, on peut trouver les Tem, Kabyè, Moba, Tchokossi, Losso, Bassar, Fon, Ana, Agnanga, Gourma, Yorouba, Zerma, Haoussa, Ibo, Peuhls, etc. La région bénéficie, de ce fait, d'une diversité culturelle qui est une source de richesse pour le développement des activités socio-économiques et touristiques.

Chacune des préfectures de cette région célèbre une fête traditionnelle ayant pour soubassement les activités agricoles ou les valeurs socioculturelles. Les pratiques culturelles de ces préfectures sont proches et se recoupent sur plusieurs aspects. Elles sont meublées de prestation des danses traditionnelles comme Agbadza, Kini, Gazo, Atoupani, Adévou, Bobobo, Tavouga, Blekete, etc. et d'autres rites et coutumes.

La population de la région Maritime est inégalement répartie, présentant des zones de forte concentration humaine et des zones qui sont moyennement peuplées. Le tableau ci-après, présente la répartition spatiale de cette population par préfecture, par commune et selon le sexe.

Tableau 2 : Répartition de la population résidente de la région Maritime par préfecture, commune et sexe

Préfecture/Commune	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
GOLFE	631 567	674 114	1 305 681
Golfe 1	171 322	180 228	351 550
Golfe 2	65 558	70 595	136 153
Golfe 3	26 480	26 289	52 769
Golfe 4	76 501	79 341	155 842
Golfe 5	80 221	89 772	169 993
Golfe 6	88 390	93 171	181 561
Golfe 7	123 095	134 718	257 813
AGOE-NYIVE	428 937	453 758	882 695
Agoè-Nyive 1	152 354	164 901	317 255
Agoè-Nyive 2	62 263	65 901	128 164
Agoè-Nyive 3	22 621	24 933	47 554
Agoè-Nyive 4	77 024	77 407	154 431
Agoè-Nyive 5	60 765	64 332	125 097
Agoè-Nyive 6	53 910	56 284	110 194
AVE	53 331	57 883	111 214
Ave 1	35 612	39 432	75 044
Ave 2	17 719	18 451	36 170
ZIO	242 367	257 665	500 032
Zio 1	148 562	158 730	307 292
Zio 2	46 924	49 269	96 193

Préfecture/Commune	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Zio 3	33 331	34 512	67 843
Zio 4	13 550	15 154	28 704
YOTO	82 859	91 992	174 851
Yoto 1	36 598	40 755	77 353
Yoto 2	20 721	22 691	43 412
Yoto 3	25 540	28 546	54 086
BAS-MONO	44 366	50 494	94 860
Bas-Mono 1	25 973	29 409	55 382
Bas-Mono 2	18 393	21 085	39 478
VO	104 485	119 926	224 411
Vo 1	41 497	47 368	88 865
Vo 2	11 512	12 884	24 396
Vo 3	30 119	34 532	64 451
Vo 4	21 357	25 142	46 499
LACS	115 468	125 779	241 247
Lacs 1	25 252	27 742	52 994
Lacs 2	20 435	22 420	42 855
Lacs 3	52 161	56 015	108 176
Lacs 4	17 620	19 602	37 222
REGION MARITIME	1 703 380	1 831 611	3 534 991
TOGO	3 944 510	4 150 988	8 095 498

Source : INSEED, 2023 (données du RGPH-5)

2.3.2. Situation socioculturelle

La région maritime est caractérisée au plan culturel par des rites, traditions, danses et sites de vestiges coloniaux constituant ainsi des avantages pour le développement du tourisme.

Les cérémonies coutumières pratiquées dans la région Maritime sont classées selon les ethnies (Ewé, Ouatchi, Guin et Mina) qui s'y rencontrent. L'ethnie majoritaire et dominante du milieu est le Guin. Ces derniers se distinguent par leur attachement aux rites *Vodous* (en l'occurrence autour des 41 *Guinvodouns* et ancêtres divinisés) qui prévalent encore malgré le développement du Christianisme et de l'Islam. On peut mentionner par exemple *Thron Kpéto Déka Alafia*, *Mami Wata*, *Dan*, *Atigali*, *Légba*, *Hebiosso*, *Sakpata*, etc. qui sont encore très vénérés et constituent une identité culturelle remarquable par laquelle les adeptes communient avec les forces de la mer et du continent (K. Ekoué, 2021).

L'une des particularités des Guins est le rite ancestral et traditionnel de « pé-Ekpé » ou « *Ekpessosso* » (littéralement "*Prise de la pierre sacrée*"). Fête historique marquant le nouvel an chez les Guins, les commémorations de « pé-Ekpé » ou « *Kpessosso* » se déroulent généralement en début du mois de septembre. Elles rassemblent habituellement à Avegbatsoe (Glidji, Aného) aussi bien les Guins des deux côtés de la frontière bénino-togolaise et de la diaspora que des touristes et autres curieux, dans une atmosphère de partage, de retrouvailles, de solidarité et de communion avec les pairs et avec le sacré. À cette occasion, le présage de l'année est dévoilé par la couleur de la pierre choisie ouvrant le *yeke yeke za* en pays Guin (K. Ekoué, 2021).

Les cantons, les villages et les quartiers sont dirigés respectivement par des chefs de canton, de village et de quartier. Ces Chefs sont des auxiliaires de l'administration placés sous l'autorité des préfets qui leur confient souvent certaines tâches de sensibilisation ou de mobilisation des populations. Ils sont les garants des us et coutumes et gèrent aussi les conflits relatifs au foncier, aux vols, au mariage puis concourent également au maintien de l'ordre dans leur unité de commandement, à la cohésion sociale à travers la gestion des affaires courantes et au développement socioéconomique et culturel de leurs collectivités par la mobilisation des populations.

Selon les considérations culturelles de la région, le pouvoir de la chefferie traditionnelle s'acquiert par hérédité. Le pouvoir de la chefferie traditionnelle d'un canton ou d'un village par exemple, appartient à une famille et se transmet dans la lignée de génération à génération. La chefferie traditionnelle joue un grand rôle dans l'organisation et le fonctionnement d'une commune sur tous les plans.

Photo 5: Dignitaires Guins lors de la 358^{ème} cérémonie de « Kpesosso » à Avé Gbatsoe en septembre 2021.



Source : <https://nouvelledafrique.com/2021/09/03/togo-kpesosso-2021-la-pierre-sacree-annonce-une-bonne-saison-pour-les-cultivateurs/>

D'autres fêtes traditionnelles et cérémonies pratiquées dans la région Maritime sont : Ayizan, Hogbezan, Adzinuku-zan, Dunenyozan et les cérémonies de sortie d'enfant, de recherche de l'ancêtre incarné « Djoto », d'entrée et de sortie du couvent etc.

Les cultes et savoirs ancestraux (régulation de la pêche, interdits alimentaires, sites sacrés, etc.) contribuent fortement à la protection de l'environnement. Les sites sacrés jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité (K. Kouami, K. Adjossou et K. Hamberger, 2005).

2.4. Situation économique

L'agriculture, la pêche et le commerce dominent la vie économique de la région maritime.

2.4.1. Agriculture et pêche

L'agriculture y compris la pêche constitue les principales activités des populations de la région Maritime. Elles sont pratiquées à l'état artisanal et caractérisées par une prédominance des pratiques traditionnelles avec l'utilisation des outils rudimentaires. L'activité agricole porte essentiellement sur :

- les cultures vivrières notamment : le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, le niébé, l'ananas et la tomate qui constituent les aliments de base malgré l'existence du riz, de l'igname et autres ;
- les cultures maraîchères : les légumes,

C'est une agriculture de subsistance qui reste encore très peu mécanisée, car les techniques et moyens utilisés sont restés traditionnels et rudimentaires faisant ainsi appel à d'énormes forces physiques. Cette activité a une grande influence sur la dynamique économique de la région. Cependant, elle reste confrontée à d'énormes problèmes. Il existe plusieurs ONG qui appuient la production agricole dans le milieu (CREDI, JVE, CONGAT/ICB, PRODA) et des programmes et projets, etc. Aussi les agriculteurs en bénéficient-ils de l'appui technique de la DPAEDR et de l'ICAT. De même, des microfinances accordent des crédits aux paysans pour la production agricole.

On note par ailleurs, une présence accrue de palmerais et de cocotiers. Cette abondance de ces deux cultures offre aux femmes de cette localité la possibilité d'entreprendre dans la fabrication de l'huile rouge et de l'huile palmiste. Pour la fabrication de l'huile rouge, les femmes se démerdent avec quelques machines artisanales rudimentaires.

En ce qui concerne la pêche, elle se fait à partir des pirogues de très petites tailles sur le fleuve mono, dans les rivières Zio et Haho, sur le lac Togo et dans l'océan atlantique.

2.4.2. Commerce

L'activité commerciale dans cette région repose sur la vente des denrées vivrières, de produits artisanaux, des produits halieutiques et de produits manufacturés. La région Maritime abrite le plus grand marché du Togo qui est le marché de « Adawlato » communément appelé « Assigame » qui signifie littéralement le grand marché. Il est un centre commercial de référence régionale. Les hommes d'affaires viennent de plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine pour animer la vie du marché. Plusieurs activités commerciales y sont menées à savoir la vente, l'achat, et d'autres activités connexes. Une diversité de produits, d'articles et de services donnent à ce marché un caractère sous-régional. Ceci est dû aussi au positionnement géographique notamment se situant sur le corridor Lagos-Cotonou-Lomé-Accra-Abidjan.

En dehors de ce marché, la région abrite également d'autres marchés à caractère national comme les marchés de Vogon et de Tsévié. D'autres marchés aussi y sont animés qui sont des marchés préfectoraux et cantonaux. Les produits agricoles, locaux et de première nécessité constituent l'essentiel des échanges dans les marchés de cette région à part le cas de Lomé.

Le commerce porte sur les produits vivriers, l'élevage et la pêche d'une part, et sur les produits manufacturés de consommation courante d'autre part.

2.4.3. Artisanat

Le monde artisanal dans la région maritime est animé par plusieurs corps de métiers à savoir la menuiserie, la couture, la coiffure, la sculpture, la mécanique et bien d'autres. Nous pouvons noter l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée dans la région en plus de la volonté manifeste des jeunes à se donner à ce secteur. L'artisanat occupe une place importante dans la formation des jeunes qui trouvent refuge dans les ateliers pour apprendre un métier lorsque l'école venait à devenir une corvée. Dans cette région, la plupart des artisans offrent des prestations de services. Cependant, on note quelques produits issus de leurs activités sur les marchés à savoir : des paniers, des portes en bois, des meubles, des statuettes, des chemises, des robes, etc. Il existe des regroupements de ces artisans comme le GIPATO¹; la chambre communale des métiers, des structures qui s'occupent de l'organisation de l'artisanat et du renforcement des capacités. Outre les établissements scolaires, l'artisanat absorbe un nombre très important de jeunes et supplée à l'inexistence de centre de formation professionnelle. Il constitue le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois dans la région après le secteur agricole.

Encadré 1 : la particularité du Grand Lomé

La région Maritime présente la particularité d'abriter la ville de Lomé, capitale politique et économique, située à l'extrême Sud-ouest du pays sur le long du littoral du Golfe de Guinée. La présence de la capitale dans la région Maritime fait de cette partie du pays la plus équipée en infrastructures. Lomé offre plusieurs autres atouts, notamment la concentration de 63,4% des entreprises opérant sur le sol togolais, contre 8,3% pour le reste de la région Maritime². Cette situation s'explique par le fait que la capitale est dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles.

D'abord, la localisation de la capitale du pays dans la région a favorisé la concentration de la majorité des institutions, notamment le siège de l'Assemblée nationale, la Présidence de la République, les cabinets des ministères, les grands établissements commerciaux et financiers, les industries, le port en eau profonde, l'aéroport international, les universités publiques et privées, les chancelleries, etc.

Lomé abrite le port en eau profonde de la côte ouest-africaine (16,60 m)³ pouvant accueillir des navires de 3^{ème} génération et qui constitue un véritable pôle d'éclatement sur la côte ouest africaine, mais également un carrefour international d'échanges. Il est également le seul port par lequel on peut atteindre plusieurs capitales en un seul jour dans la région. Ainsi, grâce à sa position géographiquement stratégique et sa connectivité, le Port de Lomé constitue le bras de mer des pays du Sahel.

Par ailleurs, la rénovation de l'aéroport Général GNASSIGBE EYADEMA de Lomé avec ses capacités d'accueil de plus 2,5 millions de passagers et 50 000 tonnes de fret par an, a fait de Lomé un hub régional en matière de transport aérien. La présence de l'Université de Lomé et de prestigieuses écoles supérieures de formation, font de la zone côtière du pays un creuset

¹ Groupement Interprofessionnel des Artisans du Togo

² Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, Recensement général des entreprises (RGE) 2018

³ <https://www.togo-port.net/presentation-pal/atouts-port-lome>

intellectuel et culturel. Le grand Lomé présente pour ces raisons, plusieurs avantages qui donnent à ses communes une particularité en matière de ressources économiques, humaines, infrastructurelles, commerciales et autres.

3. Approche méthodologique

L'étude est basée sur une approche systémique, participative et inclusive. Le Consultant est appuyé par une équipe multidisciplinaire expérimentée (économiste, environnementaliste, géographe et anthropologue). La collecte de données est basée sur les méthodes qualitatives, quantitatives et géospatiales.

3.1. Réunion de cadrage de l'étude

En prélude à la collecte effective des données, une séance de travail a eu lieu à l'ODEF entre le consultant et l'unité de gestion du projet. Cette séance a permis d'échanger et s'accorder sur les aspects opérationnels de l'étude, notamment les facilités de rencontre avec toutes les parties prenantes. Par ailleurs, elle a permis de valider de l'approche méthodologique de la collecte de données, le chronogramme des activités et les fiches d'enquête.

3.2. Collecte de données

3.2.1. Méthodes de collecte de données

3.2.1.1. Méthode qualitative de collecte de données

La méthode qualitative de collecte de données est faite à partir des guides d'entretien individuel ou de groupes. A cet effet, l'étude a pris pour cible les 32 communes de la région maritime. Un Focus-group est animé dans chaque commune en vue de collecter des données relatives à la thématique dans une approche endogène, inclusive et participative. Un groupe d'informateurs d'une dizaine de personnes par commune est constitué pour les besoins d'entretien. La composition de ce groupe répond aux critères à caractères inclusifs à savoir, le statut social, le genre, l'âge, la situation de handicap et autres critères selon les réalités de chaque commune.

Cette composition hétérogène a permis, non seulement la diversité des informations mais aussi la confrontation des idées en vue de prendre en compte les besoins selon toutes les couches dans une approche inclusive.

Un guide d'entretien est élaboré à cet effet pour conduire les entretiens. Vu le caractère communautaire de ce projet, les entretiens de groupes ont été privilégiés. Toutefois, quelques entretiens individuels ont été organisés selon les cas, en vue d'approfondir certaines informations obtenues.

3.2.1.2. Méthode quantitative de collecte de données

La méthode quantitative s'est opérée à partir des questionnaires qui sont administrés aux acteurs ciblés de l'étude. En plus du questionnaire, la revue documentaire a été également utilisée et a permis de collecter d'autres données quantitatives.

3.2.1.3. Méthode géospatiale de collecte de données

L'approche géospatiale est basée sur l'utilisation du serveur dédié de Kobocollect pour géoréférencer les sites écotouristiques. Il s'agissait de digitaliser un outil sur KoboToolbox puis déployer sur les terminaux (tablettes, androïdes) pour la collecte de données. Les agents cartographes ont été recrutés pour procéder à l'enregistrement des coordonnées géographiques des sites écotouristiques. Les données collectées ont été traitées (centralisation, apurement, traitement et jointure des tables des données géospatiales et qualitatives). Par ailleurs, une base de données des sites est mise en place et les données sont converties en *shapefile*. Les cartes d'analyses spatiales ont été également produites.

3.2.2. Nature des données collectées

Les données secondaires et primaires ont été collectées durant la mission.

3.2.2.1. Collecte de données secondaires

Les données secondaires sont des informations qui ont déjà été collectées et qui sont disponibles dans des supports physiques (rapports, études, ouvrages, ...), numériques (sites internet, ...), etc.

Dans le cadre de la présente mission, il s'est avéré nécessaire de consulter certains rapports ou études disponibles, relatifs au tourisme, en vue de collecter les informations pour faire l'état des lieux.

Les documents consultés sont entre autres, les documents disponibles au niveau du ministère en charge de l'environnement et celui du tourisme, des études réalisées par des ONG, le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) et le Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC), des travaux de recherches, des Plans de développement communaux (PDC).

En outre, les recherches sur internet ont permis d'accéder à certains documents numériques qui ont contribué à la réalisation de la présente mission.

Les documents exploités ainsi que les liens internet consultés sont référencés dans la bibliographie.

3.2.2.2. Collecte de données primaires

Les données primaires sont des informations nouvelles directement collectées et organisées par le chercheur.

La collecte de ces données s'est faite à travers des visites de terrain. Ces visites ont permis, non seulement de faire l'état des lieux et de recenser les potentiels sites touristiques y compris la biodiversité floristique et faunique, mais également, de faire des rencontres institutionnelles avec les acteurs concernés par le projet (les directeurs préfectoraux de l'environnement et du tourisme, les élus locaux, les Comité villageois de développement (CVD), les Comités de développement des quartier (CDQ), les autorités traditionnelles et religieuses, les guides touristiques, etc.). Ces rencontres se sont faites à travers des enquêtes semi-structurées, entretiens individuels, focus group, etc.).

Les données collectées ont permis de prendre en compte les aspirations de toutes les parties prenantes dans les différentes analyses et de faire des propositions idoines.

3.3. Analyse des données

Les données collectées ont permis de réunir les informations élémentaires (faits, effets, opinions, grandeurs, perceptions, etc.), caractéristiques de la vie du projet. Ces informations ont constitué la base de l'analyse. En effet, l'analyse a permis de faire passer l'information de base réunie, en utilisant les orientations fournies par les termes de référence, notamment les objectifs de l'étude.

La triangulation a été un protocole transversal à tous les niveaux de l'analyse. Elle est un principe de confrontation des sources, des outils et des perspectives, pour que l'analyse ne dépende pas exclusivement d'un seul aspect et ne soit pas fragilisée par les éventuelles limites. Les données secondaires ont été triangulées entre elles puis avec les données primaires, afin de construire des jugements affinés et fiables.

4. Résultats de l'étude

4.1. Cadre juridique et politique du tourisme au Togo

C'est l'ensemble des dispositions juridiques et réglementaires qui protègent le patrimoine culturel et naturel. Le Togo fait partie des rares pays africains dans lesquels la sauvegarde du patrimoine est une prérogative constitutionnelle.

En effet, la Constitution de 1992 dispose en son article 40 que « *l'Etat a le devoir de sauvegarder le patrimoine culturel national* ». L'article 50 consacre l'intégration des dispositions contenues dans les différents instruments internationaux ratifiés par le Togo, dont ceux relatifs à la protection de la nature article 84 : déterminer des règles relatives à « (...) la protection et à la promotion de l'environnement et la conservation des ressources naturelles ; la création, l'extension et les déclassements des parcs nationaux, des réserves de faunes et des forêts classées ; l'élaboration, l'exécution et le suivi des plans et programmes nationaux de développement ; l'aliénation et la gestion du domaine de l'Etat ; la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources (...) ».

En dehors de la loi fondamentale, cette protection consiste en l'élaboration de politiques nationales : politique touristique du Togo, politique nationale de l'environnement, stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, etc.

Les textes réglementaires qui organisent le classement et la gestion des aires protégées remontent à l'époque coloniale et ont évolué en fonction des enjeux de conservation de la nature. Il s'agit entre autres :

4.1.1. Politique sectorielle nationale du tourisme

Le Togo est dans un processus de redynamisation de son économie pour un développement harmonieux. Il consacre une place capitale au secteur du tourisme d'où l'élaboration d'un document de Politique Nationale du Tourisme (PNT). Cette politique est adoptée le 5 janvier 2011. Elle sert de cadre général d'orientation et de développement des activités touristiques et

se fonde sur les avantages comparatifs qu'offrent la biodiversité et la diversité des expressions culturelles du pays. De façon générale, elle vise à définir les bases de la relance de ce secteur d'activités pour en faire l'un des principaux leviers de croissance économique forte et de développement durable. Les autorités optent pour la promotion d'un tourisme diversifié, respectueux de l'environnement, de la qualité de la vie et des cultures, garant de la croissance économique et oriente l'Administration Nationale du Tourisme et les acteurs du secteur. Elle est bâtie autour de huit (08) principaux axes. L'étude des potentialités écotouristiques s'inscrit particulièrement dans l'axe 3 de cette politique : « Développer un tourisme durable respectueux des équilibres naturels et du cadre de vie ».

4.1.2. Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques (PDDAT)

Adopté en 2014, ce plan présente le diagnostic du secteur touristique et propose des orientations stratégiques. Sur la base d'un diagnostic approfondi qui a permis de mettre en évidence les opportunités, les défis et les contraintes du sous-secteur, le PDDAT a débouché sur des orientations stratégiques et des programmes à moyen et long terme et des actions prioritaires.

Fondamentalement, le Togo dispose de nombreuses potentialités aussi bien matérielles qu'immatérielles qu'il convient de valoriser pour promouvoir un tourisme durable et bénéfique pour tous.

4.1.3. Stratégie nationale de redynamisation du tourisme

L'objectif assigné au ministère, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route Gouvernementale, est la contribution du sous-secteur de 6,2% au PIB et l'atteinte de l'objectif de plus de 500 000 touristes à l'horizon 2025. Pour y arriver le ministère a élaboré la Stratégie Nationale de Redynamisation du Tourisme en 2022. Cette stratégie comprend trois (03) axes dont l'axe 2 consiste à « Développer un tourisme international, écologique et authentique ».

Cet axe se décline en six (06) volets comme suit :

- Volet 1 : Renforcement du cadre juridique et incitations fiscales
 - Création, mise à jour ou diffusion/vulgarisation des normes (textes de lois, décrets et arrêtés pour normer les sites écotouristiques) ;
 - Mise en place de mesures incitatives et réglementaires pour favoriser le développement de l'écotourisme (création de zones spécifiques, mise à jour du droit foncier, incitations fiscales).

- Volet 2 : Mobilisation des acteurs, restauration et valorisation du patrimoine, promotion de l'écotourisme, appui au financement
 - Recensement des acteurs écotouristiques ;
 - Appui à la création d'offices de tourisme dans les communes potentiellement écotouristiques ;
 - Mise en place d'un cadre de concertation Public-Privé et de groupements d'intérêt écotouristique.

- Volet 3 : Professionnalisation des acteurs
 - Exploitants : formation des professionnels à la gestion de sociétés écotouristiques ;
 - Collectivités locales : formation sur la valeur de l'écotourisme pour leur économie ;
 - Développement de la filière : création ou enrichissement de diplômes, certifications, programmes de formations professionnelles liés à l'écotourisme.
- Volet 4 : Restauration et valorisation
 - Réhabilitation ou création d'infrastructures : parcs, hôtels ;
 - Construction ou réhabilitation d'infrastructures d'accès aux sites (routes, rails, lignes aériennes) et de sécurité ;
 - Aménagement et sécurisation des sites.
- Volet 5 : Promotion de l'écotourisme
 - Mise en valeur du patrimoine naturel du pays : création de sites internet dédiés présentant les sites touristiques et sensibilisation sur les réseaux sociaux ;
 - Conception et diffusion de publicités : spots, reportages, documentaires, sponsoring.
- Volet 6 : Appui au financement
 - Création de véhicules de financement publics ou mixtes pour faciliter l'accès au capital des investisseurs potentiels.

La présente étude portant sur l'évaluation des potentialités écotouristiques de la région maritime s'inscrit dans cette logique.

4.1.4. Outils législatifs et réglementaires en matière du tourisme

Outre ces dispositions, il existe un système national et supra national de protection du patrimoine et de réglementions des professions touristiques. En effet, des déclarations, des recommandations ou des conventions ont été adoptées pour inciter à la protection et à la valorisation du patrimoine.

4.1.4.1. Accords multilatéraux

Le Togo a ratifié certaines conventions en lien avec le tourisme notamment :

- la Convention sur le Patrimoine Mondial culturel et naturel de 1972 ;
- la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique du 02 novembre 2001 ;
- la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 ;
- la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

4.1.4.2. Cadre juridique national

Le gouvernement a mis en place un cadre juridique national en matière du tourisme. On note entre autres :

- la Loi n° 90-24 du 23 novembre 1990 portant protection du patrimoine culturel national ;

- le décret n°89-137/PR du 23 août 1989 portant Réglementation et Classement des Etablissements de Tourisme ;
- le décret n° 89-139/PR du 23 août 1989 portant Réglementation des Agences de Voyages ;
- le décret n° 89-138/PR du 23 août 1989 portant Réglementation de la profession de Guide de Tourisme ;
- l'ordonnance n° 34 du 10 août 1967 portant code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme ;
- l'arrêté n° 002/MET du 26 juillet 1990 Portant classement des Restaurants ;
- l'arrêté n° 003/MET du 26 juillet 1990 déterminant les normes de classement des Etablissements d'hébergement Touristique.

4.1.5. Politique forestière 2022-2031

La Politique forestière du Togo (PFT) adoptée par le décret n° 2023-050 du 09 juin 2023, ambitionne porter à 26% le taux de couverture forestière à l'horizon 2030. Son objectif global est de garantir la gestion durable des ressources forestières et fauniques en vue de contribuer au maintien de la stabilité environnementale et au développement socio-économique du Togo. Cette politique repose sur les quatre (04) axes stratégiques à savoir :

- Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance du secteur forestier ;
- Axe stratégique 2 : développement d'un partenariat efficace autour de la gestion des forêts, y compris la recherche forestière ;
- Axe stratégique 3 : promotion d'une production forestière soutenue ;
- Axe stratégique 4 : restauration des peuplements dégradés et conservation de la biodiversité.

4.1.6. Outils législatifs et réglementaires en matière de gestion environnementale

Pour le patrimoine naturel, le cadre juridique national des aires protégées du Togo comporte plusieurs catégories de documents réglementaires. Il s'agit entre autres de documents généraux, des documents spécifiques organisant la gestion des aires protégées et des actes de création et de requalification de ces aires.

4.1.6.1. Accords multilatéraux

Le Togo est partie prenante à plusieurs accords multilatéraux en matière de protection des ressources forestières. Au titre des principaux textes internationaux ratifiés et qui ont trait aux aires protégées, on note :

- la Convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro le 12 juin 1992 et ratifiée par le Togo en 1995 ayant trois grands objectifs qui sont la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes (espèces, ressources génétiques, 3 écosystèmes), et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques (article 1) ;
- la Convention sur les zones humides adoptée en 1971 et ratifiée par le Togo en 1995 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats

des oiseaux d'eau. Les zones humides sont définies comme « étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou superficielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres » ;

- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) adoptée en 1979 ayant pour objet principal, la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aviaires dans l'intégralité de leur aire de répartition, ainsi que leurs habitats à l'échelle mondiale, accordant une attention particulière aux espèces dont l'état de conservation est défavorable ;
- la Charte mondiale de la nature adoptée le 28 octobre 1982 ayant pour objet principal de proclamer un ensemble de « principes de conservation » qui doivent guider toute action humaine pouvant affecter la nature ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, 1973) signée le 3 mars 1973 à Washington et ratifiée par le Togo le 23 octobre 1978 ;
- la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée en 1992 et ratifiée le 8 mars 1995 par le Togo ;
- la Convention relative à la Désertification ratifiée le 4 octobre 1995 par le Togo contre le fléau de la désertification et de la sécheresse ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 qui prévoit en son article 24 que : « Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement » ;
- la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (révisée) ayant pour objectifs d'améliorer la protection environnementale ; promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des programmes et des politiques de développement qui soient écologiquement raisonnables, économiquement sains et socialement acceptables (article II) . Elle incorpore l'état actuel des politiques et du droit des aires protégées dans la région africaine ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles adoptée par le sommet des Chefs d'État, le 11 juillet 2003 à Maputo, et connue sous le nom de « Convention de Maputo », qui est la traduction de la prise de conscience des États africains de l'indispensable conservation et utilisation durables de la diversité biologique de leur continent.

4.1.6.2. Cadre juridique national en matière de gestion des ressources forestières

Aux fins d'internalisation des accords ratifiés et de conservation des ressources forestières, le gouvernement a entrepris des efforts pour mettre en place un cadre juridique national approprié. Il s'agit entre autres de :

- **Loi n° 2008-09 du 19 juin 2008 portant code forestier**

L'article 3 du code forestier stipule que les ressources forestières constituent un bien d'intérêt national et doivent, par conséquent, faire l'objet d'un régime de protection qui assure leur gestion durable. Pour ce faire, il prévoit en son article 4 l'élaboration d'une politique forestière en ces termes : « *aux fins de la protection et du développement des ressources forestières, il est institué une politique forestière nationale dont les orientations générales font l'objet d'un plan national de développement forestier* » ;

- **Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'Environnement**

Cette loi fixe le cadre juridique général de gestion de l'environnement au Togo. Elle vise à réserver et gérer durablement l'environnement, à créer les conditions d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures, à établir les principes fondamentaux destinés à gérer, à préserver l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles. Elle consacre, en son article 61, des dispositions relatives à la conservation de la faune et de la flore qui doivent être gérées de façon rationnelle et participative en vue de préserver la diversité biologique et d'assurer l'équilibre écologique. Elle préconise une protection renforcée des espèces animales et végétales endémiques, rares, ou menacées d'extinction ainsi que leurs milieux naturels (art. 62).

- **Loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale dont l'article 62 prévoit le : « transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement aux collectivités locales » et l'article 199 de cette loi dispose : la « participation des régions à la protection de la faune et de la flore, la participation à la gestion et à l'entretien des parcs, réserves et sites naturels à vocation régionale, l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux de protection de l'environnement » ;**

- Décret n°2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées ;
- Arrêté n°005/MERF/CAB/SG/DFC du 21 mai 2004 portant composition des dossiers de requalification des aires protégées au Togo ;
- Arrêté n° 017/MERF/Cab du 13 mai 2005 fixant les droits de circulation dans les aires protégées et les modalités de gestion ;
- Décret n°2006-058/PR du 05 juillet 2006 fixant la liste des travaux, activités et documents de planification soumis à étude d'impact sur l'environnement et les principales règles de cette étude.

Tout cet arsenal juridique laisse entrevoir une pratique écotouristique sur le territoire togolais et particulièrement la région maritime qui fait l'objet cette étude sur l'écotourisme.

4.2. Profil des enquêtés

En vue d'avoir des données et de toucher les réalités écotouristiques de façon exhaustive dans la région, la technique de collecte des informations a été focalisée sur les communes en tant que structures administratives les plus proches des populations et des dites réalités.

Des entretiens individuels et des focus group ont été réalisés avec une diversité d'acteurs au niveau de chaque commune. Par endroit, les maires ou les secrétaires généraux, selon la disponibilité de ces derniers, ont été touchés par les entretiens individuels. Quant aux entretiens collectifs, ils ont été faits avec des groupes d'acteurs locaux à profils diversifiés. Ces entrevues ont été faites avec des groupes d'informateurs, d'environ 7 ou 8 personnes dans certaines communes. Dans d'autres communes, les informateurs étaient environ 10 personnes selon la disponibilité des acteurs. Il faut aussi préciser que le quorum de 7 personnes n'a pas forcément été atteint pour nombre de raisons relatives à la disponibilité des acteurs. Cet aspect constitue quelques-unes de difficultés rencontrées mais qui n'ont pas empêché d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.

Ces informateurs ont été pour la plupart des cas des chefs de canton, de villages et des quartiers, les leaders religieux et communautaires, des prêtres et prêtres des divinités et des croyances ancestrales et endogènes. À part les prêtres, comme susmentionné faisant partie des informateurs, d'autres femmes ont également participé aux entretiens en tant que responsables d'Association de femmes, d'ONG ou agents de l'administration municipale. Les informateurs ont renseigné l'équipe sur l'existence des forêts sacrées, des forêts classées, des divinités, des couvents communautaires et autres. La parole a été également donnée aux membres des bureaux des CDQ, des CVD et des CCD qui sont à la fois des hommes et des femmes. En dehors des acteurs locaux, les directeurs préfectoraux de l'environnement ont été également interviewés comme cela a été le cas des préfectures de Vo, Lacs, Zio et Bas-Mono. Au total, des hommes, des femmes, des jeunes comme des personnes âgées, que ce soit du secteur formel ou informel ont été touchés par ces entretiens. Cette composition hétérogène nous a permis, non seulement d'avoir la diversité des informations mais aussi la confrontation des idées en vue de prendre en compte les besoins selon toutes les couches dans une approche inclusive. La triangulation de ces données brutes recueillies sur le terrain nous a permis de retenir une liste des forêts et espaces sacrés, des forêts classées, des couvents communautaires et autres sites écotouristiques de la région Maritime. Les images qui suivent sont des photos qui ont été prises avec les informateurs, lors de la collecte des données, pour illustrer la description.

Photo 6 : Quelques photos de famille avec les acteurs rencontrés lors des enquêtes sur le terrain

Commune Zio 3 : Mairie d'Agbelouve



Commune Zio 1 : Mairie de Tsévié



Commune Yoto 2 : Palais royal d'Ahepe



Commune Bas-Mono 2 : Mairie d'Attitongon



4.3. Composante de l'écotourisme de la région Maritime

Le tourisme constitue une activité très importante pour la valorisation, la conservation et la gestion durable des espaces côtiers, protégés ou non. De nos jours, plus de 80% du tourisme mondial se concentre sur les côtes (World Travel and Tourisme Council-WTTC, 2017). Par ailleurs, les attractivités de toute zone à vocation touristique reposent non seulement sur les éléments climatiques, ceux du patrimoine culturel (lithôme et anthropôme) ou patrimoine naturel (hydrôme et phytôme), mais aussi sur les infrastructures d'accueil, les moyens de transport, et les garanties de sécurité. La mise en relief des potentialités écotouristiques de la région maritime est d'une importance capitale. Les communes de cet espace régional a fait l'objet de l'étude de terrain. Toutefois, compte tenu de l'émiettement des communes, qui sont par nature dans leur dimension défavorable à une action touristique soutenue, il a été préférable de considérer les préfectures, quand même dans une approche d'intercommunalité, afin de faciliter l'élaboration d'éventuels circuits touristiques.

Il faut noter que des sites touristiques naturels sont sources de revenus pour les communautés locales. Il s'agit entre autres de la plage togolaise, du Lac-Togo et le système lagunaire, des mangroves, des forêts classées, du parc national de Togodo, du fleuve Mono et des marres aux hippopotames à Tokpli (Afito) et à Sikakondji, etc.

4.3.1. Potentialités écotouristiques de la région Maritime

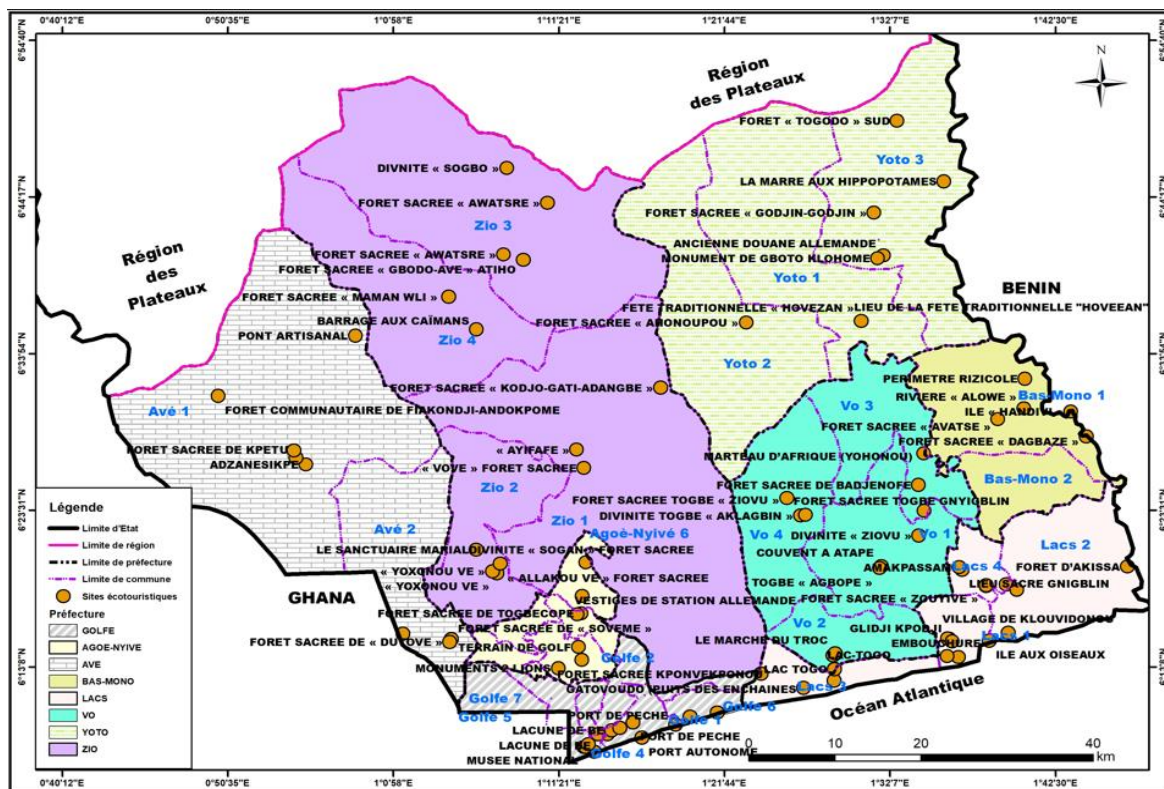
La situation de la région maritime offre une diversité de curiosités naturelles (plages, lacs, forêts, parcs nationaux) doublée d'un riche héritage culturel qui font la particularité de cette région.

Photo 7 : Vue d'une plage d'Aného aux sables fins bien entretenue bordée de cocotiers



Source : <https://www.togo-tourisme.com/villes-togo/aneho>

Carte 6 : Potentialités touristiques naturelles de la région Maritime



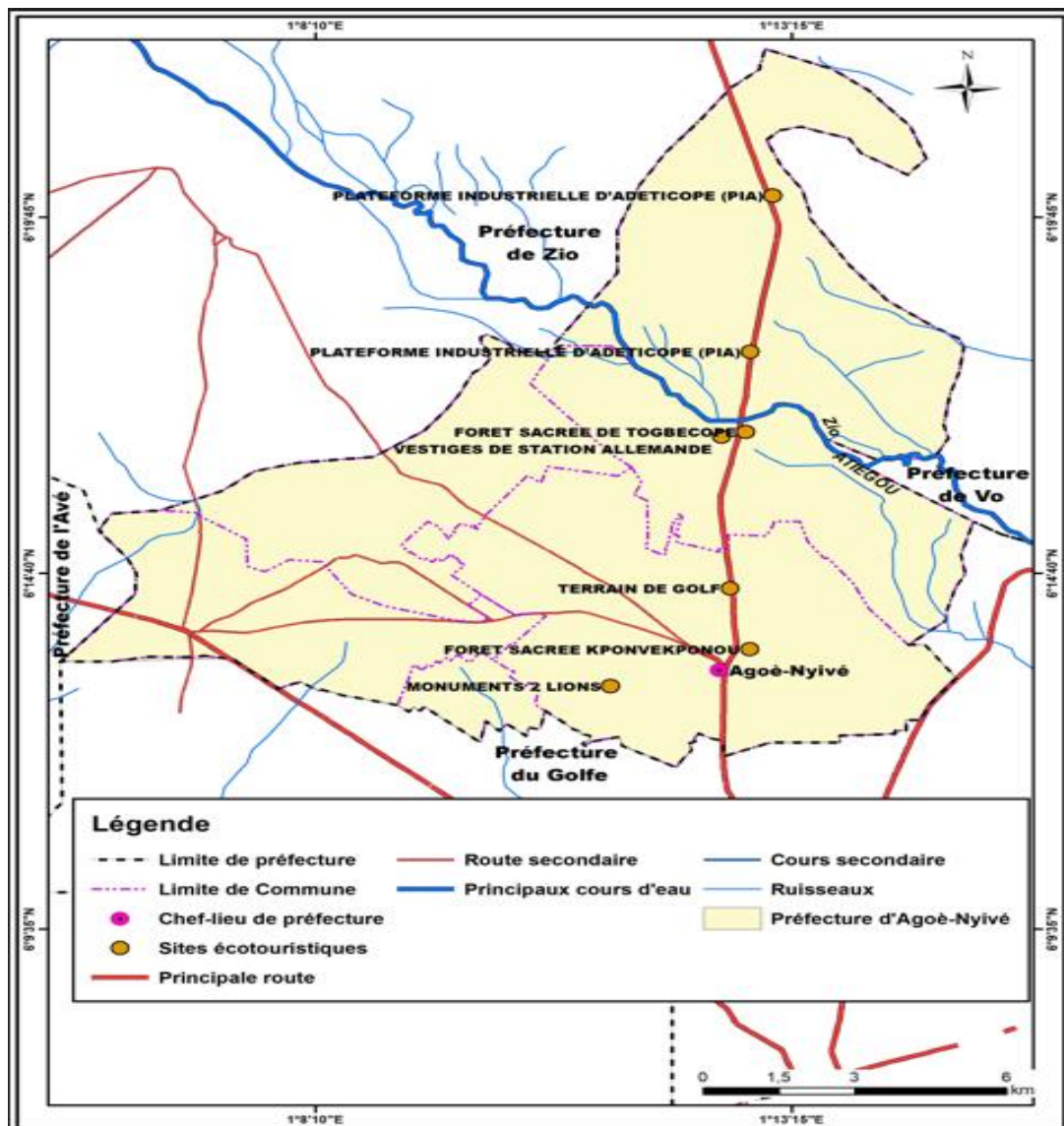
Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

Le secteur du tourisme constitue l'un des principaux secteurs de mobilisation des ressources dans l'économie. Ce secteur occupe 4,2% du PIB (Direction de la planification du MCT, 2023). Il revêt un caractère hautement stratégique dans la mesure où il est transversal, impliquant de nombreux autres secteurs tels que l'artisanat, l'agriculture, l'environnement, les transports, les télécommunications, les services informatiques, les BTP, les services de sécurité, etc.

4.3.1.1. Préfecture d'Agoë-Nyivé

Les ressources naturelles s'éloignent de plus en plus des zones urbaines. Toutefois, la zone d'Agoé est un environnement dominé par les pratiques socio-culturelles. La fréquence des forêts sacrées qui hébergent des divinités est garant de la coexistence sociale. C'est le cas des forêts sacrées de Kponvékponou et Togblécopé.

Carte 7 : Potentialités touristiques de la préfecture d'Agoë-Nyivé

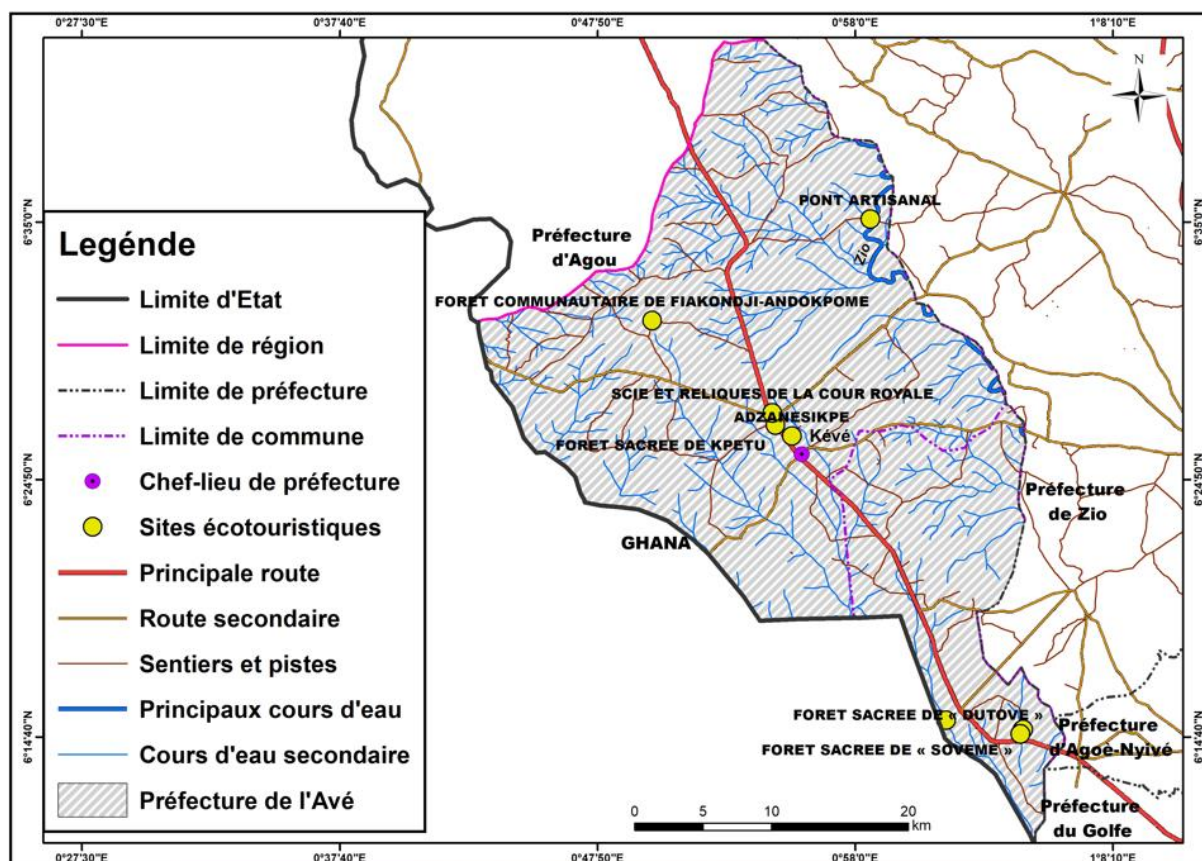


Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.2. Préfecture de l'Avé

Avé est une zone riveraine du cours d'eau Zio, qui crée une forêt galerie propice aux activités touristiques. C'est une zone où se sont développées les forêts sacrées et communautaires dont les forêts communautaires d'Andokpomé.

Carte 8 : Potentialités touristiques de la préfecture de l'Avé



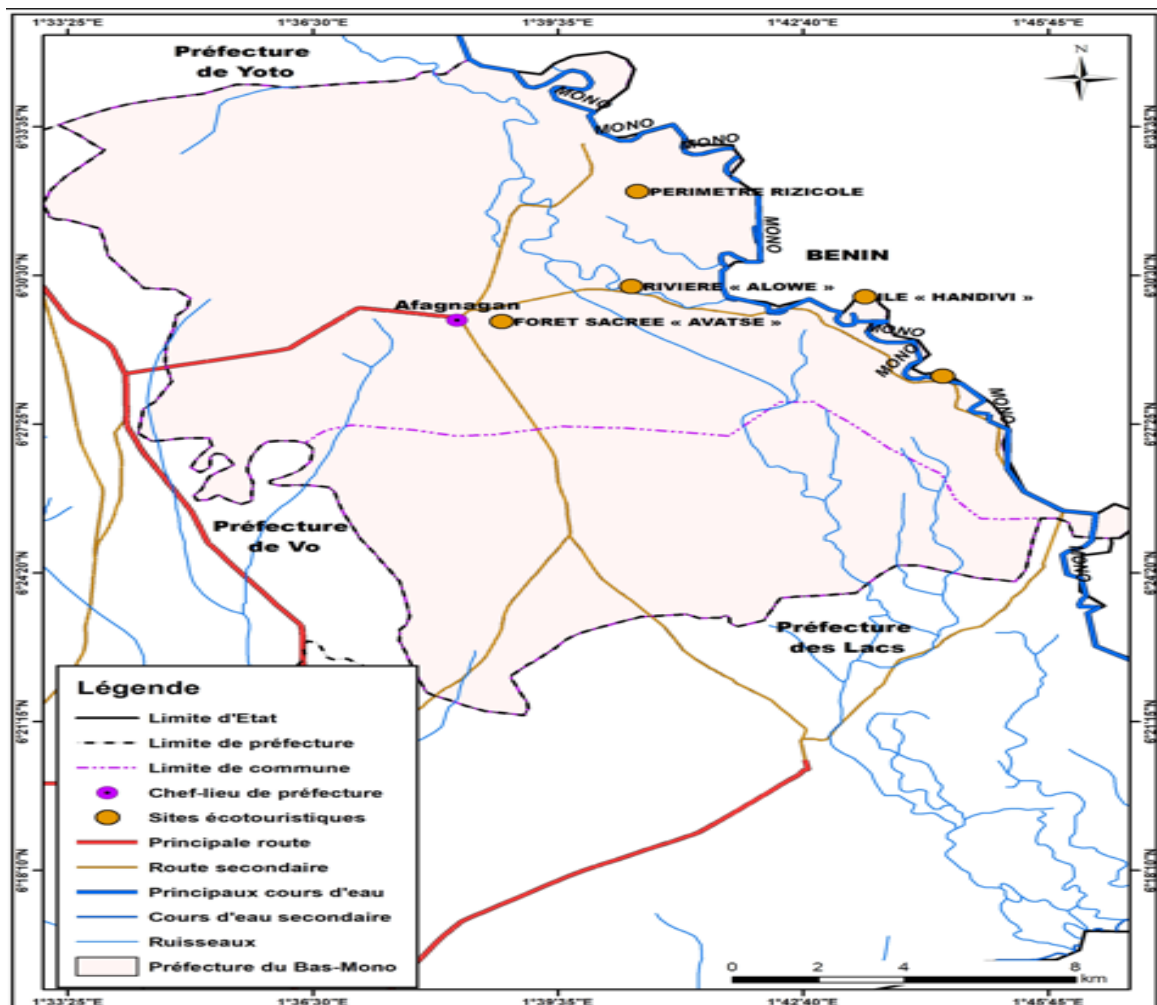
Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.3. Préfecture de Bas-Mono

La préfecture de Bas-Mono est une zone qui jouit d'un climat doux. La zone rizicole d'Agomé-Glouzou est une aubaine pour le développement de l'agrotourisme à côté du tourisme vert. On note également la présence de forêt sacrée « Dagbaze » (Agomé-Séva) et de l'île « Handivi » (Agbétiko), sans oublier les Berges sablonneuses des rives de fleuve Mono de Batonou.

Par ailleurs, Avévé, une localité où le fleuve Mono sert de frontière naturelle entre le Togo et le Bénin offre une traversée attrayante en pirogue traditionnelle en vue de la découverte de la nature sauvage. Il s'agit des Lacs aux hippopotames à Avévé, Adamé, Agomé-Séva Agomé-Glozou ou Agbétiko.

Carte 9 : Potentialités touristiques de la préfecture de Bas-Mono



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.4. Préfecture du Golfe

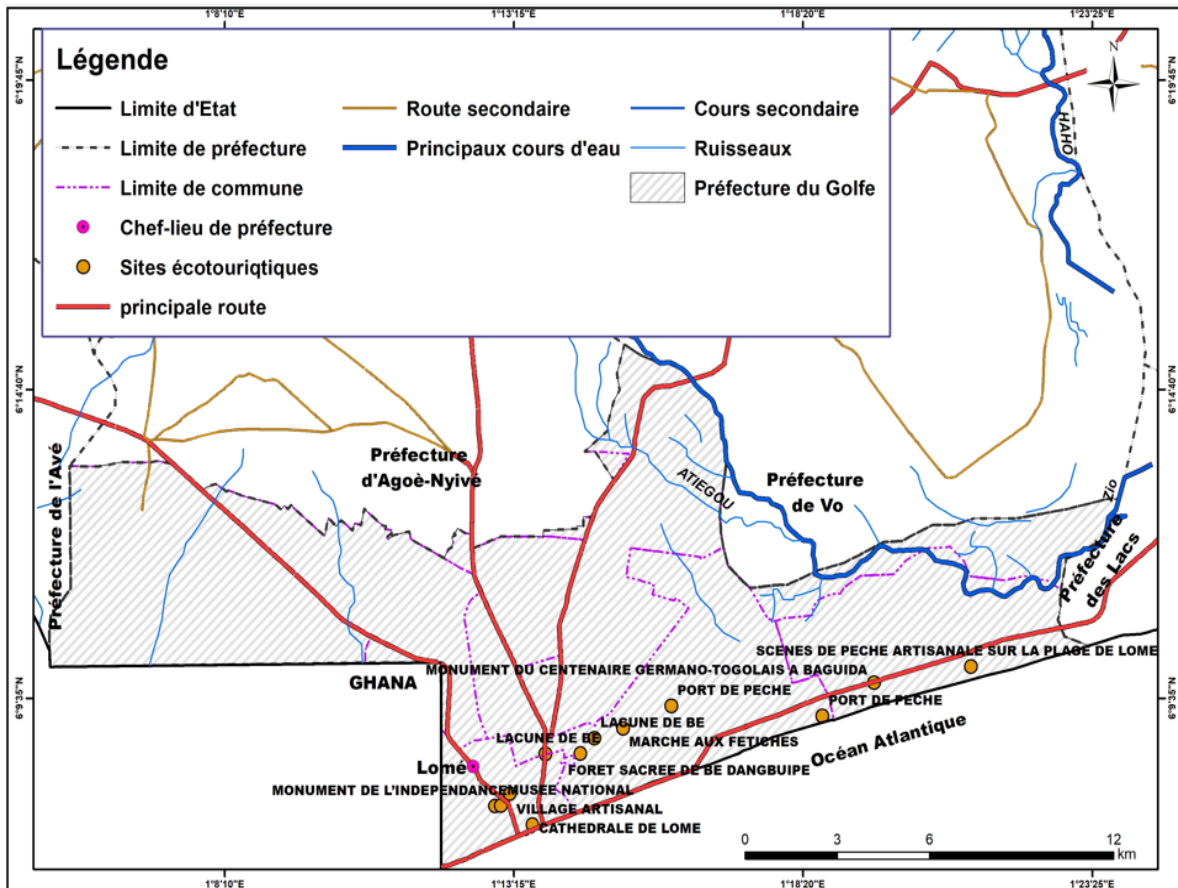
Elle est l'une des préfectures qui compose le Grand Lomé. Elle regorge beaucoup de potentialités touristiques mais sont peu issues des ressources naturelles, du fait l'excès d'urbanisation de la ville (capitale).

☞ *La lagune de Lomé*

Aménagée dans les années 60, la lagune de Lomé a longtemps été le principal système de drainage des eaux de pluie. Mais, faute d'entretien et d'une politique d'assainissement et d'hygiène, elle est devenue une poubelle à ciel ouvert pour les riverains. De récents travaux de curage de la lagune et d'aménagements des bordures ont permis de réduire l'ampleur des dégâts mais les sources de pollution demeurent, comme le montre les paramètres hydrochimiques et biologiques.

Autrefois, plan d'eau linéaire, il est aujourd'hui constitué de la lagune de Boka à l'ouest et de la lagune de Bè à l'est.

Carte 10 : Potentialités touristiques de la préfecture du Golfe



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.5. Préfecture des Lacs

La préfecture des Lacs regorge beaucoup de sites écotouristiques.

☞ *La rivière Gbaga*

Dans la partie Sud-Est de la région maritime, on rencontre la rivière Gbaga sur laquelle est construite la retenue d'eau de Sakpové. Elle est d'un écoulement orienté Nord-Sud et se jette dans le cordon lagunaire du littoral togolais qui est un défluent lagunaire à méandres appelé aussi Gbaga. Ce cordon lagunaire s'étend de Djeta à Glidji, et se joint au système lacustre des lacs Togo et Boko-Zowla par la lagune d'Aného.

☞ *L'Embouchure lagunaire*

Dans l'estuaire à Aného, la morphologie présente des dépressions, spécialement sous le pont où elle atteint 10 m. Des dépôts sableux sous forme d'îlots les séparent. La sédimentologie des fonds lagunaires montre des sables marins qui représentent 99% des sédiments avec des débris coquilliers et divers organismes ; ils sont uniformément répartis dans l'estuaire à Aného. L'embouchure située à Aného facilite le déversement des eaux marines. Ces eaux marines, lors des deux marées hautes de la journée, renforcent la masse d'eau du système lagunaire.

☞ *Le lac Togo*

Le lac Togo est localisé entre 6,1° nord et 1,2° sud. C'est un plan d'eau assez étroit orienté NW-SE, dont la grande diagonale NW-SE fait 13 km contre 6 km pour la petite diagonale NE-SW. Il s'étend entre les villages de Sevatonou et Dekpo dans le nord jusqu'à ceux d'Agbodrafo et de Togoville au sud. Sa profondeur moyenne est de 2 m. Les plus bas-fonds avoisinent 4 m de profondeur

Le lac Togo est un vaste plan d'eau naturel de 45,144 km², alimenté par le Zio et le Haho. Il se prolonge par un chenal lagunaire de 13 km de long qui rejoint, au pont de Zébé, le réseau de bras lagunaires d'Aného et le lac de Zowla. Il est bien de préciser que le Lacs Togo est à cheval entre trois préfectures (Lacs, Zio et Vo)

☞ *Les mangroves*

Les mangroves sont des formations édaphiques halophiles, typiquement tropicales et exclusivement littorales dont la principale caractéristique est leur composition floristique dominée par les palétuviers. Les mangroves togolaises, d'une superficie d'environ 112,53 hectares (FAO, 2018), sont localisées dans l'extrême sud-est dans les préfectures des Lacs et Vo, autour du chenal de Gbaga et ses rivières affluentes.

☞ *Forêt sacrée d'Akissa*

La forêt sacrée d'Akissa a une superficie d'environ 1700 hectares. Elle est connue pour son caractère sacré qui remonterait au XIII^{ème} siècle, lorsque les Xwla ou Pla, peuple de cette localité, auraient émigrés de Tado, fuyant les conflits fratricides se réfugièrent dans la forêt d'Ada. Ce peuple identifia une zone de sanctuaire, où il garda toute sa mysticité. Elle est gérée par les prêtres vaudous qui auraient hérité d'un système traditionnel de conservation, composé de règles et d'interdits devant être respectés. Pour le peuple « Xwla », la forêt sacrée d'Akissa est le lieu où il reçoit la force, et la puissance. Ce peuple se retrouve de part et d'autre du fleuve mono entre le Bénin et le Togo. Périodiquement, il respecte la tradition en exécutant la voix des vaudous qu'abrite la forêt sacrée. Périodiquement, sous les ordres des dieux de la forêt, ce peuple célèbre la fête dénommée AKISSA-HOUNGBA. Elle se trouve dans le village d'Adamé, situé au bord du fleuve mono qui constitue une frontière naturelle entre le Togo et le Bénin.

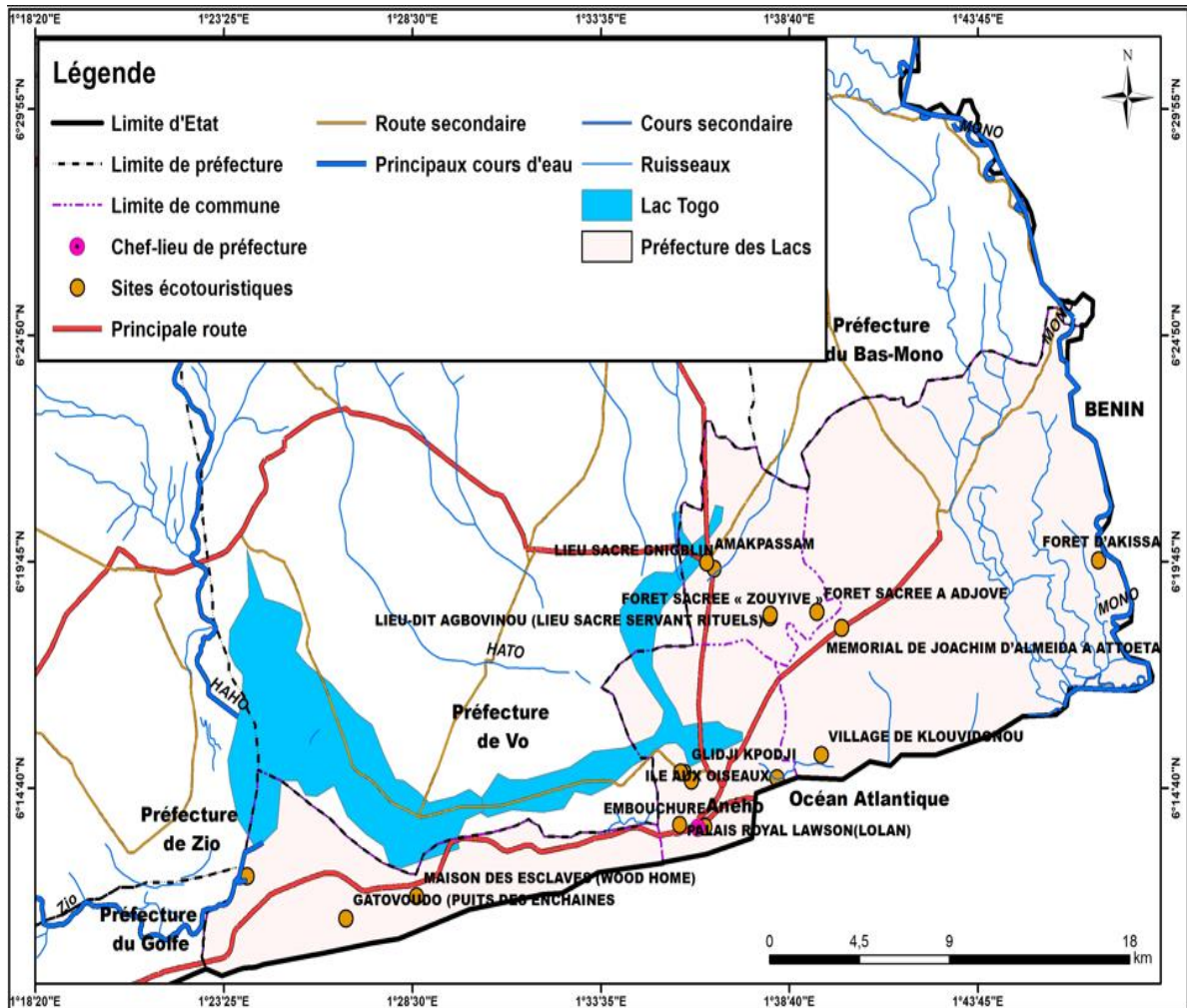
La forêt sacrée d'Akissa appartient au complexe du Lac Togo- Chenal de Gbaga, une des huit zones qui constituent la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono qui serait en cours de reconnaissance par l'UNESCO. En effet une démarche conjointe entre le Togo et le Bénin est en train d'être faite en vue d'inscrire cet écosystème au patrimoine de l'UNESCO. Cette initiative va permettre de conserver les forêts sacrées et les valoriser.

La forêt d'Akissa recèle une riche biodiversité, dont certaines espèces ne seraient pas encore répertoriées. Elle est réputée pour ses nombreuses espèces végétales utilisées dans la médecine traditionnelle et abriterait, entre autres des animaux les sauvages comme guib harnaché et les céphalophes. L'accès à la forêt est difficile non seulement du fait de son caractère sacré, (car elle est interdite au public cinq jours sur sept), mais aussi de sa densité.

Ce milieu naturel dont les habitants s'efforcent à rester authentiques pour perpétuer les pratiques ancestrales, se prêtent bien à des projets écotouristiques qui feraient de cette zone une

destination prisée, un cadre où il fait bon vivre. Adamé est un village du canton d'Aklakou dans la commune des Lacs 2 dans la préfecture des Lacs. Il se trouve à 30 km de la ville d'Aného et à environ 80 km de Lomé.

Carte 11 : Potentialités touristiques de la préfecture des Lacs

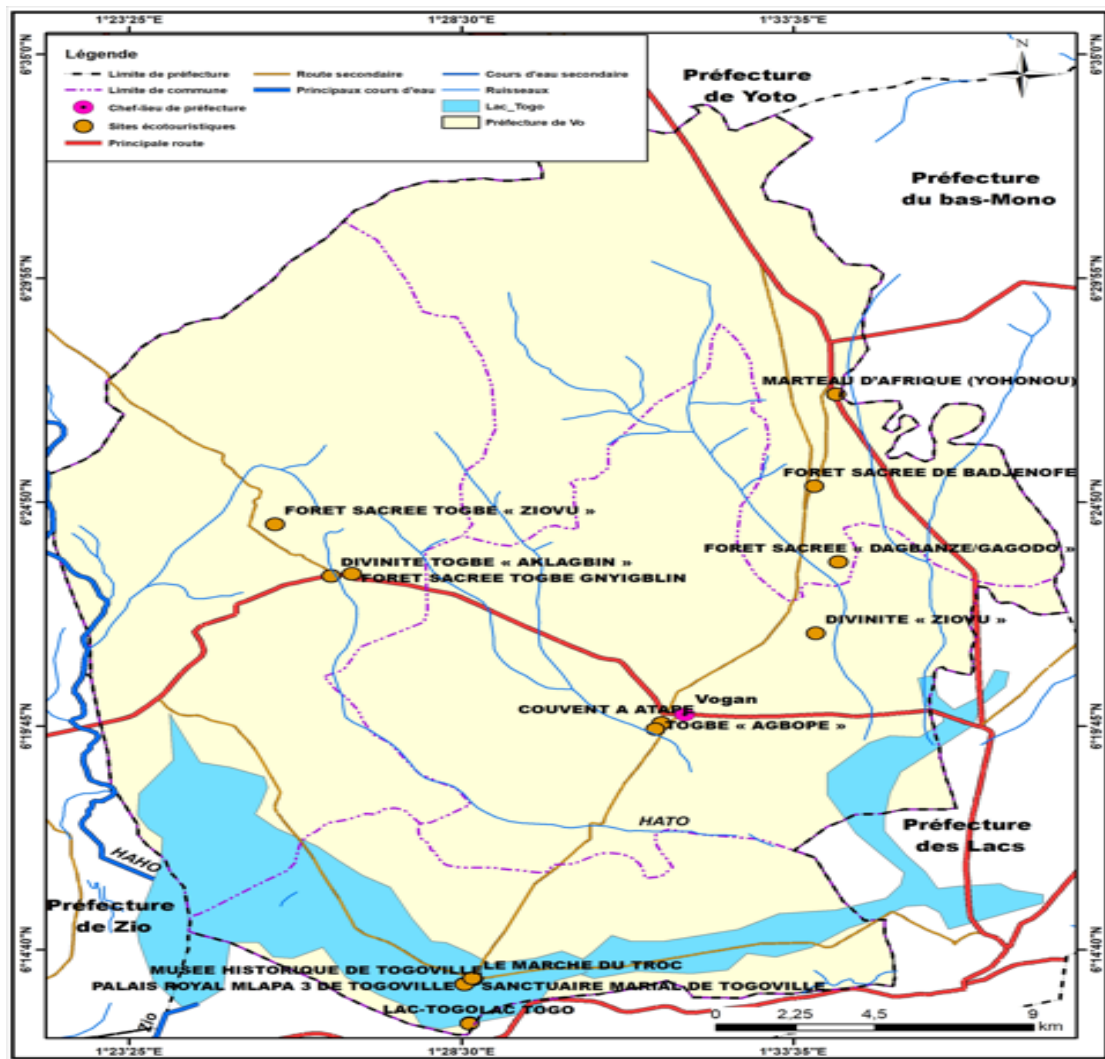


Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.6. Préfecture de Vo

La zone concernée dispose de ressources naturelles en lien avec le tourisme. Les plus en vue sont les forêts sacrées qui sont les réceptacles et la représentation divine. Les quelques-unes qu'on peut citer sont : forêt sacrée « Dagbanze/Gagodo (Attitsogbé), forêt sacrée Togbé « Ziovu » (Klétsi).

Carte 12 : Potentialités touristiques de la préfecture de Vo



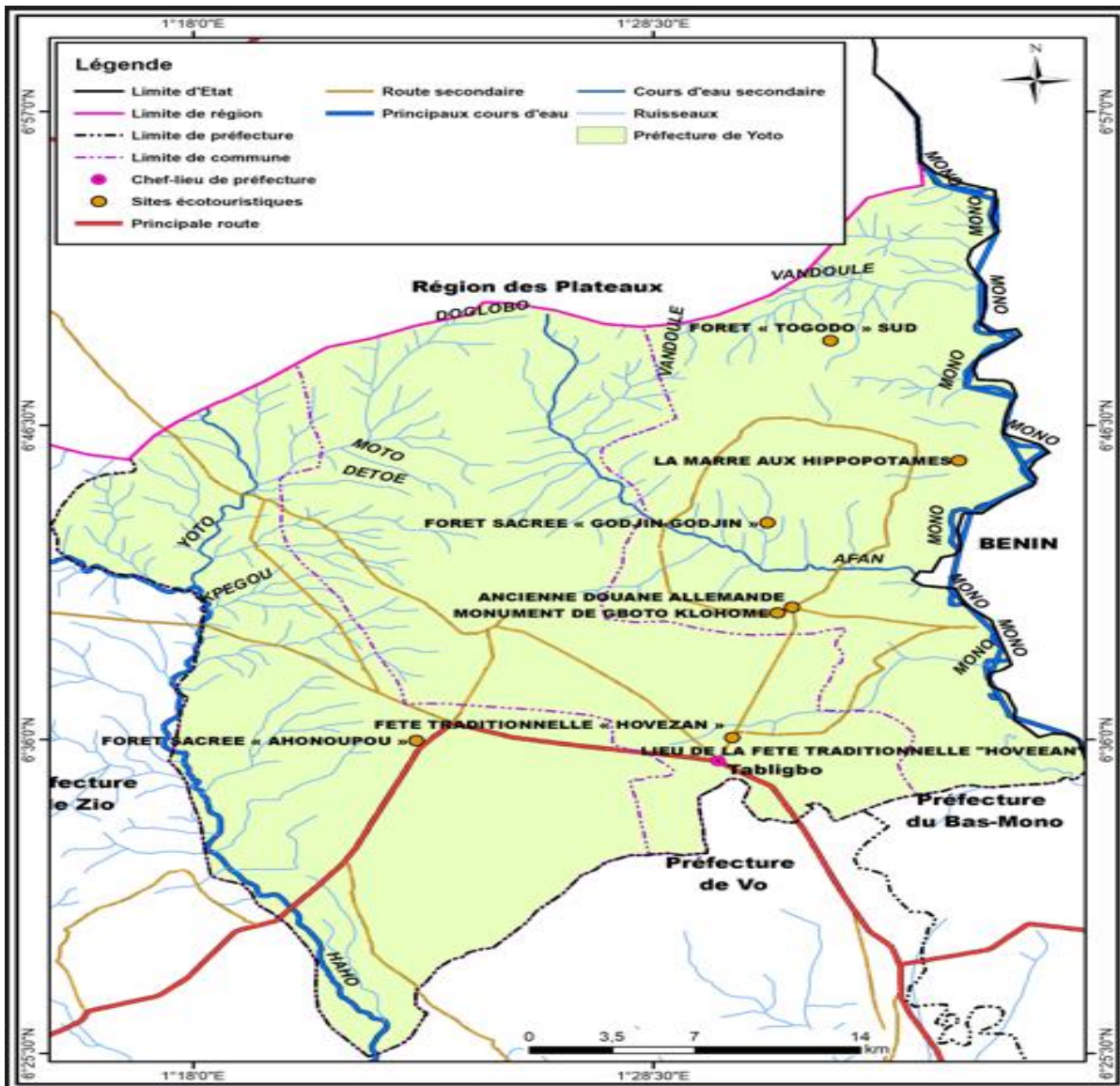
Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.7. Préfecture de Yoto

☞ *Les mares de Togodo*

Elles sont constituées par les mares au sud-est du parc national de Togodo. Elles sont localisées entre 6°50 et 7° de latitude nord et 1°23 et 1°34 de longitude est, notamment la mare d'Afito avec une superficie de 108 ha et une profondeur moyenne de 4 m, les mares de Lagoè (34 ha), de Lotoè (19 ha) et de Dindin (15 ha) recèlent d'importantes potentialités halieutiques.

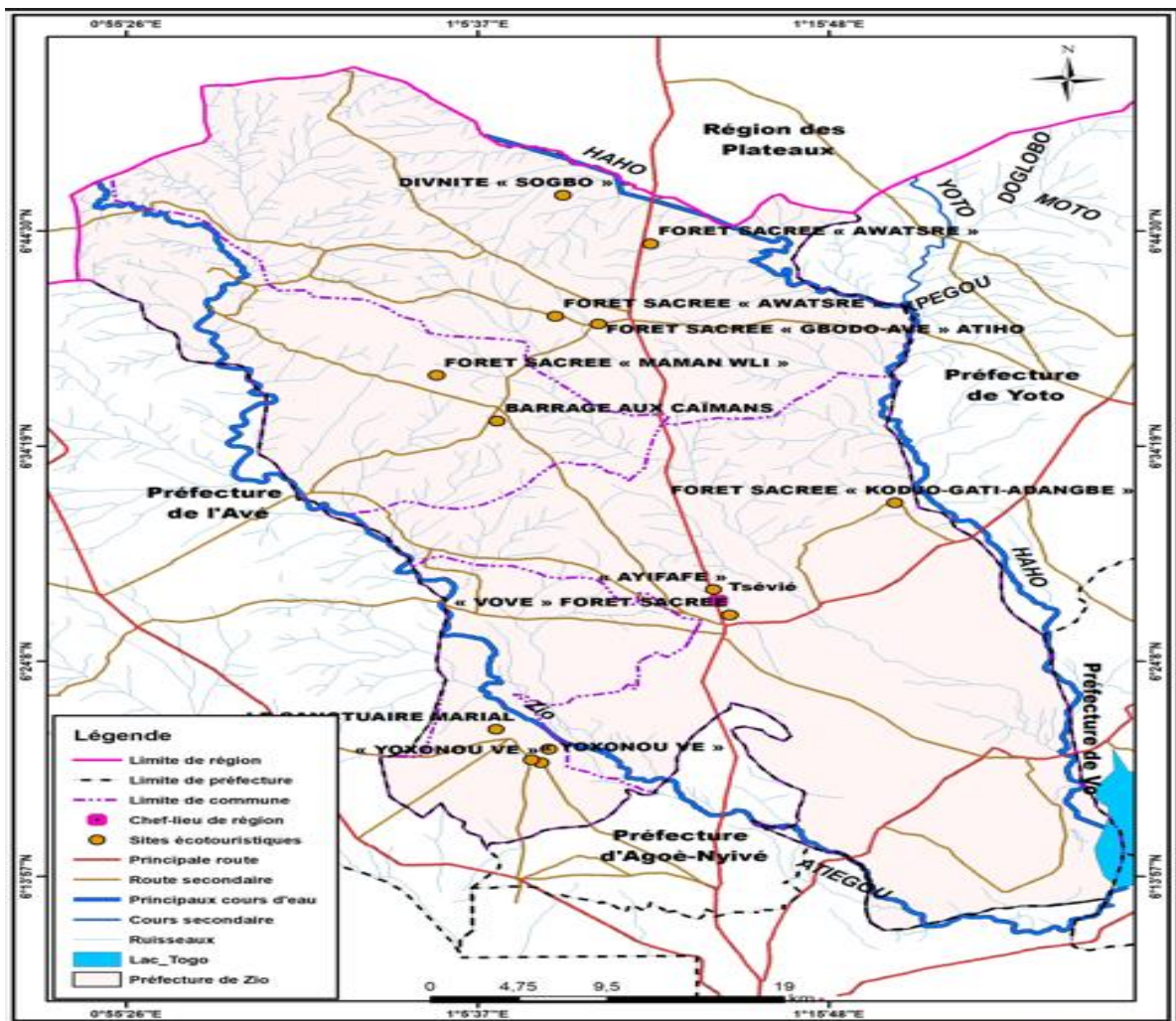
Carte 13 : Potentialités touristiques de la préfecture de Yoto



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.1.8. Préfecture de Zio

Carte 14 : Potentialités touristiques de la préfecture de Zio



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.2. Potentialités culturelles

D'une superficie de 6 100 km², la région Maritime abrite Lomé la capitale et Aného, ancienne capitale du pays qui ont gardé de nombreux bâtiments de l'époque coloniale. Elle concentre aussi tout le littoral de la frontière du Bénin à celle du Ghana avec des plages sablonneuses jalonnées de cocotiers. Cette région est également au cœur de l'histoire de la traite négrière (côte des esclaves) qui a sévi jusqu'au 19^{ème} siècle et est également connue pour l'animisme et le culte du vaudou.

4.3.2.1. Préfecture d'Agoe-nyivé

Situé dans le quartier Agoé à Lomé, le monument deux Lions se trouve au Carrefour de La République. Il représente les deux jeunes lions qui figurent sur les armoiries du Togo. Ces deux jeunes lions symbolisent le courage du peuple togolais. Ils tiennent l'arc et la flèche, moyen de combat traditionnel, pour montrer que la véritable liberté du peuple togolais est dans ses mains et que sa force réside avant tout dans ses propres traditions.

Les lions debout et adossés expriment la vigilance du peuple togolais dans la garde de son indépendance, du levant au couchant.

4.3.2.2. Préfecture de Bas-Mono

☞ *Le marché d'Avévé*

C'est un important marché d'huile de palme qui s'anime tous les mercredis et samedis.

4.3.2.3. Préfecture du Golfe

Conçu et réalisé par l'architecte français Georges de Coustère assisté par Paul Ahyi, alors jeune peintre et sculpteur togolais, ce monument a été dévoilé le 27 avril 1960, date de l'indépendance du Togo. Il représente un homme debout brisant les chaînes de la servitude de la colonisation et une femme assise sur un siège royal tenant dans ses mains la flamme de l'indépendance qui est rallumée tous les 27 avril. Il a été réaménagé durant la célébration des 50 ans de l'indépendance du Togo en 2010.

Il s'agit d'un lieu historique aménagé en espace vert d'environ 5024 m² entre le Palais des congrès de Lomé et l'hôtel du 02 février. Réalisé dans les années 80 au moment où le Togo était encore qualifié de « Suisse de l'Afrique », ce monument symbolise la ville de Lomé reconnue comme ville messagère de la paix.

Conçu et réalisé à Baguida premier siège de l'administration coloniale allemande (1884 – 1887) par le Professeur d'art Paul Ahyi à la demande de l'Etat, il marque la commémoration en 1984 du centenaire des relations germano-togolaises.

Construit de 1898 à 1905, il abritait les bureaux au rez - de - chaussée et les appartements du gouverneur à l'étage. Siège de l'Etat jusqu'en 1970, il sera transformé en 1976-1977 en palais des hôtes de marque, c'est-à-dire en résidence pour les hôtes officiels du Togo. En septembre 1991, il fut de nouveau siège officiel du Premier Ministre.

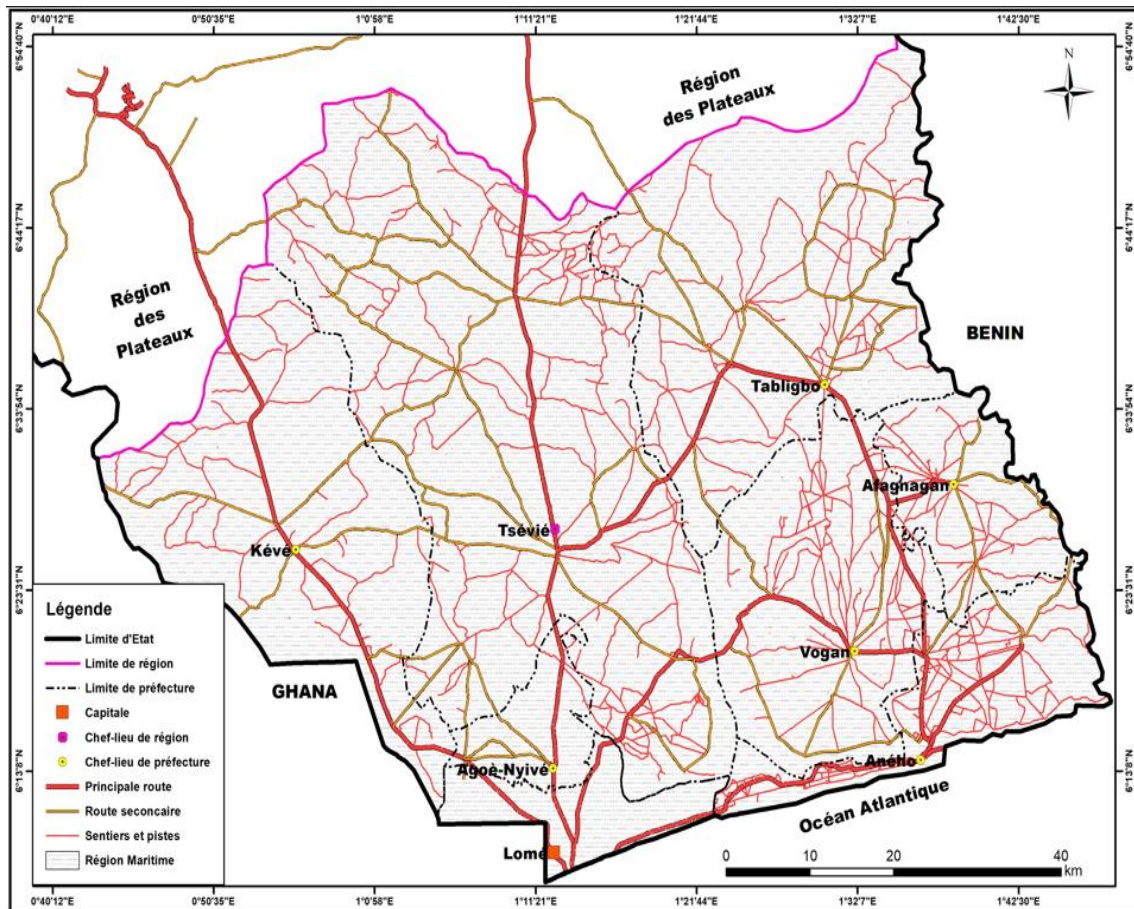
Il est abandonné depuis décembre 1991, après les troubles socio- politiques. En 2012, des travaux de réaménagement ont permis de le transformer en une infrastructure culturelle.

Photo 8 : Quelques objets artisanaux



Source : *Etude sur l'évaluation des potentialités écotouristiques de la région maritime, 2023*

Carte 15 : Voies de communication de la région Maritime



Source : Equipe d'experts de l'étude, 2023.

4.3.3. Structures d'hébergement touristique et de restauration

Au niveau des établissements d'hébergement touristique, il y a lieu de constater une forte concentration de la capacité d'hébergement dans la région maritime.

Cette capacité est composée essentiellement de deux catégories d'hôtels : l'une comprenant des établissements de standing international destinés de par leur conception à une clientèle de tourisme d'affaires, de congrès et de séminaires et l'autre, regroupant des unités hôtelières de classe utilitaire appartenant au secteur privé.

Par ailleurs, l'émergence du secteur privé en matière d'établissements touristiques est perceptible depuis 1982, l'Etat n'ayant construit aucun établissement d'hébergement touristique depuis 1980.

Tableau 3 : Répartition par préfecture de la capacité d'hébergement de la région

N°	Préfecture	Nombre d'hôtels
1	Golfe	278
2	Agoe-nyivé	105
3	Zio	12
4	Yoto	5
5	Bas-Mono	5
6	Vo	5
7	Ave	20
8	Lacs	20
TOTAL		328

Source : Etude sur l'évaluation des potentialités écotouristiques de la région maritime, 2023

En matière de développement, les restaurants participent à asseoir une pratique touristique. En matière de restauration, la CNACET a dénombré 84 restaurants indépendants (à ne pas confondre avec les maquis et surtout les gargotières) répartis sur le territoire national comme suit :

Tenant compte de l'émergence du secteur privé en matière d'infrastructure d'hébergement touristique consécutives à des prestations touristiques diverses et de la nécessité d'un partenariat avec l'Etat, l'Administration Nationale du Tourisme a suscité la création des associations patronales déjà citées :

- l'Association des hôteliers et restaurateurs du Togo (ASHORESTO) ;
- l'Union Togolaise de l'Hôtellerie (UTH) ;
- l'Union Togolaise des Agences de Voyages et de Tourisme (UTAVOT) pour les agences de voyages et de tourisme dont les membres représentent essentiellement des agences de première et troisième catégories.

On note un certain manque de dynamisme de ces associations qui peut en partie s'expliquer par la situation peu encourageante du secteur, mais aussi par un manque de solidarité professionnelle réelle, un certain dysfonctionnement de l'association et une absence de programme d'activités.

Outre ces associations, l'on observe une forme d'implication des communautés locales dans le tourisme.

4.3.4. Guides touristiques

En matière de développement touristique, les guides constituent un maillon non négligeable. Le guide est un professionnel du tourisme, une personne physique sans distinction de sexe, doté d'une culture transversale, d'un bon niveau de culture et qui a pour rôle d'accueillir, de bien accueillir et de satisfaire dans la mesure des exigences de sa fonction les desideratas du visiteur à travers les prestations de service de qualité. Il est chargé de faire découvrir aux visiteurs un site, un point touristique, une zone touristique ou une destination touristique, d'une ville, d'une région, d'un pays, d'une sous-région. Mais force est de constater que tout le territoire que couvre l'étude, n'est pas organisé et ne dispose aucune structure locale d'administration

touristique en dehors de la préfecture des Lacs. Toutefois les quelques guides de cette zone ne sont pas bien formés.

Le produit touristique s'apprécie par son attractivité. L'industrie touristique est liée à la production des branches de secteur primaire et secondaire car le tourisme est un grand consommateur de l'Industrie de production, des machines, des industries alimentaires, textiles et pharmaceutiques.

4.3.5. Services secondaires

En dehors du produit touristique, on a quelques services secondaires qui participent activement à la réalisation de la pratique touristique. Il s'agit entre autres de :

4.3.5.1. Télécommunications

L'importance des télécommunications dans tout processus de développement est connue. Elle prend une connotation particulière dans un pays comme le Togo dont le réseau routier est peu développé et le transport aérien interne presque inexistant.

Le secteur connaît aujourd'hui une amélioration de plus en plus croissante. Toutefois, des efforts restent à faire dans ce sous-secteur pour pouvoir étendre son réseau sur toute l'étendue du territoire national.

4.3.5.2. Système bancaire

Le développement du système bancaire participe à l'essor de l'économie. Pour la pratique du tourisme, les banques facilitent l'accès à la liquidité et à l'échange des devises au profit des touristes. Ces institutions peuvent contribuer à l'émergence des PME et PMI sur le ressort territorial de la région maritime pour l'éclosion d'une économie locale. Presque la totalité de ces institutions ont leur siège social à Lomé. Elles sont tellement nombreuses tellement qu'elles font de Lomé un véritable hub financier dans la sous-région. Il s'agit de :

Banque of Africa (BOA) ; Banque Inter Africaine (BIA) ; Atlantique banque (AB) ; ECOBANK ; EDM (Mali) ; International Business Bank (IB Bank) ex BTCI ; Orabank ; CORIS Bank ; Société Générale ; SUNU Banque ; Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le commerce BSIC) ; Société interafricaine de banque (SIAB) et l'Union togolaise de banque.

4.3.5.3. Système sanitaire

Le système de santé est primordial dans la réalisation de la pratique touristique. Sur le territoire de la région maritime, se trouve plusieurs structures locales et régionales de la santé. Même dans les coins les plus reculés, il se trouve les plus petites unités de soins primaires. Selon qu'on soit en milieu rural ou en milieu urbain on pouvait trouver des Centres médico-sociaux (CMS) ; des Unités de soins périphériques (USP) ; des centres hospitaliers préfectoraux (CHP) ; un centre hospitalier régional (CHR) et des centres hospitaliers universitaires (CHU).

4.3.5.4. Garanties de sécurité

Une destination touristique se réfère à un pays qui dispose des attraits naturels et culturels, des services d'accueils d'hébergement et des transports avec des garanties de sécurité en vue d'assurer l'organisation et le développement du tourisme. Sur la zone d'étude, il est établi qu'il y a un maillage du territoire avec la présence de postes de police et de gendarmerie dans la majorité des communes des 8 préfectures. Cela constitue un gage d'une sécurité acquise pour une activité touristique en toute quiétude.

5. Sites écotouristiques prioritaires de la région Maritime

Le développement de l'écotourisme repose sur les ressources naturelles et culturelles. D'une superficie de 6 100 km², la région Maritime abrite Lomé la capitale et Aného, ancienne capitale du pays qui ont gardé de nombreux bâtiments de l'époque coloniale. Elle concentre aussi tout le littoral de la frontière du Bénin à celle du Ghana avec des plages sablonneuses. Cette région est également au cœur de l'histoire de la traite négrière (côte des esclaves) qui a sévi jusqu'au 19ème siècle et est également connue pour l'animisme et le culte du vaudou.

5.1. Parc national de Togodo

Le parc national de Togodo se trouve à l'Est de la partie Sud du pays (Région Maritime et la Région des Plateaux). Il est à cheval entre la préfecture de Haho (Togodo-Nord à 35 Km de Notsè et à 180 Km de Lomé) et la préfecture de Yoto (Togodo-Sud à 24 km de Tabligbo et à 96 km de Lomé). Le parc est limité à l'Est par le fleuve Mono, au Sud par les villages de Tomety-Kondji, Sédomé, Adodomé, Gboto zévé et Zouvi, au Nord-Ouest par la forêt classée d'Asrama, au Nord-Est par la rivière Asrama et à l'Ouest par les rivières Akpaka et Afan et les fermes Kpové et Tsafé. Ce parc couvre actuellement une superficie totale de 15 000 hectares.

Le parc national de Togodo a pour objectif de (i) protéger les reliques de forêts à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, (ii) perpétuer, dans les conditions naturelles, les éléments écologiques, géomorphologiques, sacrés et esthétiques et (iii) garantir une stabilité et une diversité économique locale. Quant à la zone de gestion des ressources naturelles, elle a pour objectif d'assurer la productivité du cheptel sauvage et son habitat afin de promouvoir les activités cynégétiques et contribuer au développement régional et national. Il en résulte que la partie sud du complexe est de la catégorie II de conservation de l'UICN et le nord, de la catégorie IV. L'ensemble du complexe a le label de zone humide Ramsar sous le nom de "réserve de faune de Togodo" et sous le numéro 736.

Photo 9 : Parc national Togodo



5.2. Forêt sacrée de Bè

La forêt sacrée de Bè est située dans la préfecture du Golfe, commune Golfe 1. Elle est à proximité de la banlieue de Bè Kpéhémé et Bassadji. C'est une forêt décidue, elle abrite des divinités des peuples Ewe auxquelles on fait périodiquement des sacrifices. Elle protège la population et accorde des ouvertures aux adeptes qui sollicitent son pouvoir. La forêt peut être visitée comme curiosité touristique, mais avec le respect des principes établis. Elle est confrontée aux problèmes d'urbanisme et subit la pression anthropique.

Photo 10 : Forêt sacrée de Bè



5.3. Le lac Togo

Le lac Togo est localisé entre 6,1° nord et 1,2° sud. C'est un plan d'eau assez étroit orienté NW-SE, dont la grande diagonale NW-SE fait 13 km contre 6 km pour la petite diagonale NE-SW. Il s'étend entre les villages de Sevatonou et Dekpo dans le nord jusqu'à ceux d'Agbodrafo et de

Togoville au sud. Sa profondeur moyenne est de 2 m. Les plus bas-fonds avoisinent 4 m de profondeur. Le lac Togo est un vaste plan d'eau naturel de 45,144 km², alimenté par le Zio et le Haho. Il se prolonge par un chenal lagunaire de 13 km de long qui rejoint, au pont de Zébé, le réseau de bras lagunaires d'Aného et le lac de Zowla. Il est bien de préciser que le Lac Togo est à cheval entre trois préfectures (Lacs, Zio et Vo).

Photo 11 : Lac Togo



5.4. Les mangroves

Les mangroves se trouvent dans le système lagunaire du Togo, le chenal de Gbaga et les parties inférieures du fleuve Mono. La superficie du système lagunaire est d'environ 6 400 hectares, composé du Lac Togo (4 600 ha), de la lagune de Togoville qui est un chenal de 13 km parallèle à la côte dont la largeur varie entre 150 et 900 m, du lac de Zowla (655 ha), et de la lagune d'Aného au Sud-Est. Cette lagune d'Aného est constituée d'un réseau de chenaux étroits, de profondeur variant de 4 à 11 m (Ouro-Sama et al., 2014). L'ensemble de ce système communique avec la mer par la passe d'Aného (ouverte en permanence depuis 1989) et est alimenté en eau douce par les rivières de Zio, de Haho, de Boko et du Mono par un canal naturel appelé Chenal de Gbaga. Ce dernier, est une communication façonnée par l'homme à l'époque coloniale entre le système lagunaire et le cours inférieur du fleuve Mono. D'une longueur de 24 kilomètres, il est distant de la mer de 1 à 3 km. Il marque la frontière Sud entre le Togo et le Bénin.

Le paysage de mangrove au Togo présente une grande potentialité faunique et certainement une des plus importantes parmi les paysages de mangroves Mono-Volta. Il présente une diversité faunique suivant les groupes taxonomiques et le statut de conservation de certaines espèces d'importance nationale et internationale.

Les Mammifères : Le paysage de mangroves est constitué d'écosystèmes variés qui regorgent une importante diversité d'espèces animales dont le statut de conservation suscite des inquiétudes pour la plupart. Au total, huit (8) espèces de faune sont reconnues comme menacées selon la liste rouge de l'UICN dont 4 sont vulnérables, 1 en danger. Parmi les espèces

caractéristiques des espaces de mangroves au Togo on distingue : Lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trichechus senegalensis*) : La zone de distribution de l'espèce se réduit régulièrement au cours du temps. Les activités anthropiques ont conduit à séparer les populations de l'espèce en deux sous populations réparties dans le lac Togo et dans le Mono par la fermeture de chenal de Gbaga au niveau des villages d'Atchame-Togbagan. La limite nord de la population du Mono est probablement le village d'Agome-Glouzou et celle du sud est l'embouchure du Mono au Bénin communément connu sous le nom de la « Bouche du Roy ». La population du lac Togo est plus représentée au niveau des sites de Dékpo et de Ziogba. On y trouve des individus adultes de lamantin des Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) : Longtemps largement distribué dans l'ensemble du sud du Togo même dans le lac Togo, le Haho et le Zio, les derniers individus sont uniquement présents aujourd'hui dans la seule mare Afito. Selon des enquêtes auprès des chasseurs locaux, le déplacement régulier de ces pachydermes au cours des saisons devient de plus en plus rare.

En saison des pluies à la faveur de la crue, certains individus peuvent regagner les autres mares et le Mono et migrer jusqu'au niveau d'Agbanakin. Les récents travaux de Segniagbeto et *al.* (2018a) dans la réserve de biosphère transfrontière du Mono indiquent que les primates sont essentiellement représentés par le cercopithèque mone (*Cercopithecus mona*), le patas (*Erythrocebus patas*), le vervet (*Chlorocebus aethiops tantalus*), Potto du Bénin (*Perodicticus potto juju*) et le galago du Sénégal (*Galado senegalensis*). Parmi ces espèces de primates, *Cercopithecus mona* et *Perodicticus potto juju* ont récemment été évalués respectivement comme espèce en vulnérable (VU) et en danger (EN) sur la liste rouge de l'UICN. Les ongulés ont été récemment présentés par Segniagbeto et *al.* (2018b). Dans la zone d'étude, ils sont représentés par le Sitatunga (*Tragelaphus spekii*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) et le Potamochère (*Potamochoerus porcus*). Ces trois espèces sont très chassées et la population de sitatunga est très menacée. Il y a quelques individus qui se déplacent entre la forêt d'Akissa et la forêt d'Avévé le long du Mono. La nuit, de nombreuses espèces de chauve-souris notamment la roussette jaune (*Eidolon helvum*), visitent les reliques de forêts pour leur alimentation. Les oiseaux : ils constituent le groupe des vertébrés les plus diversifiés dans le paysage des mangroves du sud Togo. Parmi les espèces caractéristiques on peut citer les pélicans roussâtres (*Pelecanus rufulatus*) et les hérons Goliaths (*Ardea goliath*). La présence de ces deux espèces devient de plus en plus rare. Les autres espèces d'oiseaux d'eau migrateurs sont représentés surtout par la cigogne noire (*Ciconia nigra*), le bec-ouvert Africain (*Anastomus lamelligerus*), le héron pourpré (*Ardea purpurea*), le héron cendré (*Ardea cinerea*), Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), dendrocygne bicolor (*Dendrocygna bicolor*) et dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*), etc. Les reptiles : ils sont surtout représentés par les deux grands prédateurs de la région Ouest Africaine : Crocodile de l'Ouest Africain (*Crocodylus suchus*) et le Python de Seba (*Python sebae*).

De nombreux individus sont recensés dans la forêt d'Akissa et le long des rives du lac Togo. La zone abrite également une importante population de Python royal (*Python regius*) considéré comme totem par certaines communautés et dont les individus sont largement exploités dans le commerce international. On y distingue également des populations de varans du Nil (*Varanus niloticus*) et des espèces de tortues comme *Pelusios castaneus*, *Pelomedusa subrufa olivacea* et *Trionyx triunguis*. Les autres espèces de reptiles sont représentés par les formes venimeuses le

mamba vert Ouest Africain (*Dendroaspis viridis*), la vipère heurtante (*Bitis arietens*) et les najas (*Naja nigricollis* et *N. melanoleuca*). De nombreuses espèces de couleuvres ont également été observées, ce sont *Phothamnus irregularis*, *Psammophis phillipsi*, *Psammophis sibilans*, *Boiga blandingii*, *Lamprophis fuliginosus*, etc.

Les amphibiens : Ils sont constitués de deux groupes : les crapauds représentés par *Sclerophrys regularis* et les grenouilles. Les grenouilles sont les plus diversifiées incluant également le groupe des rainettes. Les espèces les plus fréquentes sont *Hoplobatrachus occipitalis*, *Amnirana galamensis*, *Ptychadena mascareniensis*, *Ptychadena pumilio*, *Phrynobatrachus latifrons*, *Hyperolius fusciventris burtoni*, *Africalus dorsalis*, etc. Les espèces comme *Hoplobatrachus occipitalis* sont exploitées dans la consommation familiale ou fumées et vendues dans les marchés locaux.

Les poissons : Ils constituent le groupe zoologique d'intérêt économique et social dans les paysages de mangroves. Les récents travaux d'Assou et al. (2018) indiquent que 40 espèces appartenant à 37 genres, 24 familles et 10 ordres ont été recensées dans les lagunes côtières du Togo. Cependant, les travaux de Laë (1994) et Paugy et al. (1988 et 2004), indiquent 139 espèces dans le système lagunaire côtier du Togo. Les Cichlidae (six espèces), suivis des Eleotridae (cinq espèces) et des Gobiidae (trois espèces) sont les familles les plus diversifiées. Les espèces les plus abondantes dans les captures sont : *Sarotherodon melanotheron*, *Coptodon 20 guineensis*, *Coptodon zillii*, *Chrysischthys nigrodigitatus* et *Ethmalosa fimbriata*. Les espèces estuariennes strictes étaient les formes les plus représentées dans les prises.

Les crustacés : Ils sont aussi relativement abondants dans le système lagunaire côtier du Togo. Parmi les crustacés de la zone des mangroves, deux espèces de crabes sont très exploitées pour leur valeur nutritionnelle : *Callinectes latimanus* et *Cardisoma armatum*. D'autres espèces de crustacés notamment les crevettes comme *Penaeus notialis* et *Parapenaeopsis atlantica* sont également enregistrées dans la lagune côtière du Togo.

Utilisations socio-économiques des ressources des mangroves Les mangroves sont des écosystèmes très productifs et à usages multiples. Elles fournissent aux populations du bois, des crustacées, des poissons, de nombreux produits forestiers non ligneux, des pâturages, des services de régulation (climat, eaux potables et inondations), etc.

L'analyse des captures de pêche dans le système lagunaire du sud Togo a montré que l'effort de pêche est de $5,13 \pm 1,68$ heures par jour et la capture par unité d'effort (CPUE), toutes techniques de pêche confondues est de $802,31 \pm 1178,04$ g/h/engin/pêcheur (Assou, 2018). Selon les données recueillies auprès des pêcheurs locaux en pleine saison de pêche, un pêcheur réalise en moyenne 30 kg de capture par semaine. En saison morte, la capture moyenne hebdomadaire est de 08 kg. Le nombre de pêcheurs par localité varie d'une saison à l'autre. Aussi, la saison morte ou la pleine saison varie d'une localité à l'autre suivant que l'on soit proche ou loin de l'embouchure. Dans l'ensemble, la pêche lagunaire est pratiquée par les populations riveraines, surtout comme activité économique de dernier recours. Au niveau politique, c'est le sous-secteur qui pose le plus de problèmes à cause de :

- une pression démographique s'intensifiant et qui a progressivement érodé les systèmes d'aménagement traditionnels de la ressource aquatique et, dans une moindre mesure, terrestre ;
- une absence quasi-totale de sources de revenus et d'emplois alternatifs autour des lagunes par manque de possibilités de diversification des bases productives. Les pêcheurs pratiquent leur activité comme moyen d'existence de dernier recours ;
- la privatisation d'une partie considérable de l'espace lagunaire par l'installation illégale d'engins de pêche fixes et d'acadjas, réalisée à partir d'investissements étrangers dans le lac Togo.

Photo 12 : Paysage de mangroves



5.5. Forêt sacrée d'Akissa

Elle est connue pour son caractère sacré qui remonterait au XIII^{ème} siècle, lorsque les Xwla ou Pla, peuple de cette localité, auraient émigrés de Tado, fuyant les conflits fratricides se réfugièrent dans la forêt d'Ada. Ce peuple identifia une zone de sanctuaire, où il garda toute sa mysticité. Elle est gérée par les prêtres vaudous qui auraient hérité d'un système traditionnel de conservation, composé de règles et d'interdits devant être respectés. Pour le peuple « Xwla », la forêt sacrée d'Akissa est le lieu où il reçoit la force et la puissance. Ce peuple se retrouve de part et d'autre du fleuve mono entre le Bénin et le Togo. Périodiquement, sous les ordres des dieux de la forêt, ce peuple célèbre la fête dénommée AKISSA-HOUNGBA. Elle se trouve dans le village d'Adamé, situé au bord du fleuve mono qui constitue une frontière naturelle entre le Togo et le Bénin.

La forêt sacrée d'Akissa appartient au complexe du Lac Togo- Chenal de Gbaga, une des huit zones qui constituent la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono qui serait en cours de reconnaissance par l'UNESCO. En effet une démarche conjointe entre le Togo et le Bénin est en train d'être faite en vue d'inscrire cet écosystème au patrimoine de l'UNESCO. Cette initiative va permettre de conserver les forêts sacrées et les valoriser.

La forêt d'Akissa recèle une riche biodiversité, dont certaines espèces ne seraient pas encore répertoriées. Elle est réputée pour ses nombreuses espèces végétales utilisées dans la médecine

traditionnelle et abriterait, entre autres des animaux sauvages comme des potamochères, des guibs harnachés et des chacals. L'accès à la forêt est difficile non seulement du fait de son caractère sacré, (car elle est interdite au public cinq jours sur sept), mais aussi de sa densité.

Ce milieu naturel dont les habitants s'efforcent à rester authentiques pour perpétuer les pratiques ancestrales, se prêtent bien à des projets écotouristiques qui feraient de cette zone une destination prisée, un cadre où il fait bon vivre. Adamé est un village du canton d'Aklakou dans la commune des Lacs 2 dans la préfecture des Lacs. Il se trouve à 30 km de la ville d'Aného et à environ 80 km de Lomé.

Photo 13 : Forêt sacrée d'Akissa



5.6. Les mares de Togodo

Elles sont constituées par les mares au sud-est de la réserve de Togodo. Elles sont situées dans la préfecture de Yoto (région maritime, Togo), précisément dans les cantons de Sédomé et Essè Godjin. Il s'agit notamment par la mare d'Afito avec une superficie de 108 ha et une profondeur moyenne de 4 m, les mares Lagoè (34 ha), Lotoè (19 ha), Dindin (15 ha) et Avli. Ces mares forment un complexe lié au fleuve Mono. Elles sont localisées entre 6°50 et 7° de latitude nord et 1°23 et 1°34 de longitude est, notamment la mare d'Afito. Elles recèlent d'importantes potentialités halieutiques. Juste derrière la butte, se trouve un lac où barbotent les hippopotames. On peut les observer autour du plan d'eau tôt le matin, vers 6h ou bien en fin d'après-midi, à partir de 16h30. Pendant la journée, la myriade d'hippopotames s'immerge complètement pour ne pas subir la chaleur, laissant parfois une paire d'yeux refaire surface. Un promontoire a été construit pour les observer. L'habitat principal au niveau des mares est constitué par les plans d'eau. Le bord du plan d'eau est dominé par des Graminées notamment *Panicum maximum*, *Paspalum* spp. et les *Cyperaceae* notamment *Mariscus* spp., *Fimbristylis* spp., *Kyllinga* spp. et les fougères (*Cyclosorus striatus*) formant un tapis, parfois flottant. A certains endroits, on retrouve des *Typha australis*. Ces zones sont inondables et composées en majorité de *Mitragyna inermis*, suivi de *Lonchocarpus sericeus*. L'arrière de cette végétation est caractérisé par les plantations

de palmiers à huiles et de *Khaya senegalensis* ou des jachères parsemées de quelques arbustes actuellement exploités par les populations riveraines comme bois de chauffe.

Le site abrite une forte population d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*). En dehors des espèces phares comme les hippopotames, on note la présence du sitatunga (*Tragelaphus spekii*) et du céphalophe de Maxwell (*Cephalophus maxwelli*). Parmi les primates, il convient de noter la présence du patas (*Erythrocebus patas*), vervet (*Chlorocebus aethiops tantalus*) et du galago du Sénégal (*Galago senegalensis*). Ces primates exploitent les plantations de palmiers à huile qui sont présentes dans la zone périphérique sud-est de la mare Afi. Dans ces plantations, des crottes de serval ont également été relevées. Sont également présents autour des mares la mangouste ichneumon (*Herpestes ichneumon*) et la mangouste des marais (*Atilax paludinosus*). Cependant, il convient de retenir que les mares d'Afito constituent un véritable sanctuaire pour les hippotames au Sud du Togo. Parmi les espèces de reptiles on note le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), la péluse de Schwiegger (*Pelusios castaneus*), la pelomeduse roussâtre (*Pelomedusa subrufaolivacea*), la tortue molle du nil (*Trionyx triunguis*) et les varans (*Varanus ornatus*, *Varanus niloticus* et *Varanus exanthematicus*). Il faut ajouter que ces mares présentent une diversité intéressante d'oiseaux d'eau.

Photo 14 : Mare d'Afito



5.7. Zone rizicole d'Agomé Glozou

La préfecture de Bas-Mono est une zone qui jouit d'un climat doux. La zone rizicole d'Agomé-Glozou est une aubaine pour le développement de l'agrotourisme à côté du tourisme vert. Agomé Glozou est un canton dans la préfecture de Bas Mono, commune Bas-Mono 1. Ce canton abrite une des grandes zones rizicoles du Togo initiée par le gouvernement avec l'appui de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et de la Banque ouest africaine de développement (BOAD). Il a été question de développer un projet d'aménagement hydro agricole de la Basse Vallée du fleuve Mono (PBVM) financé à hauteur de 14 milliards de Fcfa.

Cette activité très bien organisée peut vite faire le lien avec l'agrotourisme qui est forme du tourisme durable qui a un lien direct avec l'écotourisme.

Photo 15 : Espace aménagé de culture de riz d'Agomé Glouzou



5.8. Le chenal de Gbaga

Il s'agit d'un écoulement orienté Nord-Sud qui se jette dans le cordon lagunaire du littoral togolais et qui est un défluent lagunaire à méandres appelé Gbaga. Ce cordon lagunaire s'étend de Djeta à Glidji, et se joint au système lacustre des lacs Togo et Boko-Zowla par la lagune d'Aného. Le site du chenal de Gbaga est une aire de conservation communautaire, constituée des dernières reliques de mangrove du Togo. Le site abrite entre autres l'hippopotame amphibie et le lamantin de l'Afrique de l'Ouest (espèces menacées mondialement selon la liste rouge de l'UICN) et des populations importantes d'oiseaux d'eau. Par ailleurs, on y trouve d'importantes ressources halieutiques, moteur de l'économie locale. La flore locale comporte entre autres des espèces uniques telles que les palétuviers, vulnérables au niveau national. La végétation locale est constituée essentiellement de mangroves, de savanes inondables, de prairies et de fourrés. Les potentialités écotouristiques du chenal de Gbaga se doivent d'être valorisées pour assurer des entrées financières vitales à la gestion du site.

Photo 16 : Rivière Gbaga



5.9. Forêt sacrée d'Assévé

Classée depuis 1951, cette forêt sacrée est la dernière forêt naturelle du littoral togolais. Au sud-ouest du lac Togo, elle s'étend sur 45 hectares en bordure de la plaine d'inondation de l'embouchure Zio dans le lac Togo. Elle abrite deux espèces de singes (le vervet tantale et le cercopithèque mone), des varans, des écureuils, une myriade de papillons et près d'une centaine d'espèces d'oiseaux. L'Observatoire de la faune, de la flore et des aires protégées du Togo (OFFAP) y organise des balades naturalistes pour apprécier sa riche biodiversité.

Photo 17 : Communauté et étrangers en balade naturaliste dans la forêt sacrée d'Assévé



5.10. Zone humide de Zio

Le bassin de la rivière Zio, situé au Sud-Ouest du Togo entre les latitudes 6° et 7°30' N et longitudes 0°30' et 1°30'E, fait partie de l'une des trois composantes du bassin côtier du Lac

Togo qui couvre une superficie estimée à 14,3 % de la superficie du territoire. Le cours principal de la rivière Zio est long d'environ 195 km et draine un bassin sédimentaire d'environ 2.849 km² (Tampo et al. 2015).

La rivière Zio développe, partir d'Alokoegbé jusqu'au Lac Togo, une vaste zone d'inondation (partie aval du Zio) et reçoit des eaux de nombreux affluents en provenance des monts Togo abondamment arrosés. Comme le régime bimodal de la pluviométrie, le cycle hydrologique du Zio affiche également un régime bimodal. Ce régime de type tropical confirme que l'écoulement du Zio ne dépend beaucoup plus des précipitations mais est la résultante d'un ensemble de facteurs. La période de hautes eaux susceptible de générer des crues est calquée sur les mois de juin à octobre. Le bassin de Zio enregistre en moyenne chaque année des pertes de l'ordre de 95, 22 % des pluies tombées à travers l'évapotranspiration et les infiltrations, et les ruissellements de surface représentent en moyenne 4,28 % des pluies tombées chaque année.

Photo 18 : Zone humide de Zio



5.11. Bassin du Mono

Le bassin du Mono est un bassin transfrontalier qui couvre une superficie d'environ 23 800 km² dont la plus grande partie (plus de 88%) est situé au Togo et le reste au Bénin. Il présente une forme allongée orientée presque Nord-Sud. Il s'étend entre les latitudes 6 12'N et 9 15' N et les longitudes 00 40' et 02 E.

Cette zone fait partie de la zone écologique V et correspond à la zone méridionale côtière couverte par une mosaïque de formations végétales fortement dégradées comprenant des îlots forestiers à *Milicia excelsa*, *Antiaris africana*, etc. On y répertorie également des fourrés et des savanes inondables ou marécageuses fortement envahies par la forte concentration humaine dans la zone d'étude. On y distingue aussi des reliques de forêts galeries, des savanes fortement anthropisées, des fourrés littoraux et des mangroves qui constitue un grand potentiel pour le développement des activités récréatives et touristiques.

Photo 19 : Bassin du fleuve Mono



5.12. Forêt d'Avévé

La forêt d'Avévé est localisé au bord du fleuve Mono, entre les latitudes 6°25'59.485" et 6°22'35.331" Nord et les longitudes 1°43'46.77" et 1°46'38.464" Est dans la préfecture des Lacs au Sud-Est de la région maritime. Elle est constituée de six (06) îlots de forêts communautaires à savoir Amèvo (28,21 ha), Mambui (81,01 ha), Fontan (24,93 ha), Avélébè (147,98 ha), Dougbanavè (72,77 ha) et Zogbévé/totta (26,67 ha) et leur zone périphérique (2928,43 ha) soit une superficie totale de 3310 ha. Ces espaces hybrides se singularisent par le fleuve Mono sur sa limite Ouest et la rivière Gbaga au Sud-Est.

La forêt d'Avévé assure différentes fonctions notamment, écologique, socioculturelle, économique, alimentaire et thérapeutique. Dans le village d'Avévé, l'exploitation des ressources forestières constitue une source de revenus pour certains groupes socio-professionnels.

Photo 20 : Cartographie des îlots de forêts du complexe forestier d'Avévé



5.13. Forêt de Kodjo-Gati

La forêt communautaire de Kôdzo-Gati couvre une superficie de 24.000 ha. Il est localisé dans le canton de Gbatopé, Commune de Zio I, Préfecture de Zio. Ce complexe forestier est constitué d'un ensemble de forêts riveraines de Haho et Lili et de forêts sacrées dispersées en tâches plus ou moins importantes.

La végétation naturelle du site est réduite aux îlots de forêts denses semi-décidues et de forêts galeries le long des cours d'eau. La présence de ces îlots de forêts est justifiée par l'intérêt qu'ils suscitent au plan socioculturel et religieux.

Les principales activités économiques pratiquées par les populations riveraines du complexe forestier de Kôdzo-Gati sont l'agriculture, la transformation agro-alimentaire, l'élevage traditionnel et la chasse. Ces activités ont un caractère à la fois social et économique.

Photo 21 : Complexe des forêts communautaires de Kodjo-Gati



5.14. Forêt de Nyamessiva

La forêt communautaire de Nyamessiva est située dans la préfecture de l'Avé, région maritime entre les latitudes 6,4333° ou 6° 26' nord et entre les longitudes 0,9333° ou 0° 56' Est. La forêt communautaire de Nyamessiva est caractérisée par des forêts claires, des formations anthropophiles (jachère, champs), des savanes arborées, savanes arbustives, des savanes herbeuses et des plantations. Les forêts claires présentent plusieurs faciès dont les plus dominants sont les forêts claires à Anogeissus.

Les populations de Nyamessiva ont de multiples usages de leur forêt dont principalement, le rôle de pare feu et brise vent pour la communauté, le prélèvement de bois d'œuvre à des fins des besoins communautaires, la collecte de bois de chauffe, la collecte des PFNL, l'agriculture, l'élevage et la chasse.

Photo 22 : Forêt de Nyamessiva



5.15. Forêt classée de Lili

La forêt de Lili est localisée dans la préfecture de Zio (région Maritime) entre le 6°38 et 6°26 de latitude Nord et entre 1°2 et 1°11 de longitude Est, elle a été classée par l'arrêté N° 688-52/EF du 6 Septembre 1952. A la date de son classement, la forêt de Lili couvrait une superficie de 3 800 hectares, sise dans les cantons de Gapé et Gamé, subdivision de Tsévié. Elle est limitée au Nord par la route Gapé-Agbélouvé, à l'Ouest par la rivière Lili et à l'Est par la voie ferrée Lomé-Atakpamé. Elle est de nos jours occupé en grande partie par les plantations des essences exotiques comme entre autres : Teck, Gmélina, Eucalyptus, Khaya, Sena siaméa, Calitris, etc.

Photo 23 : Forêt classée de Lilicopé



5.16. Forêt classée d'Eto

La forêt classée d'Eto est située dans la préfecture de Zio, entre le 6°38 et 6°26 de latitude Nord et entre 1°2 et 1°11 de longitude Est. Elle a été classée par l'arrêté N° 728-52/ EF du 24 Septembre 1952. La forêt d'Eto couvre une superficie de 10920 hectares et s'étale sur les cantons de Gapé, Gblainvié et Kpédji. Elle est limitée au nord par la route Kpédji Gapé, à l'Est

par la route Gapé-Gblainvié, au Sud par la route Gapé Gblainvié et à l'Ouest par la piste Kloukpoui-Kpedji. Elle est de nos jours occupé en grande partie par les plantations des essences exotiques comme entre autres : Teck, Gméline, Eucalyptus, Khaya, Sena siaméa, Calitris, etc. La forêt classée d'Eto forme avec celle de Lili le complexe forestier Eto-Lili.

Photo 24 : Une enclave (Ehè) dans le complexe d'Eto-Lli



5.17. Forêt communautaire d'Ando-Kpomey

La forêt communautaire d'Ando-Kpomey est située dans la préfecture de l'Avé, plus précisément dans la commune Avé 1. Ando-Kpomey, est un petit village situé à environ 70 km au nord-ouest de Lomé. Ladite forêt s'étend sur une superficie de 110 hectares et regorge de multiples variétés d'arbres et de plantes.

En 2009, le village a soumis un projet de gestion durable de la forêt communautaire au Programme de micro-financement du Fonds pour l'Environnement Mondial et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Grâce au crédit obtenu, la communauté a pu diversifier ses activités et a choisi l'élevage d'escargots et l'apiculture dont une partie des revenus contribue à l'amélioration des conditions de vie de la communauté. En 2012, cette communauté a obtenu le Prix Equateur sur la biodiversité. Une récompense méritée pour avoir su créer et conserver une forêt communautaire.

La ceinture verte d'Ando Kpomey est gérée de façon participative par l'ensemble de la communauté qui a défini les règles de gestion et de protection de la forêt autour du village et les habitants de ce village bénéficient régulièrement du renforcement des capacités dans le domaine agropastoral. Ces derniers sont également accompagnés dans l'amélioration de la gouvernance locale des ressources forestières, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la promotion de l'énergie renouvelable.

L'initiative d'Ando-Kpomey a eu un impact positif sur l'élaboration des politiques environnementales au Togo.

Photo 25 : forêt communautaire d'Ando-Kpomey



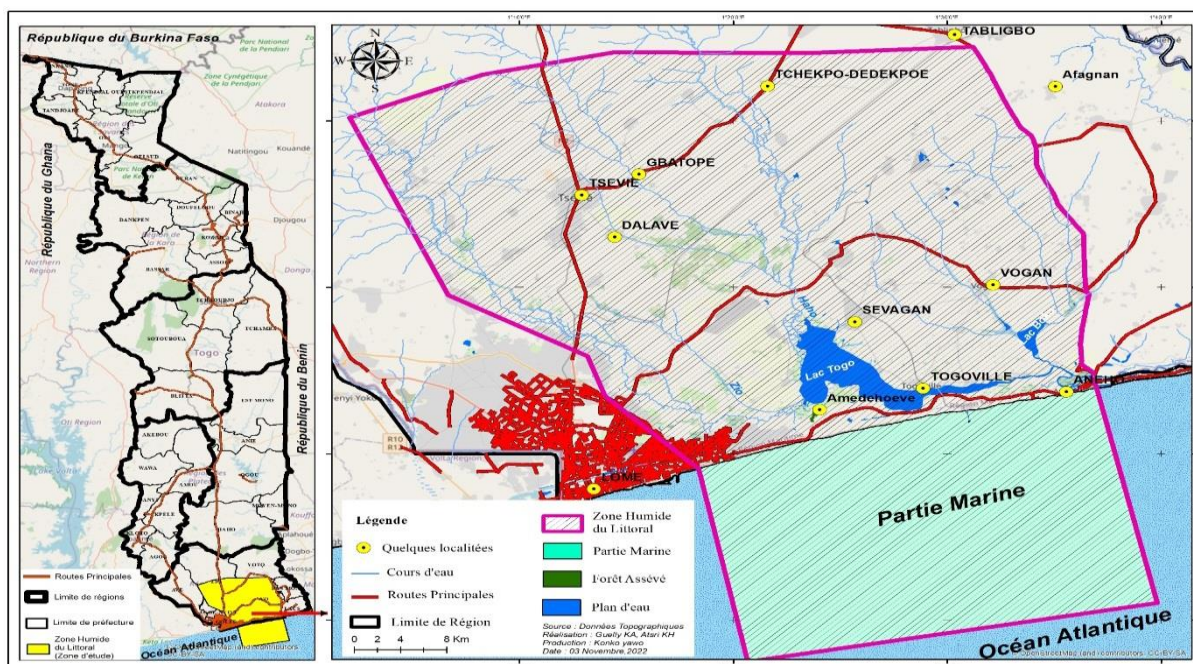
5.18. Site Ramsar du Littoral

La zone humide du littoral est située dans la région maritime entre 6°0'00'' et 6° 35'00'' de latitude Nord et 1°05'0' et 1°35'0' de longitude Est. Il est enregistré site Ramsar sous le numéro 1722. Elle est constituée des lac Togo, Boko, des rivières Haho et Zio), la lagune d'Aneho et leurs écosystèmes associés. La superficie totale est évaluée à 295 207 hectares. La zone fait l'objet d'exploitation minière comme le phosphate et le calcaire. Les groupes ethniques représentés sont les Mina, les Guin, les Ewe, les fon, les zwla, les watchi, les kabyè. Zone humide 6 : Forêt Ayavé Forêt de Gati-Akpofo Forêt sacrée2 Lac Togo Rivière Lili. Le relief de la zone humide du littoral est constitué par le plateau continental (terre de barre), la péninsule précambrienne, le système lagunaire (lagune de Lomé, lac Togo, lac Zowla). Le sol du littoral est constitué de divers types à savoir les sols inondés des vallées alluviales, les sols peu évolués et hydromorphes, de la terre de barre et du sable marin.

Sur le littoral le régime subéquatorial avec deux saisons sèches (novembre à mars et août) et deux saisons pluvieuses (mars à juillet et septembre à novembre). La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 900 mm. Les températures moyennes annuelles se situent entre 24,6° et 28,5° C.

Sur le plan hydrographique, l'on peut noter l'existence de grands cours d'eau dont le Zio à l'ouest, le Haho au centre et le bassin du lac Togo au sud. A ces fleuves s'ajoutent des petites rivières (Boko, Gbaga, Elia), les lacs (Togo, Boko) ainsi que les lagunes d'Aneho et de Zowla. En dehors des écosystèmes lotiques et lentiques du littoral, l'écosystème marin constitue une importante ressource qui approvisionne les populations riveraines en divers services surtout, les services d'approvisionnement. Elles comprennent les mangroves, les écosystèmes associés, les écosystèmes marins et les formations végétales des bassins versants des rivières Haho et Zio.

Carte 16 : Carte de localisation des zones humides du littoral



Source : Rapport d'actualisation des données des sites Ramsar du Togo, mai 2023

5. Synthèse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de l'écotourisme

L'outil FFOM a permis d'analyser les conditions internes et externes qui sont favorables ou défavorables au développement du tourisme. La synthèse de cette analyse est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Synthèse de l'analyse FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un ministère chargé du tourisme ; - Engagement des autorités locales (Préfets, Maires et Chefs traditionnels) ; - La présence de la capitale dans la région Maritime fait de cette partie du pays la plus équipée en infrastructures ; - Présence des sièges de plusieurs institutions ; - Existence de plusieurs agences de voyage spécialisées en tourisme ; - Existence des grands groupes socioculturels ; - Existence des rites, traditions, danses et sites de vestiges coloniaux ; - Les cultes et savoirs ancestraux (régulation de la pêche, interdits alimentaires, sites sacrés, etc.) contribuent fortement à la protection de l'environnement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de structures locales d'administration touristique (au niveau du plan d'action ce point gouvernance) ; - Faible compétence des guides touristiques ; (gouvernance) ; - Insuffisance de données relatives à la gestion des sites touristiques (flux de la fréquentation des sites, profils des touristes, recettes effectuées, etc.) ; - Dégradation de la plupart des sites inventoriés suite aux différentes pressions anthropiques ; - Faible d'activité touristique malgré les potentialités écotouristiques (composante 3 du plan) ;

<ul style="list-style-type: none"> - La région Maritime abrite le plus grand marché du Togo qui est le marché de « Adawlato » communément appelé « Assigame » ; - La région abrite également d'autres marchés à caractère national comme les marchés de Vogan et de Tsévié ; - Existence des sites touristiques naturels notamment de la Plage, du Lac-Togo, des mangroves, la Forêt classée de Togodo Sud, de la Réserve de Bayémé, du fleuve Mono avec les hippopotames à Tokpli (Afito) et à Sikakondji, etc ; - Existence d'une main-d'œuvre qualifiée en matière d'artisanat ; - La région dispose des routes principales bitumées, des routes secondaires et des routes tertiaires importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un cadre légal spécifique à l'écotourisme ; - Faible part du budget de l'Etat allouée aux aménagements touristiques ; - Faible coopération entre les communes et le Ministère chargé du tourisme.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La Feuille de route gouvernementale Togo 2025 qui accorde une priorité au secteur du tourisme à travers le projet stratégique 19 de l'axe 2 ; - Décentralisation (existence des mairies) - Existence d'une diaspora pouvant faire la promotion des sites ; - Disponibilité de sources de financement pour la réalisation d'un projet d'envergure (Budget d'investissement de l'Etat, fonds de promotion et de développement touristique, fonds d'aide à la culture, budget de la commune, partenariats public/privé) ; - Existence d'un cadre juridique et politique favorable au développement du tourisme (confère annexe) ; - Existence récente des plans d'aménagement des forêts classées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression anthropique sur le site ; - Le corridor Est-Ouest de la route nationale n°2, bien qu'il favorise un dynamisme du secteur commercial, constitue un facteur important de propagation rapide des pandémies dans la Capitale car il accentue les contacts avec un brassage important entre les routiers, les migrants et les populations locales ; - Les changements climatiques ; - L'érosion côtière ; - La pollution ; - L'urbanisation avancée ; - Les feux de brousse ; - Désacralisation des forêts sacrées ; - L'exploitation forestière illégale.

6. Difficultés et limites de l'étude

La mise en œuvre de la présente étude s'est heurtée à un certain nombre de difficultés au rang desquelles :

- l'attitude et le comportement à la fois hésitant ou parfois réticent des enquêtés à l'égard des enquêteurs parce qu'ils confondent le tourisme au projet de protection des Aires protégées ;
- la non maîtrise de certains concepts de tourisme (écotourisme, circuit touristique) qui limite la réponse des interviewés. Dans certaines localités, les enquêtés n'ont pas de connaissance sur le tourisme ;
- l'absence de données relatives à la gestion des sites touristiques (flux de la fréquentation des sites, profils des touristes, recettes effectuées, etc.).

7. Enjeux et défis

Au regard de l'analyse diagnostique, les défis et enjeux ci-après sont identifiés :

- renforcement de la communication et de la sensibilisation pour la préservation et la protection des sites contre les pressions anthropiques et autres ;
- valorisation des sites en intégrant le développement des infrastructures des différents secteurs (eau, énergie, santé, infrastructures etc.) ;
- renforcement de la coopération entre les communes, le Ministère chargé du tourisme et les autres acteurs ;
- renforcement de la mobilisation des ressources financières nécessaires pour les aménagements touristiques ;
- renforcement des capacités des acteurs y compris les guides touristiques ;
- Renforcement de la production des données relatives à la gestion des sites touristiques (flux de la fréquentation des sites, profils des touristes, recettes effectuées, etc.) ;
- Renforcer le cadre juridique et politique spécifique à l'écotourisme.

8. Plan d'action pour le développement de l'écotourisme dans la région Maritime

Le présent plan d'action est structuré en programmes. Ces derniers sont formulés au regard des défis et enjeux relevés par le diagnostic d'une part, et sont déclinés en actions et mesures avec des résultats attendus d'autres part. Outre l'approche conceptuelle, un accent est mis sur le renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés, la prise des initiatives à fort impact de développement local et la promotion des bonnes pratiques en matière de tourisme durable.

8.1. Principes de base de l'écotourisme

Dans la région maritime, les hommes et les femmes de cette aire géographique véhiculent des valeurs culturelles, sociales, à travers des chants, des danses et des démonstrations diverses que cette communauté a su sagement conserver et qui s'expriment à travers leurs différentes fêtes traditionnelles qui constituent la principale occasion de le démontrer. Cette identité correspond bien aux principes de base de la pratique de l'écotourisme fondé nécessairement sur le changement de paradigme notamment sur la méditation, le leadership, la gouvernance horizontale, l'analyse transactionnelle, la démocratie réelle, l'école alternative, finances participatives, la reforestation, l'agroforesterie et les énergies renouvelables. Fondamentalement, l'initiative va se reposer sur un triptyque qui prend en compte les aspects socioculturel, écologique et économique comme suit :

Les fondements de l'écotourisme, tel que pensé aujourd'hui, se reposent sur trois piliers qui répondent aux préoccupations sociales, écologiques et économiques que sont :

- la qualité environnementale des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme ;
- l'équité sociale pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale ;
- l'efficacité économique en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique décente.

8.1.1. Qualité environnementale

Sur le plan écologique, il s'agit d'adopter des comportements respectueux de l'environnement. L'action écotouristique doit être un cadre de mise en œuvre des outils et meilleurs pratiques qui préservent le cadre de vie. Il est vécu comme un laboratoire d'expérimentation des pratiques alternatives telles que des latrines sèches, les énergies renouvelables (éoliennes, solaire). Il permettra également de développer les techniques agricoles durables et innovantes afin d'améliorer davantage les conditions de vie, encourager la mise en place des pépinières pour renforcer le couvert végétal, exhorter des constructions écologiques d'architecture vernaculaire (à base du bois, terre crue ou cuite, raphia, paille, brique). Le développement de l'écotourisme va motiver à décider, à construire et à avancer ensemble avec une empreinte écologique minimale, ce qui reste un véritable défi. Ceci doit toujours se faire avec l'implication des populations hôtes qui restent également un vrai atout à travers des échanges de connaissances, la mutualisation des savoirs et savoir-faire, le partage d'outils et surtout la stimulation permanente en vue d'approfondir les approches. Cela peut faire émerger un centre de recherches, d'expérimentation d'idées, un centre de ressources, de classes vertes (sensibilisations sur l'écologie), de soins de remise en forme, un espace d'accueil des stages de ruptures de jeunes en difficulté et des ateliers artistiques capables de redonner espoir aux personnes ayant subi de dépressions et leur redonner une chance.

8.1.2. Equité sociale

Sur le plan social, l'écotourisme apparaît comme un cadre d'expérimentation et de démonstration des idées et technologies nouvelles propres à faire évoluer la société humaine vers un futur désirable. Il est parfaitement intégré dans le tissu local, économique et institutionnel, dont il constitue un pôle attractif et innovant. Il est aussi l'occasion d'un important brassage culturel et économique de la zone. La pratique écotouristique sera l'occasion de la mise en œuvre d'expériences diverses de solidarité locale et la pratique des idées et techniques nouvelles ou endogènes ayant fait leur preuve, visant à construire un futur durable.

Du fait de ses nombreuses activités possibles, le développement de l'écotourisme va permettre aux personnes ayant subi des déceptions diverses de se ressourcer. Il sera un havre permettant aux personnes de se « panser » et se « (re)penser ». Un lieu où l'on donne aux personnes déconnectées une chance de se réaffirmer, de se renforcer pour pouvoir se replonger dans la société. Bref, un lieu de vie pour rendre les gens plus heureux plus utiles et plus solides. Il apportera des solutions pour dissiper les diverses sources de violences, de frustrations, et donner aux personnes une ouverture dans leur propre vie à travers la solidarité, l'entraide, l'amour, la compassion, l'empathie, la concurrence équitable et l'émulation.

Aussi, note-t-on le développement des valeurs culturelles et une éducation basée sur les bonnes mœurs afin de démontrer des modes de vie respectueuses de l'humain, de l'environnement axées sur le développement durable au profit des générations présentes et futures. C'est la possibilité pour de nombreuses personnes en difficultés morales ou financières de construire une vie nouvelle en accord avec leur société.

En résumé, la vocation écotouristique est de mettre en œuvre un mode de vie collectif, écologique et juste fondé sur l'accueil de touristes, des formations, création d'entreprises,

développement d'une agriculture durable, encouragement d'une vie artistique et une pédagogie alternative dont la finalité est de favoriser la réinsertion des jeunes de cette zone. Les micro-projets qui vont découler aideront les populations et surtout les jeunes à sortir du cercle vicieux du chômage, du désespoir et de la délinquance pour vivre une alternative réaliste et constructive.

8.1.3. Efficacité économique

Sur le plan économique, la pratique écotouristique va offrir une diversité d'activités éco-durables afin de multiplier des sources de revenus. Il permet la création de petites et moyennes entreprises et de petites et moyennes industries spécialisées dans le secteur de l'écotourisme comme des éco-boutiques, des boutiques d'éco-bricolage, des éco-librairies, des éco-parcs qui se visitent, des circuits de randonnées pédestre ou Vélo tout terrain (VTT). C'est une forme d'économie domestique basée sur l'équité et générée par l'ensemble des populations. Si ces entreprises sont tenues par des étrangers néanmoins, les retombés doivent obligatoirement profiter aux populations locales. Il prône l'organisation des activités et d'événements artistiques et artisanaux, comprenant des ateliers d'artistes, des studios pour musiciens ou comédiens. Il sera initié des chantiers de rénovation ou de construction qui pourront occuper les plus jeunes, et servir d'occasion de réinsertion d'autres. La majorité des projets sur le site écotouristique seront innovants et porteront un intérêt tout particulier axé sur l'éducation mais aussi avec un revenu égal et le niveau de vie nettement plus élevé que dans les villes. Ce sera bien un signe d'espoir dans une société vivable dont tout est focalisé sur le respect de l'environnement où l'être humain marque le choix d'une attitude constructive et responsable, loin des errements et de l'exploitation des hommes.

Le patrimoine culturel : ce patrimoine ne doit pas être oublié. Transmis de génération en génération et faisant preuve d'une grande diversité, l'UNESCO souhaite la préservation de ce qu'elle nomme patrimoine culturel immatériel. Dans cette logique, la culture au sens large (ou l'environnement culturel) s'impose d'ailleurs peu à peu comme un quatrième pilier du développement durable. On note au fil du temps des apports qui vont dans le sens de l'amélioration de cette approche durable de la vie sociétale. À ces trois piliers s'ajoute la culture comme 4^{ème} pilier. La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative.

En définitive, le modèle économique développé par l'écotourisme constitue une opportunité originale et pertinente parmi les réponses possibles à apporter aux graves difficultés sociales que nous connaissons, et apparaît d'autant plus adapté à notre époque qu'il constitue un pont entre les pratiques autochtones et des solutions avancées sur les plans technologique, écologique et social.

Pour réussir, il faut se doter d'une démarche qui prenne en compte tous les aspects, avec des mesures qui impliquent toutes les parties prenantes dans une approche participative.

8.2. Axes du plan d'action

Le plan d'action se décline en trois axes.

8.2.1. Axe 1 : Gouvernance

8.2.1.1. Mise en place d'un cadre légal et réglementaire spécifique à l'écotourisme

Comme présenté au point 4.1.4., le Togo a ratifié plusieurs conventions aux plans régional et international et dispose d'un arsenal juridique en matière de la promotion du tourisme sur le plan national. Cependant, il n'existe quasiment pas de cadre légal destiné spécifiquement à la promotion de l'écotourisme au pays, même si le cadre légal existant prend en compte les aspirations écologiques. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en place ce cadre qui pourra réglementer ce sous-secteur.

8.2.1.2. Promotion des structures locales d'information et d'animation écotouristiques

Pour une meilleure pratique et une gestion harmonieuse de l'écotourisme, il faut des structures locales chargées de l'animation de la vie touristiques. C'est une des conditions qui favorisent l'éclosion.

8.2.1.3. Mise en place des syndicats d'initiative

Les syndicats d'initiative constituent le noyau historique à partir duquel se développe l'accueil touristique. Il constitue un maillon indispensable pour l'accueil, l'information, l'animation et la promotion touristique au niveau local. Il travaille à moindre coût avec beaucoup de motivation et d'imagination de la part des bénévoles, qui mettent leur temps et leurs compétences au service du développement touristique d'une commune.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet écotouristique, il faut identifier des structures qui font office d'un syndicat d'initiative qui peut valablement jouer ce rôle. Des structures pareilles ont des compétences en matière de protection, de conservation du patrimoine et d'aménagement touristique. Ces structures se chargent de la préservation à travers la valorisation et la conservation du patrimoine naturel et culturel, de l'accueil, de l'information, de l'animation et de la promotion touristique dans la région.

Ces types de structures pourraient se placer en véritables opérateurs touristiques avec des propositions de circuits touristiques au niveau local. La connaissance du milieu par ces types de structures est avérée et serait un atout pour la mise en œuvre des projets.

8.2.1.4. Mise en place des offices de tourisme

Un Office de Tourisme constitue un organisme local de tourisme soumis au Code du Tourisme qui bénéficie d'une délégation de missions de service public : une convention lie l'office de tourisme et les établissements publics à caractère industriel sur les missions attendues (l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique de la du groupement de communes, la coordination des partenaires touristiques locaux...). Il fait l'objet d'un classement. Lorsque l'établissement public à caractère industriel prend la compétence en matière touristique incluant la création et la gestion d'un office de tourisme, les offices communaux préexistants relèvent de l'établissement compétents. Ils peuvent dans ce cas-là jouer un rôle de bureau permanent ou non permanent que l'office de tourisme communautaire peut implanter, chargés notamment de l'information touristique.

8.2.1.5. Organisation des acteurs de développement de l'écotourisme

Les principaux acteurs de la promotion d'un écotourisme local sont essentiellement les populations hôtes, les collectivités territoriales, les organisations communautaires locales, les organisations d'employeurs, les syndicats, les institutions d'appui (comme les ONG) et les entreprises touristiques locales. Les ministères tutelles des secteurs sont également impliqués.

➤ Populations hôtes

Le niveau d'implication des communautés locales sur les sites touristiques a été toujours faible. Mais, ces derniers moments avec les actions des organisations de la société civile, les populations prennent conscience et s'impliquent dans la gestion de leurs sites.

Cela est de plus en plus perceptible avec la mise en place des comités locaux de gestion des sites dans certaines localités. Ces comités s'organisent pour assurer la collecte de droit de visite et veille également à l'entretien des sites.

➤ Collectivités territoriales

La commune et la préfecture ont des compétences spécifiques constituant le domaine d'intérêt local. Les besoins, les projets spécifiques des habitants d'une collectivité territoriale liée par un destin commun et une solidarité d'intérêts constituent les affaires d'intérêt local. De ce fait, elles donnent des orientations à des actions locales, qui participent au développement et au bien-être des administrés.

➤ Petites et Moyennes Entreprises –Petites et Moyennes Industries (PME-PMI) du tourisme local

Les marchands des souvenirs, les groupes culturels et les groupes de maraîchers sont entre autres de véritables entreprises locales pour le développement du tourisme local.

Il s'agit de prendre en compte ces différents acteurs, de les former, de les organiser en véritables entreprises locales capables de mener à bien leurs activités, sans toutefois négliger leur devoir de fournir des services de qualité. Ceci va permettre de rentabiliser leur entreprise et par ricochet amorcer le développement local.

➤ Producteurs agricoles

L'agriculture reste l'activité principale dans les milieux ruraux. Il est important de prendre en compte ce maillon de la chaîne pour éviter la déprise agricole pendant que les activités touristiques s'augmentent.

Des sensibilisations et des formations seront organisées de manière à attirer l'attention et à renforcer les capacités des acteurs concernés. Des séances de formations qui prennent en compte les nouvelles techniques agricoles durables qui faciliteront les exploitations agricoles avec des rendements meilleurs.

L'absence de telles démarches seraient périlleux pour les populations locales quand on sait que la saisonnalité caractérise le secteur touristique. Ce qui pourrait conduire à la paupérisation des populations, alors que le tourisme lorsqu'il est bien organisé est un véritable levier de

développement et contribue substantiellement à la réduction de la pauvreté. Ce qui remet en surface cette épineuse et sensible question organisationnelle sans laquelle le tourisme serait source de déstabilisation sociale, culturelle et économique. C'est à juste titre, et face à de telle situation que déclarait à travers ces vers, le poète malaysien Cécil Rajendra : « A l'arrivée des touristes, Nos hommes rangèrent Leurs filets de pêche Pour devenir garçons de restaurant Et nos femmes se prostituèrent... ».

8.2.1.6. Renforcement de l'implication des communautés locales

En théorie, la gouvernance participative intègre toutes les parties prenantes au projet écotouristique, surtout la population locale, afin que des bénéfices lui reviennent directement. Le rôle des communautés locales ne doit pas être réduit à une simple coloration exotique, mais consister en une implication effective et permanente, une responsabilisation et une participation aux prises de décisions Dehoorne O. et Transler A., (2007). Les communautés hôtes sont considérées comme des acteurs, au sens où on leur reconnaît à la fois une capacité d'innovation et un réel pouvoir de décision, quant à la façon d'imaginer, de concevoir et de faire vivre le projet de développement touristique et ce, sur le long terme Lequin M. (2001) ; Lequin M. et Cloquet A., (2006). La gouvernance participative en écotourisme peut alors aller dans le sens d'un développement endogène, fait par et pour les communautés locales.

La participation, selon une acception très globale renvoie à l'idée de prendre part à l'action collective. Pour la Banque Mondiale, elle est un processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, ainsi que les décisions et les ressources qui les affectent, et en partagent le contrôle. Dans ce contexte, les acteurs non seulement participent aux décisions mais ont aussi le pouvoir de les influencer (Paletto A., 2002). Cela implique, de la part des parties prenantes, un degré d'engagement et de mobilisation.

8.2.2. Axe 2 : Restauration et valorisation des sites

Le présent axe est décliné en trois (03) actions.

8.2.2.1. Promotion de l'habitat écotouristique

Il existe différentes initiatives locales à vocation écotouristique. La première est celle menée par les éco gardes des sites regroupés en association. Elle consiste à développer une offre touristique basée sur un campement villageois permettant d'accueillir les visiteurs désireux de découvrir les richesses patrimoniales des environs des villes et villages au sein même de la communauté. Le choix d'un habitat écologique d'architecture vernaculaire répond quant à lui à une autre préoccupation qui est celle de la conservation de l'habitat traditionnel en voie de disparition au profit des bâtisses modernes.

Cette initiative peut permettre d'offrir aux touristes un cadre d'hébergement adapté au milieu et montrer les valeurs identitaires des populations hôtes.

8.2.2.2. Conception des pistes de randonnées

Le tourisme de randonnée est perçu aujourd'hui comme un enjeu du développement local. Les randonnées sont des déplacements longs de plusieurs heures qui utilisent divers supports selon

le goût des touristes (à pied, à cheval, à vélo tout terrain). En général, cette pratique attire beaucoup plus des touristes étrangers.

Dans le cadre de cette étude, les sites se prêtent beaucoup à bien d'autres loisirs à l'instar des randonnées. Ces randonnées peuvent être agrémentées en les associant à d'autres activités comme la pêche à la ligne dans les cours d'eau avoisinant.

8.2.2.3. Développement de l'apiculture

Le développement de l'apiculture consiste à disposer des ruches autour des sites et surtout ceux qui sont à proximité des cours d'eau comme le fleuve Zio, le lac Togo, le fleuve Mono et certains ruisseaux qui permettent de développer cette activité. Il s'agit, entre autres d'activités qui permettront, d'une part, de distraire les touristes à travers la cueillette du miel et, d'autre part, de générer des revenus pour la gestion des sites.

De telles activités paraissent anodines mais, elles ont tout leur poids dans un contexte de gestion locale d'un tourisme à vocation écotouristique.

8.2.3. Axe 3 : Promotion de l'écotourisme

L'écotourisme est une forme de tourisme résilient et capable d'affronter les chocs économiques et sociaux face aux crises. Sa promotion exige des attitudes et des pratiques qui balisent la voie à un développement d'un tourisme soucieux des pratiques humaines.

8.2.3.1. Renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés

La bonne collaboration entre les acteurs, gage d'un développement durable sera possible à travers les actions ci-après.

8.2.3.2. Renforcement de la communication

Depuis toujours, le tourisme a longtemps mis à dos les populations locales. Il est à présent indispensable par cette nouvelle forme de tourisme d'établir un lien durable entre l'industrie touristique et les communautés locales à travers une communication permanente afin de faciliter l'apport de biens, de services ou d'infrastructures par les communautés. Cela pourrait aider à mieux connaître cette industrie, comprendre les populations et connaître davantage leurs besoins.

8.2.3.3. Remédiation des déficiences actuelles du travail

Le tourisme est l'un des secteurs dans lequel seraient développées les conditions difficiles de travail (temps de travail à des heures tardives, harcèlements sexuels, etc.) et qui emploie plus d'enfants, pour ce qui concerne les mauvaises conditions de travail sur les lieux d'activité (BIT, 2010). Il s'agit de les réduire considérablement et éliminer des pires formes du travail des enfants dans le secteur du tourisme.

8.2.3.4. Développement des initiatives locales à fort impact de développement

Les pouvoirs publics jouent un rôle majeur dans l'établissement de stratégies et la mise en œuvre des programmes et projets de développement, ainsi que les prescriptions légales relatives

à la santé, la sécurité et l'hygiène, aux conditions de travail, aux infrastructures, à l'éducation et à la formation, au développement d'un tourisme durable etc.

La région Maritime pourrait devenir un réel modèle au niveau national si une gestion de l'activité touristique est faite par différents membres de la localité. Ceci dit, le système administratif du Togo est en pleine transition : les lois relatives à la décentralisation sont déjà opérationnelles et les domaines de compétences et les moyens d'actions sont disponibles pour concrétiser les programmes et projets de développement. Les initiatives sont entre autres :

8.2.3.5. Promotion du financement local

Dans la majorité des cas, la pratique du tourisme encourage l'expatriation des devises vers les pays émetteurs de touristes. D'où l'importance de faciliter l'accès au financement grâce aux dispositifs de crédit et de prêt pour les couches sociales fragiles pour veiller et garantir un rendement économique équitable des ressources gérées par les communautés.

8.2.3.6. Promotion des bonnes pratiques en matière d'écotourisme

L'importance de l'écotourisme pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales ne doit pas être sous-estimée. Cette forme de tourisme est de plus en plus reconnue comme une source majeure de croissance économique, en particulier dans les zones rurales. Pour réussir cela, il faut un ensemble de bonnes pratiques telles que l'évaluation et le suivi de l'impact environnemental, l'appui de de l'emploi local formel, l'utilisation de la main d'œuvre locale et l'organisation des ateliers de médiation.

☞ Evaluer et suivre l'impact environnemental

La fragilité de nos sites nécessite un suivi permanent des événements importants dans le secteur du tourisme ; encourager les chaînes d'approvisionnement de cette industrie à recourir à des ressources locales et à réduire la dépendance des populations qui se tournent dorénavant vers les reliques forestières déjà très affaiblies par des prélèvements incontrôlés. Il est tout aussi indispensable de contrôler leur attitude vis-à-vis des produits importés.

☞ Appuyer l'emploi local formel

L'aspect genre fera l'objet d'une attention particulière dans cette partie. L'accès des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap à l'emploi doit être valorisé. Généralement, le tourisme est reconnu comme secteur non exclusif de l'emploi. Il emploie une main d'œuvre non qualifiée. Mais dans le cadre de développement d'un tourisme local inclusif, cela est possible grâce à l'élaboration de programmes de communication sur l'emploi. Cela pourra beaucoup aider à éduquer et à informer les populations locales sur les perspectives d'emploi dans l'industrie touristique et les secteurs connexes. Ainsi, la démarche va révéler les conséquences et les risques de l'informalité et encourager les populations à quitter progressivement l'informalité.

☞ Utiliser la main d'œuvre locale

L'idée ici est de réaliser des actions multiformes : complexe écotouristique, éducation environnementale, pépinière, promotion de la pharmacologie, réhabilitation des savoir-faire et

pratiques endogènes de gestion de ressources, valorisation et transmission de la culture locale et lutte contre le pillage des ressources à travers l'utilisation de la main d'œuvre locale. La forte implication des populations locales (jeunes et femmes) à ces initiatives entraînera des retombées économiques et permettra aux populations de se détourner de l'exploitation anarchique des ressources et surtout de minimiser les conflits autour des espaces dans la région. Par exemple une ferme de production de plants pourra être créée avec diverses essences locales de la région pour la vente aux locaux et/ou aux visiteurs et servira également à la restauration des différents milieux plus ou moins dégradés des alentours du village. Il s'agira d'une ferme où seront reboisées plusieurs espèces de plantes que l'on trouve naturellement dans la région. Ces plantes seront utilisées afin de restaurer différents milieux plus ou moins dégradés des alentours du village. Des pousses pourront être également vendues aux locaux ou aux visiteurs dans le but de financer des projets pratiquement autonomes.

En développant de telles initiatives, les jeunes qui en sont à l'origine contribuent à ce que les visiteurs choisissent de prolonger leurs séjours dans la communauté puisque leur site représente un point d'intérêt touristique supplémentaire pour le village.

☞ *Organiser des ateliers de médiation*

Il s'agit de développer des séances d'information et d'éducation de masse, y compris les touristes et surtout de la couche de jeunes (élèves) sur la vie des sites, leurs histoires et tout ce qui suit. Il faut également mettre en exergue les enjeux de conservation, montrer l'importance de la préservation des sites au profit des générations présentes et futures.

Le tableau ci-dessous donne les détails du Plan d'actions quinquennal d'un coût global de trois milliards quatre cent soixante-sept millions (3 467 000 000) de Fcfa.

Tableau 5 : Matrice du plan d'actions

N°	ACTIONS / MESURES	Période en années	Résultats attendus	Coût global (millions FCFA)	Programmation financière						Structures Responsables	Structures Associées
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		
Axe 1 : Renforcer la gouvernance locale en matière de tourisme												
1.1	Renforcement du cadre juridique spécifique à l'écotourisme	2	Le cadre juridique spécifique à l'écotourisme est renforcé dans la région maritime	100	50	50	0	0	0	100	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.2	Création d'un cadre de concertation entre les institutions étatiques, les communes, le privé et la société civile pour une meilleure synergie des actions en matière de tourisme	1	Un cadre de concertation entre les acteurs est mis en place	20	20	0	0	0	0	20	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.3	Organisation des réunions périodiques de concertation	5	Un cadre de concertation entre les acteurs est opérationnel	400	80	80	80	80	80	400	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.4	Développement de partenariat avec les structures nationales et les institutions d'autres villes	2	Des accords de partenariat avec les structures nationales et les institutions d'autres villes sont signés et mis en œuvre	80	40	40	0	0	0	80	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.5	Appui à l'élaboration/actualisation des plans de développement communaux en prenant en compte les potentialités touristiques	3	Les PDC intègrent les potentialités touristiques	480	160	160	160	0	0	480	Communes	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.6	Promotion des structures locales d'information et d'animation écotouristiques	1	Les structures locales d'information et d'animation écotouristiques mis en places	5	5	0	0	0	0	5	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF

N°	ACTIONS / MESURES	Période en années	Résultats attendus	Coût global (millions FCFA)	Programmation financière						Structures Responsables	Structures Associées
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		
1.7	Mise en place des syndicats d'initiatives	1	Les syndicats d'initiatives sont mis en places	2	5	0	0	0	0	2	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.8	Mise en place des offices de tourisme	2	Les offices de tourisme sont mis en places	20	10	10	0	0	0	20	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.9	Organisation des acteurs de développement de l'écotourisme	2	Les acteurs de développement de l'écotourisme sont organisés en coopérative	10	5	5	0	0	0	10	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
1.10	Renforcement de l'implication des communautés locales dans la définition de l'offre touristique	2	Les offres touristiques identifiées sont adaptées aux réalités locales	10	5	5	0	0	0	10	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
Total Axe 1				1127	380	350	240	80	80	1127		
Axe 2 : Restauration et valorisation des sites écotouristiques												
2.1	Construction des habitats écotouristique	3	Les habitats écotouristiques sont construits	40	0	20	20	0	0	40	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
2.2	Conception des pistes de randonnées	2	Les pistes de randonnées sont aménagées	5	0	5	0	0	0	5	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
2.3	Développement de l'apiculture	5	L'apiculture est développée	50	10	10	10	10	10	50	Préfectures	MERF, MATDDT, MURF, Communes, secteur privé, société civile, PTF
Total Axe 2				95	10	35	30	10	10	95		

N°	ACTIONS / MESURES	Période en années	Résultats attendus	Coût global (millions FCFA)	Programmation financière						Structures Responsables	Structures Associées
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		
Axe 3 : Promouvoir l'écotourisme dans la région maritime												
3.1	Communication et sensibilisation du public sur la valeur des sites touristiques	5	Les populations ont des connaissances sur l'importance des sites touristiques	100	20	20	20	20	20	100	Préfetures	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.2	Réalisation des études de rentabilité des sites prioritaires	2	Les études de rentabilité des sites prioritaires sont disponibles	200	100	100	0	0	0	200	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.3	Organisation des voyages d'études avec les autres pays	2	Des voyages d'études sont organisés	80	0	40	40	0	0	80	Préfetures	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.4	Aménagements/restauration des sites pour le développement d'un tourisme durable	5 et plus	Les sites touristiques sont aménagés/restaurés et sont visités par les touristes nationaux et étrangers	800	160	160	160	160	160	800	Préfetures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.5	Appui à l'aménagement des espaces verts au niveau de certains sites historiques	5 et plus	Les espaces verts sont aménagés au niveau de certains sites historiques	400	80	80	80	80	80	400	Préfetures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.6	Appui au reboisement de certains sites (forêts sacrées, abords des lacs, rivière, etc.)	5 et plus	Certains sites (forêts sacrées, abords des lacs, rivière, etc.) sont reboisés	200	40	40	40	40	40	200	Préfetures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.7	Renforcement des capacités des acteurs en matière de tourisme	3	Les acteurs y compris les guides ont des connaissances sur le tourisme	150	50	50	0	50	0	150	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.8	Renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés	1	La collaboration entre les acteurs est reformée	1	1	0	0	0	0	1	Préfecture, chef-	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF

N°	ACTIONS / MESURES	Période en années	Résultats attendus	Coût global (millions FCFA)	Programmation financière						Structures Responsables	Structures Associées
					2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL		
											lieu de Région	
3.9	Renforcement de la communication	5	Les sites sont aménagés et visités	20	4	4	4	4	4	20	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.10	Remédiation des déficiences actuelles du travail	2	Les conditions de travail améliorées	10	5	5	0	0	0	10	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.11	Développement des initiatives locales à fort impact de développement	3	Les initiatives locales à fort impact de développement sont développées	60	20	20	20	0	0	60	Préfecture, chef-lieu de Région	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.12	Promotion du financement local	3	Les mécanismes sont développés pour la mobilisation des ressources internes et auprès des PTF	24	8	8	8	0	0	24	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, Communes, secteur privé, société civile, PTF
3.13	Promotion des bonnes pratiques en matière d'écotourisme	5	Les acteurs respectent les principes/bonnes pratiques en matière de tourisme durable	200	40	40	40	40	40	200	Préfectures	MCT, MERF, MATDDT, MURF, MTP, Communes, secteur privé, société civile, PTF
Total Axe 3				2245	528	567	412	394	344	2245		
BUDGET GLOBAL				3467	918	952	682	484	434	3467		

Conclusion et perspectives de retombées socio-économiques d'un développement écotouristique

Les potentialités précitées constituent une richesse réelle de la région. Malheureusement, elles cohabitent avec l'isolement, l'insuffisance des infrastructures, le sous-emploi et la pauvreté de la population. La situation d'enclavement de la plupart des cantons et leur pauvreté contraste avec les énormes potentialités écotouristiques.

Le développement de l'écotourisme peut bien constituer une alternative pour le développement socio-économique de cette région car ce type de tourisme n'exige pas de grands investissements de départ et s'intègre facilement aux autres activités rurales, notamment l'agriculture, tout en permettant d'utiliser des forces de travail disponibles temporairement.

Un circuit écotouristique bien ciblé peut créer des emplois de guides, d'accompagnateurs d'itinéraires, de gardiens et de propriétaires des hôtels ou d'auberge. Il peut également créer des passerelles avec les autres secteurs économiques en favorisant la commercialisation des produits locaux et la promotion de la cuisine locale de l'artisanat, de la culture locale, etc. L'écotourisme peut participer à préserver, favoriser la connaissance de cultures et lutter contre les préjugés culturels. L'écotourisme est en fait un important vecteur de communication entre les individus et les civilisations ainsi qu'une activité de valorisation du patrimoine fondamentale des peuples.

Le tourisme est souvent perçu comme responsable de la dégradation du milieu naturel, du moins en partie (Lequin, 2001). La mesure des coûts et avantages écologiques des projets touristiques constitue ainsi un des enjeux majeurs de l'écotourisme. En effet, l'écotourisme représente une des rares formes de développement touristique qui, sous certaines conditions, peut favoriser la protection des zones naturelles grâce aux programmes de conservation qu'il suscite et qu'il peut financer (OMT et PNUE, 2002).

L'étude a permis de recenser plusieurs sites. La mise en œuvre des activités écotouristiques permettra de préserver toute cette diversité de sites naturels. Cependant, la plupart des sites inventoriés sont en dégradation suite aux différentes pressions anthropiques dont ils font l'objet. Le déboisement, une des menaces permanentes de ces sites, s'explique par une tentative désespérée de survie des ruraux les plus pauvres. Ceux-ci disposent de très peu d'alternatives économiques et pratiquent une agriculture de subsistance, notamment en utilisant les arbres comme bois de chauffe. L'écotourisme aura un impact positif sur la vie économique des populations locales en créant des emplois et en proposant des sources de revenus supplémentaires.

Les communes de la région Maritime sont des milieux de prédilection pour toutes sortes de croyances. On y rencontre la religion des croyances ancestrales endogènes et les religions importées. Les populations communales sont réparties en trois grands ensembles religieux : les pratiques locales, le christianisme et l'Islam avec une dominance des pratiques locales ou endogènes. Les pratiques locales regroupent les divinités locales adorées dans le cadre des couvents ou en familles. Généralement, ces divinités sont associées à la terre, à l'eau, au vent, au soleil, aux arbres ou à d'autres éléments de la nature. Elles sont pour la plupart des cas, des

représentations d'un ancêtre disparu, d'une source d'inspiration et d'adoration, d'une réincarnation, d'une divinité ancestrale protectrice, etc. Il faut signaler aussi que, ces divinités proviennent également parfois de nouvelles découvertes des personnes pour des motifs assez variés. Au nombre des religions chrétiennes, on peut citer la religion Catholique, la religion évangélique presbytérienne, les Assemblées de Dieu, l'Église de la Pentecôte, les témoins de Jéhovah, l'Église Baptiste et une multitude d'églises révélées dans ces communes. L'Islam est pratiqué pour la plupart par des étrangers qui vivent dans les territoires communaux.

Les populations locales adhèrent au développement des activités écotouristiques dans leur localité. La mise en place d'un circuit écotouristique permettra de préserver ces écosystèmes naturels et leur diversité biologique. A ce jour, l'activité touristique est presque inexistante malgré toutes ces potentialités écotouristiques. Cependant, il faut bien avouer que ce potentiel, si important, reste faiblement connu, voire totalement ignoré par les acteurs du développement local. Or le développement de l'écotourisme dans cette région où les populations sont pauvres constitue une alternative pour diversifier les sources de revenus. D'où la proposition d'un plan d'actions quinquennal d'un coût global de trois milliards quatre cent soixante-sept millions (3 467 000 000) de Fcfa. Il faut engager des efforts tant au niveau des pouvoirs publics, du privé, des ONG, des chercheurs que des populations locales pour valoriser ces ressources.

Bibliographie

Folio F. et A. Derroisne (2010). « Ecotourisme et parcs naturels : innovations et contradictions sud-africaines, le cas de HIP (Hluhluwe-Imfolozi Park) », *EchoGéo*, URL, <<http://echogeo.revues.org/11769>>, n° 13. DOI : 10.4000/ echogeo.11769

Juhé-Beaulaton, D. (2007). Bois sacrés et conservation de la biodiversité dans l'aire culturelle Adja- fon (sud Togo et Bénin), *International journal of Religion, Nature and Culture*, n°4, 15 p.

Lequin, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Ste-Foy, Québec, Presse de l'Université du Québec.

OMT/PNUE. (2002). *Sommet mondiale de l'écotourisme, Rapport final*, Madrid, OMT.

Tribak, A., E. Lopez Lara, M. Miranda Bonilla et M. Laaouane (2006). « Activités touristiques et développement durable dans un espace montagnard marocain : cas du Moyen Atlas Oriental au Sud de Taza (Maroc) », *Colloque, Tourisme durable en montagne*, 4 & 5 mai, Université de Pau.

<https://nouvelledafrique.com/2021/09/03/togo-kpessosso-2021-la-pierre-sacree-annonce-une-bonne-saison-pour-les-cultivateurs/>

<https://www.togo-tourisme.com/villes-togo/aneho>

Annexes

Annexe 1 : Coordonnées des sites touristiques

N°	Préfecture	Commune	Sites	Localité	Longitude	Latitude
1	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 4	FORET SACREE DE TOGBLECOPE	TOGBLE CENTRE	1,2126621	6,278069
2	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 1	FORET SACREE KPONVEKPONOU	ATSANVE	1,2133657	6,2263411
3	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 1	MONUMENTS 2 LIONS	TELESSOU	1,1885628	6,2175842
4	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 6	PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADETICOPE (PIA)	ADETIKOPE	1,2174664	6,3343863
5	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 6	PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADETICOPE (PIA)	TSIKPLONOU KONDJI/PIA ANNEXE	1,2134609	6,29718
6	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 1	TERRAIN DE GOLF	DEMAKPOE	1,2098725	6,240832
7	Agoè-Nyivé	Agoè-Nyivé 4	VESTIGES DE STATION ALLEMANDE	AKOIN	1,2083448	6,2769045
8	Avé	Avé 1	ADZANESIKPE	KEVE APEYEME	0,9247742	6,4425129
9	Avé	Avé 1	FORET COMMUNAUTAIRE DE FIAKONDJI-ANDOKPOME	ANDOKPOME	0,832996	6,5185454
10	Avé	Avé 2	FORET SACREE DE « SOVEME »	YOVOKOPE	1,0763875	6,2493326
11	Avé	Avé 2	FORET SACREE D'« AVEGAME »	YOVOKOPE	1,0767967	6,2494482
12	Avé	Avé 2	FORET SACREE DE « DUTOVE »	YOVOKOPE	1,075091	6,2466271
13	Avé	Avé 1	FORET SACREE DE KPETU	KEVE APEYEME	0,9141118	6,4497154
14	Avé	Avé 2	RIVIERE SERVANT DE DIVINITE	PEAGE AKEPE	1,0262566	6,2554187
15	Avé	Avé 1	SCIE ET RELIQUES DE LA COUR ROYALE	ASSAHOUN	0,9120725	6,4577679
16	Bas-Mono	Bas-Mono 1	FORET SACREE « AVATSE »	AFAGNAN	1,6478829	6,4923793
17	Bas-Mono	Bas-Mono 2	FORET SACREE « DAGBAZE »	AGOME-SEVA	1,740342	6,473512
18	Bas-Mono	Bas-Mono 2	ILE « HANDIVI »	HANDIVI	1,724132	6,500999
19	Bas-Mono	Bas-Mono 1	LIEU SACRE GNIGBLIN	NEGLEKPUI	1,6106059	6,3264454
20	Bas-Mono	Bas-Mono 1	PERIMETRE RIZICOLE	AGOME-GLOZOU	1,6763748	6,5373614
21	Bas-Mono	Bas-Mono 1	RIVIERE « ALOWE »	DOKOUKOPE	1,6751277	6,5045769
22	Golfe	Golfe 4	CATHEDRALE DE LOME	GRAND MARCHE	1,2262701	6,1251587
23	Golfe	Golfe 1	FORET SACREE DE BE DANGBUIPE	BE APEYEME	1,2402743	6,1446431
24	Golfe	Golfe 1	LACUNE DE BE	BE AMOUTIVE	1,2300296	6,1444965
25	Golfe	Golfe 1	LACUNE DE BE	BE APEYEME	1,2443441	6,1488037

26	Golfe	Golfe 1	MARCHE AUX FETICHES	AKODESSEWA	1,252735	6,1514763
27	Golfe	Golfe 4	MONUMENT DE L'INDEPENDANCE	QUARTIER ADMINISTRATIF	1,2153084	6,130201
28	Golfe	Golfe 6	MONUMENT DU CENTENAIRE GERMANO-TOGOLAIS A BAGUIDA	BAGUIDA MONUMENT	1,3262455	6,1639738
29	Golfe	Golfe 4	MUSEE NATIONAL	QUARTIER ADMINISTRATIF	1,2170053	6,1302813
30	Golfe	Golfe 1	PORT AUTONOME	ZONE PORTUAIRE	1,2757387	6,1406402
31	Golfe	Golfe 1	PORT DE PECHE	MARCHE DES FETICHE	1,2669355	6,1577048
32	Golfe	Golfe 1	PORT DE PECHE	ZONE PORTUAIRE	1,311181	6,1549517
33	Golfe	Golfe 6	SCENES DE PECHE ARTISANALE SUR LA PLAGES DE LOME	AVEPOZO	1,3546918	6,1684927
34	Golfe	Golfe 4	VILLAGE ARTISANAL	QUARTIER DES ETOILES	1,219685	6,1335597
35	Lacs	Lacs 4	AMAKPASSAM	AU PORTAIL DU RÉGENT ROYAL (AMAKPASSAM)	1,607284	6,3289015
36	Lacs	Lacs 1	EMBOUCHURE	ANEHO_MAIRIE LAC1	1,6065228	6,2298103
37	Lacs	Lacs 3	FORET D'AKISSA	ADAME	1,783283333	6,329633333
38	Lacs	Lacs 4	FORET SACREE « ZOUYIVE »	GANAVE	1,6356015	6,3083986
39	Lacs	Lacs 4	FORET SACREE A ADJOVE	ADJOVE	1,6567305	6,3102874
40	Lacs	Lacs 3	FORET SACREE DE LA CHAINE DAGUE-AGBATA-AMEDEXOEVE (47 HA)	DAGUE AGBATA	1,4005257	6,2114046
41	Lacs	Lacs 3	GATOVOUDO (PUITS DES ENCHAINES)	AGBODRAFO KPESSI-NIMAGNA	1,4450067	6,1955512
42	Lacs	Lacs 1	GLIDJI KPODJI	GLIDJI KPODJI AU NIVEAU DU CIMETIERE	1,5971296	6,2500504
43	Lacs	Lacs 2	ILE AUX OISEAUX	AGOKPAME	1,6387692	6,2480303
44	Lacs	Lacs 4	LIEU-DIT AGBOVINOU (LIEU SACRE SERVANT RITUELS)	GANAVE	1,6357561	6,3092516
45	Lacs	Lacs 3	MAISON DES ESCLAVES (WOOD HOME)	AGBODRAFO	1,4768669	6,2038009
46	Lacs	Lacs 2	MEMORIAL DE JOACHIM D'ALMEIDA A ATTOETA	ATOETA DJONDO-KONDJI	1,6678445	6,3043458
47	Lacs	Lacs 1	SANCTUAIRE DE LA PRISE DE LA PIERRE KPESSOSSO (GLIDJI)	GLIDJI KPODJI	1,5955399	6,2501644
48	Lacs	Lacs 2	VILLAGE DE KLOUVIDONOU	CARREFOUR KLOUVIDONOU	1,6586982	6,2567856

49	Lacs	Lacs 1	ZEBE/PALAIS ROYAUX AVEC LES VESTIGES	GLIDJI	1,6004644	6,2469959
50	Vo	Vo 1	COUVENT A ATAPE	ATAPE	1,5259682	6,3302616
51	Vo	Vo 1	DIVINITE « ZIOVU »	KOUTIME	1,5654256	6,3642474
52	Vo	Vo 4	DIVINITE TOGBE « AKLAGBIN »	AKOUMAPE	1,4417762	6,385978
53	Vo	Vo 1	FORET SACREE « DAGBANZE/GAGODO »	ATITSOGBE	1,5711112	6,3912446
54	Vo	Vo 3	FORET SACREE DE BADJENOPE	BADJENOPE	1,5650133	6,4199158
55	Vo	Vo 4	FORET SACREE TOGBE « ZIOVU »	KLETI	1,4273343	6,405525
56	Vo	Vo 4	FORET SACREE TOGBE GNYIGBLIN	YESOUVITO	1,4470225	6,3867283
57	Vo	Vo 2	LAC-TOGO	TOGOVILLE	1,4770666	6,2166911
58	Vo	Vo 2	LE MARCHÉ DU TROC	TOGOVILLE	1,4780827	6,2333239
59	Vo	Vo 3	MARTEAU D'AFRIQUE (YOHONOU)	BADJENOPE	1,5705446	6,4547076
60	Vo	Vo 2	MUSEE HISTORIQUE DE TOGOVILLE	TOGOVILLE	1,4757249	6,2314985
61	Vo	Vo 2	SANCTUAIRE MARIAL DE TOGOVILLE	TOGOILLE		
62	Vo	Vo 1	TOGBE « AGBOPE »	AGBOKPE	1,5245048	6,327913
63	Yoto	Yoto 2	FETE TRADITIONNELLE « HOVEZAN »	CEG VILLE TABLIGBO VILLE 1	1,5052135	6,6010781
64	Yoto	Yoto 3	FORET « TOGODO » SUD	TOMETY-KONDJI	1,5425151	6,8223157
65	Yoto	Yoto 2	FORET SACREE « AHONOPOU »	CEG VILLE 2 AHEPE	1,3849383	6,599352
66	Yoto	Yoto 3	FORET SACREE « GODJIN-GODJIN »	GODJINME	1,5185285	6,7208264
67	Yoto	Yoto 3	LA MARRE AUX HIPPOPOTAMES	AFITO	1,5914755	6,7555131
68	Zio	Zio 2	« ALLAKOU VE » FORET SACREE	MISSION TOVE	1,127861	6,33301
69	Zio	Zio 1	« AYIFAFE »	TSEVIE	1,2077471	6,4588068
70	Zio	Zio 1	« VOVE » FORET SACREE	VOVEME	1,2154818	6,438793
71	Zio	Zio 2	« YOXONOU VE »	KPEME	1,1242365	6,3222879
72	Zio	Zio 2	« YOXONOU VE »	MISION TOVE/SOCHIKPAME	1,1196751	6,324526
73	Zio	Zio 4	BARRAGE AUX CAÏMANS	GAPE CENTRE	1,1030134	6,5919453
74	Zio	Zio 2	DIVINITE « SOGAN » FORET SACREE	MISSION TOVE	1,1278733	6,3330176
75	Zio	Zio 3	DIVNITE « SOGBO »	GAME AYAKOPE	1,1346717	6,770196
76	Zio	Zio 3	FORET SACREE « AWATSRE »	GAME	1,1771471	6,7317828
77	Zio	Zio 3	FORET SACREE « AWATSRE »	AGBELOUVE	1,131144	6,674648

78	Zio	Zio 3	FORET SACREE « GBODO-AVE » ATIHO	AGBELOUVE	1,151898	6,6684342
79	Zio	Zio 1	FORET SACREE « KODJO-GATI-ADANGBE »	ADANGBE	1,2954155	6,5273878
80	Zio	Zio 4	FORET SACREE « MAMAN WLI »	DAHOUME	1,0737327	6,6279254
81	Zio	Zio 2	LE SANCTUAIRE MARIAL	KOVIE	1,1024417	6,3484827
82	Zio	Zio 4	PONT ARTISANAL	GAPE ATSAVE	0,97646	6,585041
83	Yoto	Yoto 3	ANCIENNE DOUANE ALLEMANDE	GBOTO-VODOUPE	1,528085	6,673661
84	Vo	Vo 2	LAC TOGO	TOGOVILLE	1,477066	6,216413
85	Yoto	Yoto 1	LIEU DE LA FETE TRADITIONNELLE "HOVEEAN"	TOGOVILLE	1,505192	6,601063
86	Yoto	Yoto 3	MONUMENT DE GBOTO KLOHOME	GBOTO KLOHOME	1,522425	6,670508
87	Lacs	Lacs 1	PALAIS ROYAL LAWSON(LOLAN)	ANEHO	1,595113	6,230588
88	Vo	Vo 2	PALAIS ROYAL MLAPA 3 DE TOGOVILLE	TOGOVILLE	1,475769	6,231331
89	Vo	Vo 2	SANCTUAIRE MARIAL DE TOGOVILLE	TOGOVILLE	1,477739	6,233717

Annexe 2 : Déroulement détaillé de la collecte dans les préfectures

❖ Cas de la préfecture de Vo

L'équipe de la collecte à son arrivée sur le terrain a été reçue par Monsieur le Préfet de Vo, à qui l'équipe a présenté ses civilités avant de lui faire part du projet. Le préfet a donné quelques indications sur l'existence des forêts sacrées et des couvents communautaires de la préfecture. Après les bureaux de la préfecture, l'équipe s'est entretenue avec un groupe d'acteurs à la mairie Vo1 (Vogan) aux côtés du Maire et du Secrétaire Général. Etaient également présents, le Chef de canton de Vogan et d'autres chefs de villages, le conseiller municipal - président de la commission culture et tradition, le président de l'Association des prêtres « vodu » de la préfecture de Vo ainsi que certains dignitaires de couvents, de forêts sacrées et des divinités. Au total une dizaine d'acteurs locaux ont participé à cet entretien. Après l'étape de la mairie Vo1, l'équipe s'est rendue directement à la mairie Vo2 (Togoville).

A Togoville, les discussions ont été menées avec le maire, le président et quelques membres du Comité villageois de développement (CVD) du village de Togoville, le responsable des jeunes de la commune, le responsable du centre culturel de la commune et des personnes ressources. Sept personnes ont participé à cet entretien. Il faut préciser que le passage de l'équipe s'est coïncidé avec une activité préparatoire de l'élaboration du plan de développement communal (PDC) de la commune qui a retenu certains acteurs. Le directeur préfectoral de l'environnement (DP) de Vo, qui participait aux travaux dudit séminaire, avait également participé à l'entretien. C'est le tour de la commune Vo3 (Dzrekpo) de recevoir la mission après l'étape de Togoville.

A Dzrekpo, il s'est posé quelques difficultés de mobilisation des acteurs selon les propos du maire. Toutefois, l'entretien a eu lieu avec le maire assisté de son premier adjoint et d'un autre conseiller. Etant du milieu, ils ont su présenter à l'équipe de la mission, l'essentiel des sites de leur ressort territorial notamment des couvents, les forêts sacrées et surtout le site qui abrite le marteau géant déposé dans cette localité. Les entretiens dans la préfecture de Vo ont été clôturées par l'étape de la commune Vo4 (Akoumapé).

A Akoumapé, le maire a réussi à mobiliser une vingtaine d'acteurs à savoir le chef de canton d'Akoumapé, les notables des autres chefs de canton, des chefs de villages, des responsables CVD, des prêtres et prêtresses « vodu », des personnes ressources et le chargé à la communication de la mairie. La réunion a été présidée par le maire lui-même. Après Akoumapé, la mission s'est poursuivie dans la préfecture des Lacs.

❖ Cas de la préfecture des Lacs

L'équipe de mission a commencé les travaux avec la mairie des Lacs3 (Agbodjrafo). Elle s'est entretenue avec un groupe de personnes composé des responsables CVD, des prêtres « vodu », du guide de la maison des esclaves d'Agbodjrafo et de guides de forêts sacrées. Après Agbodjrafo, la mission s'est rendue aux Lacs1 (Aneho).

En absence du maire qui était en mission, l'entretien a été organisé autour du secrétaire général de la commune des Lacs1 qui avait à ses côtés la chargée des affaires culturelles et touristiques de la commune, le guide du musée régional, le Directeur préfectoral (DP) de l'environnement

des Lacs et certains agents des activités touristiques de la mairie. La mairie des Lacs2 (Aklaklou) a reçu la mission après Aneho.

A Aklakou également, le maire étant en mission, a confié l'organisation à son premier adjoint qui avait à ses côtés un chef de village, un guide touristique de la commune, certains membres de CVD et quelques stagiaires de la mairie. Après Aklakou, c'était le tour de la commune des Lacs4 (Anfoin) de recevoir la mission.

A Anfoin, l'équipe s'est entretenue avec le premier adjoint au maire pour un moment qui a été rejoint après par deux chefs de villages. Ces derniers ont fait l'inventaire des couvents, des forêts sacrées et des lieux sacrés de la commune. Après la préfecture des Lacs, c'est le tour de la préfecture du Bas-Mono de recevoir l'équipe de la collecte.

❖ Cas de la préfecture du Bas-Mono

Les deux communes de la préfecture ont reçu la mission en commençant par Bas-Mono2 (Attitogon). Ici, le maire a pu rassembler environ une vingtaine de personnes composées des conseillers municipaux, des prêtres et prêtresses « vodu » des notables des chefs de canton, des chefs de villages, des agents de la mairie. La réunion a été présidée par le maire même. Après Attitogon, l'équipe s'est rendue à Afagnan commune Bas-Mono1.

A Afagnan, l'entretien a été fait dans la maison du chef de canton d'Afagnangan en présence du DP de l'environnement de la préfecture et du guide touristique des préfectures du Bas-Mono et du Yoto. Ce guide qui travaille déjà sur l'ensemble des sites écotouristiques des deux préfectures a donné l'essentiel des forêts sacrées, des couvents et des cours d'eau de la zone. Néanmoins, la mission s'est rendue dans la préfecture de Yoto pour la confirmation des données recueillies en commençant par la commune de Yoto3 (Gboto).

❖ Cas de la préfecture de Yoto

A Gboto, le maire, entouré de ses collaborateurs, des prêtres « vodu », des agents de la mairie, de personnes ressources, a reçu la mission sur un site écotouristique composé d'un cours d'eau à crocodiles aménagé, avec plusieurs d'autres animaux et oiseaux sur le site. Une analyse des informations reçues à Gboto comparées avec celles du guide de la zone recueillies à Afagnan, a montré une saturation d'information pour la zone composée des communes du Bas-Mono et de Yoto 1 et 3. Ce constat a révélé juste que la décentralisation avec la délimitation des communes n'est pas respectée dans la délimitation des biens culturelles et touristiques des communes. Devant ce constat, la mission a fait économie de son rendez-vous à Yoto1 (Tabligbo) dont les données sont déjà disponibles. Le travail de collecte dans le Yoto s'est terminé dans la maison du Chef de canton de Ahepe, chef-lieu de la commune Yoto2.

A Ahepe, l'équipe a été reçue par certains chefs du village, du notable du chef de canton, d'un conseiller municipal et de deux agents de la mairie. De la préfecture de Yoto, la mission s'est rendue à Zio3 (Agbelouvé) pour le compte de la préfecture de Zio.

❖ Cas de la préfecture de Zio

A Agbelouvé, l'équipe s'est entretenue avec une quinzaine de personnes. Les travaux ont été dirigés par le responsable de la culture et tradition de la commune qui avait à ses côtés le

représentant du chef de canton d'Agbelouvé, des chefs de villages, des prêtres « vodu », des notables, des personnes ressources et des membres des CVD suivi d'un entretien individuel avec le maire de la localité. Après Agbelouvé, la mission s'est rendue à la commune Zio4 (Gapé-Centre).

A Gapé-Centre, la mobilisation n'a pas été forte. Absent pour une mission, le Maire avait confié l'équipe au chargé des affaires culturelles et la chargée à la communication de la mairie pour les échanges. Ils ont pu donner l'essentiel des sites écotouristiques de leur commune, à l'équipe qui s'est rendue à Tsévié, la commune Zio1.

L'entretien à Tsévié a été organisé avec un groupe, de plus de quinze personnes, présidé par le chef canton de Tsévié. Il avait à ses côtés, des chefs de villages, des responsables d'ONG, des membres de CVD, des prêtres « vodu », du guide touristique de la mairie, du conseiller du maire et des agents de la mairie. Le passage dans la préfecture de Zio a été clôturée par l'étape de la commune Zio2 (Kovié).

A Kovié, il y avait eu une très forte mobilisation autour du sujet. Plus de vingt personnes ont pris part à cet entretien. Présidée par l'adjoint au Maire, la réunion a connu la représentation de tous les cantons à savoir des chefs traditionnels, des prêtres « vodu », des membres de CVD, des conseillers municipaux et des agents de la mairie. Après le Zio, les deux mairies de la préfecture de l'Ave ont reçu l'équipe de la mission.

❖ Cas de la préfecture de l'Ave

Dans l'Ave, la mission a commencé à Kévé, commune Ave1. L'entretien a été fait avec le chargé des affaires culturelles de la mairie accompagné d'une conseillère du maire dans les locaux de la mairie. Après Kévé, l'équipe de la mission est allée à Noépé (Commune Ave2).

A Noépé, la mission a rencontré des conseillers municipaux et des agents de la mairie qui ont présenté les atouts écotouristiques de la commune à l'équipe avant l'étape de la préfecture d'Agoè-Nyivé.

❖ Cas de la préfecture d'Agoè-Nyivé

Dans la commune d'Agoè-Nyivé5 (Zanguera), il y avait eu une très forte mobilisation des acteurs à savoir, le chef de canton, des chefs de village, des membres CVD et CDQ, des personnes ressources, des prêtres et prêtresses « vodu » et des agents de la mairie. Mais il faut préciser qu'il s'est posé une difficulté relative aux questions de formalités administratives devant saisir le chef canton dont ce dernier a fait cas. Pour cette raison, le chef canton et ses collaborateurs ont refusé la tenue de l'entretien. La mission s'est rendue à la mairie d'Agoè-Nyivé1 à Agoè.

A Agoè, l'équipe a rencontré un groupe d'acteurs composé du maire adjoint, d'un chef de village, des conseillers municipaux et des agents de la mairie avant de se rendre dans les mairies de Agoè-Nyivé 2 (Légbassito) et Agoè-Nyivé3 (Vakpossito) où des entretiens individuels ont été réalisés avec les maires. L'étape de la préfecture d'Agoè-Nyivé s'est terminée avec la rencontre d'Agoè-Nyivé4 la mairie de Togblékopé.

A Togblékopé, la réunion a été présidée par le secrétaire général entouré de conseillers municipaux et des membres de CVD.

❖ **Cas de la préfecture du Golfe**

Après Agoè-Nyivé, la mission s'est rendue dans la préfecture du Golfe où elle a fait un seul entretien avec un groupe d'acteurs de la commune Golfe1 (Bè). La réunion a été présidée par le secrétaire général entouré d'un chef de village et du responsable des affaires culturelles de la commune. Pour tout le Grand Lomé, les données recueillies de part et d'autre comparées avec celles du Golfe1 montre une saturation des informations relatives aux sites écotouristiques des treize communes. Sur la base de cette réalité, la mission a fait l'économie de poursuivre la collecte dans les autres communes. Il faut préciser que les couvents communautaires, les forêts sacrées, les lieux de culte sacrés et autres sites de Grand Lomé ont tous leurs dignitaires dans la commune Golfe1.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées par commune

COMMUNE	NOMBRE	
	HOMME	FEMME
AGNV1	8	0
AGNV5	8	1
Ave1	1	1
Ave2	6	1
BM1	3	0
BM2	14	2
Glf1	3	0
Lacs1	4	2
Lacs2	7	0
Lacs3	6	0
Lacs4	3	1
Vo1	13	0
Vo2	7	0
Vo3	3	0
Vo4	23	0
Yot2	5	1
Yot3	8	0
Zio1	17	5
Zio2	16	2
Zio3	13	0
Zio4	1	1
TOTAL	169	17

N.B. : Cette liste ne prend pas en compte un groupement d'une trentaine de personnes à majorité de femmes, chargé de la transformation, de la conservation et du commerce de la tomate rencontré dans la commune de Bas Mono 2 (Attitogon).

Annexe 4 : Listes des personnes/institutions consultées